

C.R.A.C. N° 124 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Mardi 9 février 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

*Ouverture de la séance*..... 1

*Interpellations et questions orales*..... 1

*Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Schéma de développement territorial (SDT) de la Grande Région »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 1

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les demandes des riverains dans le cadre du masterplan de réhabilitation des friches industrielles d'ArcelorMittal dans le bassin liégeois et en particulier l'urgence du cas de Chertal »*

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 3

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les expropriations de la zone « Pic et Plat » en vue de l'extension du parc industriel de Ghlin-Baudour »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 4

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce des consultations complémentaires dans le cadre du projet de la Boucle du Hainaut » ;*

*Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de la consultation de 50 organismes sur le projet de la Boucle du Hainaut » ;*

*Question orale de M. Devin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les consultations obligatoires et facultatives dans le cadre du projet de la Boucle du Hainaut » ;*

*Question orale de M. Cornillie à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les conclusions du rapport de l'expert Jing Dai »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Disabato, Desquesnes, Devin, Cornillie, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 7

*Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'insécurité juridique pour le secteur de l'éolien wallon » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la sécurité juridique des permis éoliens »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, M. Demeuse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....14

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la zone à défendre (ZAD) d'Arlon »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

*Question orale de Mme Vandevoorde à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'approbation par le Gouvernement wallon du périmètre de remembrement urbain (PRU) concernant le projet de centre commercial sur le site du parc Léopold à Namur »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandevoorde, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....20

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'extension du site de Louvain-la-Neuve »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....21

*Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le capacity remuneration mechanism (CRM) »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....24

*Organisation des travaux.....25*

*Examen de l'arriéré.....25*

*Interpellations et questions orales (Suite)*.....25

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les démarches de communication pour stimuler l'accueil de stagiaires en formation en alternance »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....25

*Interpellation de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la démission de Jean Muls du conseil d'administration de Logistics in Wallonia »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Mugemangango, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....27

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'industrie textile wallonne »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

*Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place de la Delivery Unit chargée de la reconversion économique de la région hutoise suite à la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....32

*Question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la collaboration entre les universités, les hautes écoles et les très petites entreprises (TPE) en matière d'innovation »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Agache, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

Reprise de la séance  
.....36

*Interpellations et questions orales (Suite)*.....37

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les soutiens aux secteurs en difficulté et notamment aux ASBL à vocation économique » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides aux ASBL de la jeunesse »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Disabato, Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....36

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rationalisation des outils économiques »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....40

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la première évaluation de la stratégie wallonne en matière d'économie circulaire »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

*Question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives pour Ethias »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....44

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation catastrophique des cirques »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....46

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le recyclage des batteries des voitures électriques »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....48

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'intérêt des coopératives de repreneuriat d'entreprises »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....49

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la valorisation économique du plastique »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....51

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retrait du projet d'ordonnance bruxelloise visant à introduire un péage wallon »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....52

*Question orale de M. Devin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien de la Wallonie aux artisans du Carnaval de Binche et des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Devin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....54

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la prolongation du moratoire des faillites » ;*

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la saisine du Comité de concertation pour la prolongation du moratoire sur les faillites »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....56

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie de rebond pour les entrepreneurs faillis en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....60

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation du personnel de Mega World »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....61

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les licenciements chez CPP à Herstal »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....62

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la création d'une champions league de la recherche »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....64

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le financement des entreprises du secteur spatial »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....65

*Question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'approche genrée dans le secteur de la recherche »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....67

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi du Brexit et l'étude de l'AWEx »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....69

*Question orale de M. Beugnies à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fermeture de la représentation commerciale wallonne en Israël »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Beugnies, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....71

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact économique cumulé des accords commerciaux sur l'agriculture de l'Union européenne »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....72

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les actions à mettre en place suite à la publication du baromètre 2020 sur les projets smart cities dans les communes wallonnes »*

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....74

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accord du 26 janvier 2021 Tax on Pylons (ToP) entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications » ;*

*Question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la conclusion de l'accord du 26 janvier 2021 Tax on Pylons (ToP) entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications » ;*

*Question orale de M. Bastin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la signature du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications intervenue le 26 janvier 2021 » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'officialisation par la Wallonie de son accord-cadre avec les opérateurs de télécommunications » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accès à internet en tant que service universel »*

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme Mauel, MM. Bastin, Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....77

*Organisation des travaux (Suite).....83*

<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i> .....	83
<i>Interpellations et questions orales retirées</i> .....	83
<i>Liste des intervenants</i> .....	84
<i>Abréviations courantes</i> .....	85

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT) DE LA GRANDE RÉGION »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Schéma de développement territorial (SDT) de la Grande Région ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). – Monsieur le Ministre, avoir des échanges entre la Wallonie, le Luxembourg et plus globalement au niveau de la Grande Région est une nécessité. Il est donc important que la Wallonie s'inscrive dans ces démarches.

Le Ministre-Président m'avait confirmé, lors de questions précédentes, que la Grande Région faisait partie des préoccupations du Gouvernement wallon. Je souhaiterais donc savoir comment cela se traduit concrètement et plus particulièrement en matière d'aménagement du territoire et du développement territorial.

Les exécutifs du Sommet de la Grande Région ont souhaité doter cette Grande Région d'un Schéma de développement territorial. Le Ministre-Président m'indiquait en janvier que celui-ci était en cours de finalisation, et que la mobilité y était largement abordée. J'avais compris que la Wallonie travaillait également dans ce schéma et était vraiment partie prenante.

Cette importante stratégie du schéma de développement territorial devait, selon le ministre-président, être présentée fin janvier aux ministres de l'Aménagement du territoire de la Grande Région. En tant que Ministre wallon en charge de cette matière, pouvez-vous donc faire le point sur ces réflexions ? Quelles étaient les grandes lignes de cette stratégie ? Qu'en est-il exactement de son opérationnalisation ? Sur quoi portera concrètement la coopération entre nos voisins de la Grande Région, pour créer in fine un ensemble de synergies en la matière ? Enfin, je voudrais connaître les actions concrètes qui seront menées dans le cadre de ce Schéma de développement territorial de la Grande Région ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, vous savez que je suis extrêmement attentif au développement de la Grande Région, aux actions qui sont menées dans le cadre de celle-ci, ainsi qu'à la coopération entre les territoires de façon générale ou à l'intérieur de territoires pertinents, comme l'est celui de la Grande Région.

Je vous indique que je m'investis avec la plus grande attention dans les départements qui relèvent de mes compétences et je suis avec vigilance ce qui relève de l'action de mes collègues de manière à être aussi soutenant que possible.

Qu'en est-il du processus d'élaboration du Schéma de développement territorial de la Grande Région ? Celui-ci est soutenu dans le cadre du projet Interreg VA qui se terminera fin 2021. Il est étroitement lié au développement d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière capable d'atteindre une masse critique européenne nécessaire pour accroître la visibilité, l'attractivité et la compétitivité de la Grande Région.

La définition de la stratégie opérationnelle de la Grande Région prévue dans ce cadre a bien été adoptée lors du 17<sup>e</sup> Sommet des exécutifs de la Grande Région le 20 janvier dernier. L'aboutissement de cette stratégie résulte d'étapes successives, de collaborations, dont l'élaboration du diagnostic territorial, la définition des principaux enjeux à l'horizon de 2040 et l'adoption de la

vision prospective transfrontalière pour la Grande Région.

La vision repose sur cinq finalités :

- le développement métropolitain polycentrique, comme je l'indiquais précédemment, articulé sur une mobilité et une connectivité bas carbone ;
- le développement d'une Grande Région plus compétitive et innovante ;
- une qualité de vie, un bien-être à la hauteur des transitions visant aussi une véritable cohésion sociale et territoriale ;
- un marché du travail transfrontalier – c'est important, vous ne l'ignorez pas – et partagé, fondé sur des filières communes de formation, un cadre d'orientation, de coordination à long terme qui s'inscrit donc dans une logique à multiniveaux.

Dans le but d'atteindre ces finalités, il était décidé que la stratégie opérationnelle de la Grande Région serait déclinée à trois niveaux d'intervention permettant aux acteurs de la coopération d'agir en se fondant sur le principe de subsidiarité, c'est-à-dire à l'échelle de la Grande Région dans son ensemble, de l'espace métropolitain central autour du Luxembourg que vous connaissez bien et des territoires transfrontaliers de proximité.

La stratégie opérationnelle transfrontalière de la Grande Région s'articule quant à elle autour des axes suivants :

- anticiper, accompagner, orienter les transitions pour agir sur la gestion des ressources ;
- améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations dans le but de renforcer l'attractivité de la Grande Région ;
- développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients et ;
- faire évoluer ensemble les projets, les structures de territoires en impliquant davantage les citoyennes et citoyens.

Concernant plus particulièrement la mobilité, il est notamment préconisé de s'orienter vers des formes d'urbanisation plus durables, plus compactes, mixtes et activement coordonnées avec l'offre structurante : les transports en commun transfrontaliers, de promouvoir les modes de mobilité durable, de recourir aux services de mobilité partagée, d'être mieux connectés aux grands corridors de transports européens et de mieux relier les réseaux de transports publics locaux.

À ce stade, une liste de pas moins de 35 idées de projets potentiels figure dans ce document stratégique suite à un appel à idées lancé en avril dernier.

Mon administration en charge du Territoire, du Logement et du Patrimoine et IDELUX, partenaire méthodologique du projet, ont sensibilisé les

administrations wallonnes et un nombre important d'acteurs à cet appel à idées. L'identification de projets est un processus par ailleurs dynamique et continu. Cette liste n'est pas limitative et va encore s'étoffer en 2021. La première étape consistera à examiner plus avant les premières idées recensées. À cet effet, les responsables de l'Aménagement du territoire ont suggéré au Sommet de la Grande Région de mandater des groupes de travail afin de procéder en concertation avec le Comité de coordination du développement territorial à une évaluation des projets dans le courant du premier semestre de cette année.

J'ai encore d'autres éléments à vous communiquer, mais je me limite dans le temps qui m'est imparti. Nous avons eu plusieurs réunions avec mes collègues en charge de l'Aménagement du territoire et j'ai une vision qui est très axée sur l'opérationnalité d'un certain nombre de mesures. Vous savez que l'on a toujours beaucoup parlé de la Grande Région, on a investi dans le passé dans des événements qui ont certes fait du bruit, et cetera, mais ce qu'attendent les gens, les institutions, les entreprises, les associations est vraiment de l'opérationnalisation concrète et c'est ce que j'ambitionne en matière d'aménagement du territoire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez évoqué beaucoup d'éléments et toute la stratégie ; cela a l'air vaste et complet.

C'est important d'avoir une vision commune et partagée qui se déclinera au travers de l'opérationnalisation.

Dans l'esprit de beaucoup de personnes, c'est parfois un peu trop abstrait, comme vous le dites, et il est important de montrer l'opérationnalité. Vous avez parlé des entreprises, mais de même pour tous les citoyens. Je pense qu'il est important aussi de communiquer sur les actions qui sont menées et qui seront menées, afin de montrer les avancées.

Je me permettrai de vous réinterroger, pour que vous puissiez développer encore plus, puisque je sentais que vous vouliez en dire plus.

*(M. Liradelfo, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
DEMANDES DES RIVERAINS DANS LE CADRE  
DU MASTERPLAN DE RÉHABILITATION DES  
FRICHES INDUSTRIELLES  
D'ARCELORMITTAL DANS LE BASSIN  
LIÉGEOIS ET EN PARTICULIER L'URGENCE  
DU CAS DE CHERTAL »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les demandes des riverains dans le cadre du *masterplan* de réhabilitation des friches industrielles d'ArcelorMittal dans le bassin liégeois et en particulier l'urgence du cas de Chertal ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans le cadre de la mission d'étude déléguée à la SOGEPa pour le rachat par les pouvoirs publics de quelque 282 hectares de friches industrielles d'ArcelorMittal en bassin liégeois, vous avez décidé que le redéploiement de ces sites stratégiques devait être encadré par un *masterplan* transversal qui tienne compte des différents impératifs, et fasse converger les objectifs régionaux avec les enjeux locaux, comme la relocalisation de notre économie, l'amélioration de l'environnement bâti et non bâti, la création d'emplois de qualité et durables.

Dans le cadre de ma question, je viens avec ces importants objectifs régionaux qu'il faut décliner avec les enjeux locaux. Je n'ignore pas les autres sites situés en Wallonie. C'est parce qu'ici, mon propos se concentrera sur les sites d'ArcelorMittal dans le bassin liégeois et Chertal. Mais cette problématique de convergence d'objectifs régionaux avec les enjeux locaux vaut pour Charleroi, La Louvière et Marchin, les autres sites qui ont été envisagés.

Ainsi la mission d'encadrement du *masterplan* d'urbanisme a été attribuée à l'agence d'urbanisme TER le 11 décembre dernier, et devrait aboutir pour juin de cette année.

Dans le cas particulier de Chertal, des remarques constructives sont déjà communiquées par un groupe de riverains. J'en ai eu écho. Je les ai rencontrés ; j'ai dialogué avec certains d'entre eux, mais je ne suis pas la seule. Ils s'expriment assez clairement et assez dans la presse.

C'est intéressant de les écouter, notamment sur certaines remarques constructives, comme la création d'une zone tampon, à l'instar de celle du Trilogiport, de la zone de protection nord, la prolongation des liaisons au RAVeL.

Ils insistent aussi sur le fait que Chertal doit accueillir des activités qui seront absolument respectueuses de la santé des riverains, entre autres par rapport aux microparticules et au bruit.

Il y a aussi la création d'une zone naturelle en bord de Meuse, et cetera. C'est, par exemple, la nécessité d'oxygéner le Hemlot, et cetera.

Tout cela pour vous illustrer l'ensemble de remarques constructives qui sont formulées et qui, selon moi, demandent à être analysées bien entendu. Certaines d'entre elles demandent à être prises en considération – c'est là qu'arrive le deuxième niveau de complexité – avant le démantèlement.

Le démantèlement est imminent et je ne rappellerai pas l'ensemble des délais, que vous avez d'ailleurs vous-même explicités dans cette commission suite à une question de mon excellent collègue, M. Lenzini.

Je voulais revenir sur un exemple, qui, je pense, illustre bien la problématique : certaines voies de chemin de fer qui ne devraient pas être démontées pour permettre aux éventuels trains de passer sur une voie qui est moins proche des maisons riveraines. L'ensemble de cette consultation et de cette information doit être pris en considération, parfois, à des étapes avant le démantèlement.

Une consultation des riverains, en comité constitué ou pas, est-elle prévue dans la mission confiée à l'agence d'urbanisme TER ? En avez-vous fait un point d'attention ? Si oui, dans quels délais et selon quelles modalités ces consultations seront-elles prévues ?

Pouvez-vous me rassurer par rapport au fait que l'on consultera bien les riverains dans le cadre du *masterplan* ? En particulier, cela pourra-t-il servir l'instruction de la phase de démantèlement de Chertal pour ne pas, en gros, que l'on fasse des choses et que l'on démantèle des choses de façon irréversible alors que l'on en aurait peut-être besoin ?

J'avais élargi ma question éventuellement à d'autres sites, parce que la question se pose aussi de façon un peu aiguë sur le site du HF6 à Seraing.

La deuxième partie de ma question, ce sont exactement les mêmes questions, mais en ce qui concerne la consultation des communes, c'est toujours la nécessité de faire converger ces objectifs régionaux avec les enjeux locaux. Vont-elles être consultées ? Si oui, quand ? Selon quelles modalités ? Les consultations des communes sont prévues dans la mission assignataire.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, votre question me semble importante. Je voudrais souligner que, à mes yeux, il est essentiel d'impliquer, associer et avoir une démarche inclusive vis-à-vis des autorités locales, des villes et communes, du secteur associatif, des autres intervenants représentatifs et aussi des comités de riverains.

Soyons plus précis, si vous le voulez bien.

La mission de l'agence TER a débuté début janvier.

Les villes et communes seront consultées et associées au travail de TER à plusieurs moments et dans différents cadres, et ce d'ici la finalisation du *masterplan*. Elles seront consultées individuellement par les prestataires, mais elles seront également invitées à participer à des ateliers participatifs thématiques. Je suis vraiment très attaché à cette coconstruction collective du devenir des sites. Ce sont des enjeux absolument majeurs pour la Région, pour l'aménagement du territoire, pour l'environnement, pour la dynamique sociétale de ces espaces et bien sûr pour la dynamique économique.

Les communes seront consultées individuellement par les prestataires, mais participeront donc à ces ateliers participatifs thématiques.

De façon générale, elles contribueront naturellement et activement au processus, compte tenu notamment de leur vision respective à l'échelle locale, de leur propre antériorité d'analyse et d'autres éléments encore.

Concernant le site de Chertal et son démantèlement, une enquête publique est en cours et c'est aussi un des moyens offrant le cadre dans lequel les remarques constructives communiquées par le groupe de riverains ou les remarques de façon générale peuvent être exprimées et adressées aux différentes autorités.

La demande de permis de démanteler a été introduite par ArcelorMittal – je l'ai rappelé précédemment dans cette commission – le 22 décembre 2020 et le dossier a été déclaré complet par les fonctionnaires technique et délégué le 12 janvier dernier.

Cette demande de permis vise bien la déconstruction de tous les bâtiments et infrastructures hors sol du site, de façon à permettre la finalisation des études de sol préalables indispensables à l'élaboration d'un plan d'assainissement.

Quant aux riverains encore plus directement – c'est un point important, je l'ai indiqué il y a quelques

instants – il est prévu que l'agence TER sollicite un échange avec les comités constitués, une fois les entretiens avec les pouvoirs locaux réalisés.

Vous voyez qu'il y a plusieurs espaces. Il y a aussi des temporalités qui permettent ce dialogue que je souhaite et que je soutiens.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Je retiens que la consultation du public, des communes et des riverains va avoir lieu dans le cadre de la mission de TER. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer plusieurs fois mon point de vue par rapport à ce *masterplan* : je pense que c'est très important – et les ateliers participatifs dont vous m'apprenez et soulignez l'existence sont très importants – de définir ce *masterplan* et de définir nous-mêmes ces fameux enjeux et ces fameux objectifs du site, en lien avec leur écosystème local. Pour moi, c'est vraiment majeur.

C'est quand on aura un *masterplan* qui est fort que l'on sera attirer les entrepreneurs, et développer les entreprises à bon escient dans ce cadre. C'est très important.

J'ai un peu plus peur sur la consultation des riverains avant le démantèlement, et notamment dans le cadre de l'enquête publique. Je pense qu'ils se sont manifestés, mais qu'ils attendent un peu plus d'écho de leurs suggestions très pratico-pratique. Là où je suis moins rassurée, je vous avoue, Monsieur le Ministre, c'est le démontage de tout hors sol. Cela veut dire notamment des voies des chemins de fer. Cela pourrait poser problème. Ce serait bête de faire et défaire : c'est toujours travailler, mais cela nuit à la crédibilité de notre action, je trouve. Je pense que le politique doit se montrer vigilant à cet égard.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
EXPROPRIATIONS DE LA ZONE « PIC ET  
PLAT » EN VUE DE L'EXTENSION DU PARC  
INDUSTRIEL DE GHLIN-BAUDOUR »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les expropriations de la zone

« Pic et Plat » en vue de l'extension du parc industriel de Ghlin-Baudour ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 16 décembre dernier, vous signiez un arrêté autorisant, pour cause d'utilité publique, l'expropriation de biens immeubles situés sur les territoires des villes de Mons et Saint-Ghislain, en vue de l'extension du parc industriel de Ghlin-Baudour Sud dénommé site Pic et Plat.

Cet arrêté mentionne notamment les points suivants :

- « Frameries Crachet, partie ZAEI : une parcelle de 18 hectares concernée par une procédure de demande de permis unique de classe 1, taux d'occupation avec options de 87,8 % » ;
- « quatre projets sont à un stade avancé de concrétisation – études et permis – pour une superficie de 81 hectares et l'espérance de création de plus de 1 000 emplois : deux projets agroalimentaires sur Feluy et Frameries et deux projets logistiques sur Dour et Garocentre. »

Concernant le périmètre de Frameries, vous connaissez comme moi l'état actuel du dossier de demande de permis unique dont il est fait mention, ainsi que le combat des citoyens des environs quant à l'inadaptation de cette zone pour ce type d'activités.

Par ailleurs, il semble que le CA n'ait pas renouvelé le droit de préférence à la société concernée quant à cette implantation, ce qui est pour le moins surprenant.

Je voulais que vous puissiez nous éclairer quant à la justification de ces points de l'arrêté. Une demande de permis a-t-elle déjà été déposée auprès de vos services ? Pouvez-vous nous informer de la situation de ce dossier ? Par ailleurs, disposez-vous d'informations supplémentaires concernant la demande de permis mentionnée dans cet arrêté ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, en vue de répondre à la demande en grands terrains industriels en un seul tenant dont la Wallonie a besoin, en vue de soutenir une réindustrialisation et accueillir des grandes entreprises, notamment dans les différents secteurs stratégiques et/ou porteurs pour la Wallonie, l'opérateur de développement économique IDEA a porté la demande et obtenu un périmètre de reconnaissance économique pour le site dit Pic et Plat situé sur le parc industriel de Ghlin-Baudour Sud.

Pour être précis, pour celles et ceux qui ne connaissent pas les lieux, le site Pic et Plat n'a pas fait l'objet d'une inscription au plan de secteur « via un dossier porté par IDEA ». Cette zone existait déjà au plan de secteur d'origine.

En 2004 lors du plan particulier 1, une partie du site a fait l'objet d'une révision et des morceaux de cet espace ont été à ce moment retirés et ont servi de zone de compensation. Le site dénommé « Pic et Plat », objet du dossier de reconnaissance et d'expropriation mentionné met en œuvre le solde d'une zone correctement affectée dès le départ.

Pour apporter quelques éléments de précision par rapport à cette situation d'espèce, même si votre question, pour l'essentiel, portait sur d'autres considérants, mais il me semblait important de le mentionner à ce stade pour la précision juridique ou en termes d'aménagement du territoire.

La révision du plan de secteur de 2004 n'a pas eu pour effet d'inscrire une nouvelle zone d'activité industrielle, mais de la redélimiter et en quelque sorte, de confirmer l'existence de la partie qui est restée en zone industrielle au plan de secteur.

Dans le prolongement de ces procédures, cette intercommunale a introduit une demande visant à autoriser à recourir à l'expropriation de terrains nécessaires afin de mettre en œuvre ce nouveau parc d'activités dédié à l'accueil d'entreprises nécessitant de grandes parcelles.

C'est donc dans le contexte d'une promotion du développement économique et social de son territoire et de la Région que l'IDEA, en qualité de pouvoir expropriant, a adressé à mon administration le 5 juin 2020 un dossier contenant entre autres un exposé des motifs justifiant de l'utilité publique à exproprier.

À cet effet, le dossier mentionnait l'état des disponibilités de l'offre et des besoins pour des terrains similaires à l'échelle de ce territoire, soit des parcelles de grande taille en zones d'activités économiques industrielles, afin de mettre en exergue le besoin de nouveaux terrains industriels. L'analyse de la demande a donc été réalisée en tenant compte de la situation et des caractéristiques ou spécificités des différents parcs industriels, dont celui de Frameries Crachet bien connu.

C'est donc dans ce contexte précis qu'il y est évoqué.

Le dossier d'expropriation « Pic et Plat » a été déclaré complet le 15 juillet 2020.

Il mentionne effectivement les deux points que vous avez repris lors de votre question et qui sont extraits de l'arrêté d'expropriation relatif au dossier « Pic et Plat ».

Ces éléments du dossier mettaient en évidence le fait que les terrains de plus de 10 hectares non encore

construits en ZAEI sur le territoire de l'IDEA ne font pas légion.

Cet arrêté pris en exécution des décrets du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques et du 22 novembre 2018 relatif à la procédure d'expropriation n'a donc en aucun cas pour objet ni pour vocation de statuer, de traiter ou de mettre des considérations concernant des procédures d'aménagement ou de permis relatifs à la zone industrielle de Frameries Crachet que vous évoquez, procédures qui, vous en conviendrez, relèvent d'autres demandes ou d'autres législations.

Ainsi, compte tenu de la situation que vous connaissez et sur laquelle nous avons eu l'occasion d'échanger début décembre, il ne me paraît en tout cas aucunement erroné de prendre acte, dans les éléments d'analyse de la demande relative au dossier « Pic et Plat », qu'une parcelle de 18 hectares est concernée par une procédure de demande de permis unique de classe 1 ou de constater que des projets sont à un stade avancé de concrétisation, études et permis éventuels dans la mesure où c'est potentiellement le cas.

En effet, suite à l'intérêt manifeste porté sur ces terrains par une industrie agroalimentaire en vue d'y construire une importante unité de transformation et de production, une réunion d'information préalable à une étude d'incidence environnementale pour la construction d'une unité de production s'est tenue en janvier 2019.

Conformément au CoDT et singulièrement à l'article D.VIII.1., cette phase de participation du public fait partie intégrante, plus dans une démarche très préalable, d'une procédure de demande de permis. D'où la mention que vous trouvez dans l'autre dossier.

De plus, entre décembre 2018 et avril 2019, de nombreux plans relatifs à ce projet ont été aussi soumis aux instances communales et régionales et

bien qu'à ce jour l'étude d'incidences environnementale n'a pas encore été déposée et aucune demande de permis n'a été introduite pour ce dossier, lors de l'instruction du dossier « Pic et Plat », il est apparu que la procédure du permis initiée était effectivement mentionnée.

L'arrêté d'expropriation de la zone « Pic et Plat » stipule qu'une procédure de demande de permis unique de classe 1 est en cours, cela ne veut pas dire pour autant qu'un permis sera accordé ni qu'il faille en tirer quelque conclusion que ce soit. Je tiens à être très clair à cet égard.

Ce dossier est très dense et très complexe, notamment juridiquement, et fait l'objet de différentes procédures.

Pour répondre à votre demande, aucune demande de permis unique n'a été déposée auprès de mes services pour ce dossier.

En ce qui concerne le droit de préférence de la société concernée, en septembre 2020, soit deux mois après que l'administration ait reconnu le caractère complet de la demande, le conseil d'administration de l'IDEA décidait de ne pas accéder à la demande de renouvellement de ce droit de préférence.

Enfin, vous noterez également qu'au vu de la procédure de modification du plan de secteur initiée entre-temps par la commune, et dont nous avons déjà parlé, on peut difficilement considérer que les terrains industriels d'un seul tenant évoqués sur la zone Frameries Crachet puissent, en l'état, et malgré les demandes, être proposés à des investisseurs en recherche de grands terrains industriels. D'où évidemment le considérant qu'IDEA exprime dans le cadre de son dossier concernant l'expropriation « Pic et Plat ».

Votre question nous donne, si besoin en était bien sûr, l'occasion de bien recadrer les choses par rapport à ce dossier d'expropriation et par rapport à l'absence de toute conséquence ou analyse ou conclusion de quelque nature que ce soit qu'il conviendrait d'en tirer concernant le site du Crachet à Frameries.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je voulais juste remercier M. le Ministre pour la clarification et les différents éléments qui recadrent un petit peu le débat puisque, comme vous le savez, cela a créé un certain émoi par rapport à ce dossier.

Je vous remercie pour les informations concernant le site « Pic et Plat ».

Toute la question est de savoir ce qu'est un stade avancé. Je constate, en tout cas, qu'il y a eu une RIP, qui a eu lieu en janvier 2019, que nous sommes aujourd'hui, deux ans plus tard, en février 2021, et que rien n'est encore déposé. Je ne sais pas si l'on peut encore parler de stade avancé, d'autant plus que l'IDEA n'a pas accédé en tout cas à la prolongation du droit de préférence.

Même si, je le reconnais aussi, techniquement le permis pourrait tout à fait être introduit, même si le bien n'appartient pas ou même s'ils n'ont pas de propriété ou de droit de propriété quelconque présent ou futur, en tout cas, sur ce dossier, vous le savez comme moi, nous sommes extrêmement attentifs.

J'acte aussi une dernière chose – et j'en termine, Madame la Présidente – c'est le fait qu'il n'y a toujours pas de demande de permis à ce stade, ce dont je me réjouis et j'espère qu'enfin les porteurs de ce projet essaieront de trouver un autre terrain beaucoup plus adapté.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ANNONCE DES CONSULTATIONS  
COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU  
PROJET DE LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ANNONCE DE LA CONSULTATION DE  
50 ORGANISMES SUR LE PROJET DE LA  
BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. BORSUS,  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
CONSULTATIONS OBLIGATOIRES ET  
FACULTATIVES DANS LE CADRE DU PROJET  
DE LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
CONCLUSIONS DU RAPPORT DE L'EXPERT  
JING DAI »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Disabato, sur « l'annonce des consultations complémentaires dans le cadre du projet de la Boucle du Hainaut » ;
- M. Desquesnes, sur « l'annonce de la consultation de 50 organismes sur le projet de la Boucle du Hainaut » ;
- M. Devin, sur « les consultations obligatoires et facultatives dans le cadre du projet de la Boucle du Hainaut » ;
- M. Cornillie, sur « les conclusions du rapport de l'expert Jing Dai ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je reviens encore vers vous avec ce dossier de la Boucle du Hainaut qui, comme ma question précédente, crée aussi un certain émoi dans les régions concernées et traversées, puisqu'il s'agit d'un projet qui, quand même, concerne 84 kilomètres dont une grande partie en Hainaut et une toute petite partie en Flandre, et avec des actualités qui arrivent au fur et à mesure.

Je tenais à vous remercier pour la publication de l'étude que vous aviez commandée et dont vous nous aviez déjà esquissé les contours précédemment, c'est-à-dire que, en gros, l'étude validée, le scénario de Boucle du Hainaut avec un double besoin, à tout le moins, est un besoin de capacité par rapport au Hainaut, mais aussi un besoin par rapport au développement de l'éolien offshore, avec le seul élément de prudence qui était lié aux chiffres d'Elia et l'on sait bien que ce sont ces chiffres qui posent une série de questions.

Vous avez par ailleurs annoncé aussi dans la presse une nouvelle étude complémentaire.

Il me semble important dans cette étude complémentaire d'avoir quelqu'un qui est totalement indépendant, qui permet de dire quels sont les chiffres dont nous devons prendre considération, par rapport à cela j'aurais voulu savoir ce qu'il en était par rapport à cette étude ? Est-ce qu'il y aura un marché public ? Quel est le montant de cette étude ? Comment comptez-vous garantir l'indépendance du prestataire qui va répondre à l'appel d'offres ?

Ce sont des éléments importants sur lesquels nombre de citoyens attendent une série de réponses puisque certains remettent en cause l'indépendance.

Je peux comprendre que cette indépendance peut être remise en cause quand on sait pour qui le prestataire de service a travaillé précédemment, notamment sur une instance des autoroutes électriques si je puis m'exprimer comme cela.

Vous avez annoncé une série de consultations supplémentaires – une cinquantaine si je me souviens bien – j'aurais voulu savoir – la liste on l'a reçue – j'aurais voulu savoir en termes de timing ce qui était prévu puisque normalement vous êtes censé remettre un avis dans les 90 jours, que les avis complémentaires doivent arriver dans un délai relativement court puisque le dossier a été déposé, si je me souviens bien, le 4 ou le 5 janvier et que nous sommes aujourd'hui déjà le 9 février.

Cela fait déjà plus de 30 jours qui se sont écoulés, il ne reste déjà plus que 60 jours par rapport à cette demande complémentaire. L'on sait que parfois c'est techniquement un peu compliqué, il faut parfois un peu de temps. Savoir un petit peu si vous êtes bien dans le timing des 90 jours ou si vous comptez dépasser ce

timing-là, en sachant qu'il y a après une possibilité pour le porteur de projet de faire un recommandé qui donne 30 jours supplémentaires au Gouvernement ou si vous comptez véritablement travailler de suite, en tout cas répondre dans les 90 jours y compris si vous n'avez pas tous les éléments de réponse par rapport à ces 50 organisations puisque les organisations sont assez diverses et variées. Cela va de service public wallon jusqu'à la SNCB qui est une entreprise publique autonome avec des impacts connexes.

Cela me semblerait intéressant de faire, à nouveau, le point sur ce dossier qui est important puisque nous avons eu l'occasion avec les collègues, vous avez eu l'occasion vous-même de faire le tour des 14 communes, j'ai eu l'occasion de le faire avec quelques collègues aussi – dont M. Devin ici présent et Mme Pécriaux, le tour avec Mme la ministre Tellier également. Il me semble donc important de refaire le point sur ce dossier qui génère encore beaucoup de questionnement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). – Monsieur le Ministre, la boucle du Hainaut ou devrait-on l'appeler d'un nom un peu moins seyant, la balafre du Hainaut ? C'est un projet qui est porté par Elia, vous le connaissez bien maintenant, Monsieur le Ministre, et vous avez fait le choix de solliciter de très nombreux avis.

Vous vous étiez engagé d'ailleurs, lors de votre visite de terrain, à interroger très largement. Cependant, les délais de procédure sont tels que les avis doivent être remis dans les 60 jours de la sollicitation et cela vous met dans un délai très strict pour présenter un dossier dans les 90 jours au Gouvernement wallon, comme le CoDT le prévoit. Si vous voulez en faire la lecture intelligente et attentive – je n'en doute pas un seul instant – mais également une analyse circonstanciée, il faudra davantage de temps que le délai de 90 jours.

Ce qui m'amène à penser que le Gouvernement ne se prononcera pas, car il ne pourra pas présenter le dossier dans les 90 jours. Il est probable que la faculté d'Elia d'utiliser un mécanisme de rappel soit utilisée pour pouvoir, cette fois-ci, forcer un délai de rigueur au Gouvernement.

Avez-vous eu des échanges avec Elia à ce propos précis, à propos des aspects de la procédure ?

Le deuxième aspect de la question concerne l'étude de M. Jing Dai que nous avons tous reçue maintenant, nous avons pu en prendre connaissance. Cette étude ne nous confirme finalement qu'une seule chose : pour Elia, il y a une volonté ou une nécessité de davantage transférer de l'électricité de l'ouest du pays vers l'est et vers le centre en partie. C'est ce qui ressort de l'analyse de M. Jing Dai. Il l'indique clairement : « Pas de possibilité de développer de l'Offshore belge sans ce tronçon supplémentaire », nous dit-il.

On connaît ses liens avec les lobbies des *Macrogrids*, donc il faut prendre avec circonspection ces propos et c'est d'ailleurs ce qui vous a tout de suite encouragé, Monsieur le Ministre, à annoncer que de nouvelles études supplémentaires seraient lancées puisqu'il y a quand même beaucoup de questions, notamment sur les choix technologiques. C'est le meilleur choix, oui, mais c'est le meilleur choix pour Elia. C'est le meilleur choix, car c'est celui qui est le moins impactant pour les finances d'Elia, mais ce n'est pas celui qui est le moins impactant pour le territoire du Centre-Hainaut qui est traversé de part en part par la ligne des paysages et des contrées qui sont aujourd'hui vierges de ce genre d'équipement ou d'infrastructure, avec les risques que l'on connaît pour la santé, l'environnement, la teinte paysagère ou encore patrimoniale. Quelles sont donc les études précises que vous allez commanditer ? Quelles seront précisément les demandes que vous allez formuler ? Combien de marchés ? Sur quoi ces marchés porteront-ils précisément ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin** (PS). – Je remercie les collègues pour leur aide, une attitude salvatrice. Comme je vous voyais dans une attitude messianique, Monsieur le Ministre, je viens de vous prendre en photo. Vous étiez en position de prière, les lisettes derrière vous et le soleil venant. Vous me donnerez vos coordonnées et je vous l'enverrai.

Avez-vous reçu l'Esprit saint ce matin ? La Révélation vous est-elle tombée dessus ? En tout cas, on va devoir encore attendre quelques jours voire quelques semaines avant de connaître votre attitude. Oui, je vous assure, c'est vraiment avec le reflet du soleil sur les vitres. C'était impressionnant.

À l'occasion de votre visite de terrain, où vous étiez attendu comme le Messie, vous n'avez pas répandu la bonne parole, mais vous avez écouté la parole des citoyens, des associations, des représentants communaux, des représentants régionaux. Je tiens encore à vous en remercier aujourd'hui. Vous avez parcouru les villes et les communes de nos régions concernées par le projet de la Boucle du Hainaut.

Vous aviez précisé que vous consulteriez plusieurs structures dans le cadre de l'instruction du dossier de révision du plan de secteur déposé par Elia. Afin de prendre en compte toutes les dimensions du dossier. À savoir, l'aménagement du territoire, la santé publique, l'environnement, l'agriculture, le patrimoine. Vous avez arrêté la liste et sollicité une série d'organismes. Quatre consultations ont été rendues obligatoires en fonction du CoDT et pas moins de 50 consultations complémentaires sont facultatives. Je note dans la liste de ces organismes qui peuvent être consultés en région du Centre, outre la communauté urbaine du Centre, la présence de l'IDEA et du PACO. Ces organismes

disposent d'un délai de 60 jours pour exprimer leur avis et cette liste peut être complétée si l'examen du dossier de base déposé le justifie. Parmi ceux dont la consultation est facultative, quels sont les organismes que vous comptez consulter ou que vous avez consultés ? En quoi les renseignements obtenus permettront de faire évoluer votre réflexion par rapport à la demande de révision du plan de secteur introduite par Elia ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

**M. Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, quand on passe en dernier, beaucoup de choses ont déjà été dites et cela permettra d'aller à l'essentiel. Dans ce dossier Boucle du Hainaut qui nous réunit à plusieurs et très régulièrement, vous avez toujours voulu adopter une méthode bienveillante et prendre en considération l'ensemble des aspects du dossier. C'est à cette fin que vous avez toujours réitéré votre volonté de vous entourer des expertises nécessaires afin d'obtenir toutes les validations préalables utiles en ce qui concerne la nécessité, l'opportunité, les choix technologiques de ce projet. Ce projet qui, entre temps, on l'a déjà évoqué, a été rentré, sans que d'ailleurs les municipalistes ou les riverains concernés ne sachent si le dossier rentré a évolué d'une quelconque manière ou pas par rapport à celui qui a été initialement présenté, ce qui voudrait dire qu'Elia aurait tenu compte déjà de certains aspects mis dans la balance par les citoyens.

Vous avez donc – c'était l'objet de ma question initiale – demandé ce rapport technique que l'on a demandé à l'expert Jing Dai pour lequel beaucoup de questions ont été émises au regard de son indépendance. Certes, les conclusions de ladite enquête ont percolé et elles suscitent des craintes. Vous avez vous-même, dans le dernier échange, relevé qu'elles étaient basées sur des informations fournies par Elia. Dès lors, la conclusion est assez logique dans ce rapport, mais cela suscite les craintes, comme je le disais, ce qui n'a pas manqué aussi, je suppose, de vous motiver dans la demande de consultations nouvelles – plus de 50 – pour compléter l'ensemble des données, connaissances, expertises dont vous aurez la charge de l'analyse avec votre administration pour, in fine, décider.

Je ne vais donc pas réitérer les questions pertinentes qui ont déjà été déposées et développées par mes collègues puisqu'elles sont également les miennes. Simplement, ces validations nouvelles que vous demandez appellent des questions sur le timing, sur le calendrier. Je crois que c'est la donne la plus importante dans ce dossier aujourd'hui. Comment ces nouvelles consultations – pour certaines obligatoires, mais on les connaît, pour d'autres, nouvelles et facultatives – vont-elles s'imbriquer dans votre calendrier décisionnel qui lui a démarré au 6 janvier, dont on sait qu'il est composé de deux phases, 60 plus 30 ?

Vous avez demandé de nouvelles consultations des contributeurs qui doivent déposer leur avis dans les 60 jours, 60 jours par rapport à la date à laquelle vous l'avez demandé. On peut donc légitimement craindre qu'il y ait, à un moment donné, des agendas qui se télescopent. Peut-être, Monsieur le Ministre, allez-vous nous dire – en tout cas, c'est le sens de ma question – comment ils se superposent et comment ces avis seront intégrés dans la prise de décision. Demander des avis, s'ils ne sont pas pris en compte, cela n'a pas trop de sens. Je voudrais avoir votre avis sur la manière dont on va atterrir endéans le calendrier supposé. Vous avez toujours dit que l'on n'était pas en face de délais de rigueur, donc j'ai toujours interprété la chose comme étant le fait que vous alliez prendre le temps de l'analyse de ce dossier, mais peut-être pourrez vous clarifier ces deux aspects calendrier, mais également au regard d'un troisième calendrier – je me permets de le rappeler –, c'est le calendrier de la motion du Parlement.

Les membres majoritaires ont une motion qui prévoit un rapportage en septembre. Je n'imagine pas que l'on fasse un rapportage après une prise de décision. Si l'on veut un débat serein, je crois que c'est important d'évoquer aussi ce calendrier. Au-delà des contributions nouvelles que vous demandez, on agite aussi de nouveau la contribution spontanée du secteur du renouvelable européen, de la fédération sectorielle qui analysait 18 nouvelles technologies qui permettent d'injecter notamment la production de l'éolien *offshore* dans les réseaux existants, puisqu'il considère qu'il y a un moyen, en optimisant la gestion et les réseaux existants, de les utiliser pleinement, et donc peut-être d'éviter ce coût supplémentaire pour la politique énergétique, mais aussi pour les riverains aux yeux du cadre de vie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, merci pour vos interventions. Comme je l'ai indiqué précédemment, mon souhait a toujours été et est toujours à propos de ce dossier, et je dirais notamment de ce dossier, d'obtenir toutes les informations, toutes les analyses, de mener toutes les concertations utiles, de toutes natures et d'être à l'écoute d'un maximum d'intervenants pertinents, en ce compris parmi ceux-ci les citoyens ou leurs représentations, dans le but de mesurer tous les volets de façon aussi approfondie que possible de ce projet d'inscription au plan de secteur de projet de liaison électrique.

C'est dans ce cadre que j'ai rencontré, je ne le rappelle pas, un grand nombre d'interlocuteurs communaux, intercommunaux, associatifs, citoyens et que je me suis déplacé sur le terrain les 8 et 9 janvier

dernier en ayant ainsi l'occasion de rencontrer ou de rencontrer à nouveau de multiples représentants communaux, intercommunaux, associatifs et citoyens.

C'est aussi dans ce contexte que j'ai décidé de faire réaliser l'étude dite Jin Dai. Cette étude a été déposée par le prestataire et les formalités en lien avec sa réception au regard des règles en matière de marché public ont été accomplies. Ainsi, comme vous l'aviez souhaité, et comme je m'y étais engagé, j'ai veillé dès que la certitude que sa diffusion n'était juridiquement pas un obstacle de quelque nature que ce soit, j'ai eu l'occasion de communiquer cette expertise à l'ensemble des bourgmestres concernés par le projet, mais aussi au Parlement, aux représentants des collectifs d'opposants, aux agriculteurs et de rendre le dossier public.

J'ai également veillé à ce que chaque membre de notre commission puisse également, je pense que c'est le cas, disposer de l'étude. J'ai aussi souhaité que l'étude en question soit disponible pour le plus grand nombre puisque celle-ci est consultable en ligne.

Pour rappel, il a été demandé à l'expert – je ne détaille pas ce point-là – de se prononcer sur la nécessité d'une nouvelle liaison électrique à très haute tension entre Avelgem et Courcelles. Par ailleurs, toute une série de questions a été adressée par l'expert concernant les choix technologiques proposés par Elia pour lesquelles une contre-analyse était demandée ainsi que les conclusions sur la faisabilité éventuelle d'une liaison électrique d'une tension inférieure aux 380 kilovolts, d'une liaison en courant continu et d'une réalisation souterraine en tout ou en partie. L'examen d'alternatives technologiques de toute nature à la réalisation d'une ligne électrique aérienne était également demandé. C'était pour citer les points principaux.

Que dit l'auteur ? Il considère que, eu égard aux éléments mis à sa disposition par Elia et aux données dont il dispose donc, il est nécessaire de construire une nouvelle liaison entre Avelgem et Courcelles, une connexion avec une capacité de tension de 380 kilovolts et une puissance de 6 gigawatts.

Dans la justification du besoin : « Plusieurs projets dans la prévision du Gouvernement fédéral risquent d'augmenter fortement le besoin de transit de puissance ouest-centre. C'est notamment le cas de la production éolienne offshore qui est censée connaître une forte augmentation dans les prochaines années afin d'atteindre les objectifs nationaux et européens en termes de décarbonisation dans le secteur de l'énergie ».

Par ailleurs, je relève également que, parmi ces éléments de justification, j'attire votre attention également sur ce point-là, si je puis me permettre, figure la mise à l'arrêt programmé des centrales nucléaires de Doel et de Tihange. « Ces deux centrales localisées respectivement au nord et à l'est du pays d'une puissance installée de 2,9 gigawatts et de 3 gigawatts

couvrent une grande partie de la charge domestique et industrielle. La fermeture de ces centrales d'ici 2025 augmentera fortement le besoin d'importation d'énergie vers le centre et l'est du pays où se trouvent ces deux centrales nucléaires. Le déficit de production ainsi créé pourra être largement compensé par la construction de la Boucle du Hainaut qui permettra d'acheminer le flux de puissance importé de la France via la liaison Avelgem-Avelin et l'énergie éolienne produite en mer du Nord. Ainsi, le remplacement même partiel des deux centrales nucléaires par les parcs éoliens offshore constitue une autre grande motivation pour la construction de la Boucle du Hainaut ».

Je suis désolé d'être aussi clair, mais la fermeture des centrales nucléaires rend plus probable l'avènement de la Boucle du Hainaut.

Vous savez que je ne suis pas, par nature, dans une expression qui est en général de rupture – au contraire –, mais ici il faut bien mettre les éléments ensemble. Je vais y venir avec les autres expertises, mais sincèrement, en relisant encore ce rapport, je me dis très clairement – c'est un élément partiel, il faut bien l'indiquer : « Sans la fermeture complète des centrales, cette ligne est-elle encore pertinente ? » Je m'autorise à soulever la question parce qu'elle doit l'être, en toute transparence par rapport aux citoyens, il faut que l'on puisse échanger aussi là-dessus.

D'un point de vue technico-économique – j'insiste bien, lisez dans le document, vous l'avez fait –, la ligne aérienne s'avère évidemment être celle qui, en termes de coût et d'exigences techniques, rencontre ce besoin.

Il ajoute cependant que d'autres solutions existent et permettent de trouver un compromis entre les critères technico-économiques et les autres enjeux de santé publique, environnementaux ou autres.

C'est dans ce contexte, comme je l'avais indiqué précédemment, que complémentaiement aux initiatives menées par les opérateurs locaux, j'ai l'intention de lancer une étude complémentaire.

Je vous avais annoncé cela déjà de très longue date. Je crois que le dossier est tellement important que l'on doit se nourrir de différentes études, consultations et analyses.

Je vous avais annoncé cette intention l'année dernière de manière à challenger à la fois la disposition des données, mais aussi l'ensemble des analyses que l'on peut en tirer le cas échéant.

J'attire votre attention sur le fait que j'avais annoncé cette contre-analyse à un moment où aucune des conclusions n'était connue.

Quelles que soient les conclusions, je pense que la rigueur et l'importance du dossier nécessitaient de toute façon de la challenger. Ce n'est pas la remettre en cause,

ce n'est pas dire que c'est bon ou pas bon, mais c'est, très légitimement, la challenger évidemment avec d'autres intervenants.

À cette fin – vous me posiez la question – un nouveau cahier des charges intitulé « Marchés publics de services portant sur une expertise des choix technologiques retenus par ELIA pour la réalisation du projet de liaison électrique à haute tension, dit Boucle du Hainaut », qui contre-analyse des études réalisées par ELIA et analyses ampliatives de l'expertise réalisée par Jing Dai EIRL, a été établi à ma demande.

Les formalités préalables au lancement de ce marché sont en cours puisque nous avons dû évidemment consulter l'inspecteur des Finances et tenir compte de l'avis rendu.

Mais ce marché sera lancé au plus vite.

Comme je l'ai déjà précisé à cette tribune, plusieurs études sont par ailleurs en cours au sujet du projet de la Boucle du Hainaut. Il s'agit d'une part de l'étude concernant le besoin énergétique des territoires respectifs, de l'IDETA et de l'IDEA, en lien avec les communautés de communes, qui sera menée, m'indiquent-on, par le service de génie électrique du Professeur François Valet de l'UMons.

Deuxièmement, la sollicitation de l'Observatoire de la santé du Hainaut, pour un questionnaire sur le volet sanitaire. L'observatoire a fourni, m'indiquent-on, un relevé des publications existantes sur le sujet, venant notamment de l'OMS.

En ce qui concerne les consultations sur la demande de révision du plan de secteur, j'ai transmis à l'administration le 29 janvier dernier une liste de services et instances à consulter.

Cette liste pourrait encore être, le cas échéant, complétée. Elle est déjà assez longue, mais je ne suis pas fermé à l'hypothèse d'ajouter l'un ou l'autre interlocuteur, si ceux-ci apparaissent pertinents.

En plus des avis obligatoires imposés par le CoDT, c'est-à-dire les fonctionnaires délégués des directions extérieures du Hainaut – donc les deux – et les pôles Aménagement du territoire et Environnement – les deux aussi – cette première liste comporte les services et instances suivants :

- le SPW Mobilité et Infrastructures, le SPW Agriculture-Ressources naturelles et Environnement, le SPW Économie-Emploi-Recherche, le SPF Santé publique, le département « Énergie » du SPW Territoire-Logement-Patrimoine-Énergie, différents services au sein du département « Territoire » du SPW Territoire-Logement-Patrimoine-Énergie, le Conseil supérieur de la santé, l'Institut scientifique de service public, la CWaPE, la CREG, le Commissariat général au tourisme, le Conseil

économique, social et environnemental de Wallonie, les intercommunales de développement économique IDETA, IDEA et IGRETEC, les ports autonomes, celui de Charleroi et celui du Centre et de l'Ouest, Infrabel, la SOFICO, Fluxys, la Fédération des transporteurs par pipeline Fetrapl, le Service technique provincial, l'Agence wallonne du patrimoine, l'ADESA, c'est-à-dire la structure qui veille à l'action et à la défense de l'environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents, la Commission royale des monuments, sites et fouilles, Skeyes – donc le nouveau nom de Belgocontrol – la SOWAER, la Défense nationale, la base aérienne de Chièvres, la Société wallonne des eaux, la SPGE, l'Agence wallonne de l'air et du climat, les groupements de communes – Charleroi métropole, Cœur du Hainaut, Communauté urbaine du Centre et Wallonie picarde – le Parc naturel du Pays des Collines, les Contrats de rivières de la Dendre, de la Senne, de l'Escaut-Lys et de la Sambre, la Fondation rurale de Wallonie, le Réseau wallon de développement rural, Inter-Environnement Wallonie, Natagora, Aves, RNOB, les fédérations d'agriculteur – FWA et la FUGEA – la Fédération royale du notariat belge et la Fédération des agences d'immobilier francophone de Belgique.

Pour celles et ceux qui, comme vous, ont suivi le dossier, vous retrouvez à travers cette longue liste pour chacune des associations, un voire plusieurs liens avec les problématiques qui ont été évoquées, notamment dans les expressions citoyennes, dans les CCATM ou conseils communaux, ou encore dans les réactions à la suite de la réunion d'information préalable. On y parle de santé publique, d'agriculture, de nature, de patrimoine, de valeur du patrimoine, de cohabitation avec des infrastructures existantes, et cetera. Croyez bien que l'administration, mon équipe et moi-même personnellement allons lire minutieusement chacune de ces contributions parce que chacun peut potentiellement avoir quelque chose qui est en lien direct avec ce dossier, à exprimer s'il le souhaite.

À la même date, fin janvier, j'ai demandé à l'administration de lancer sans délai ces consultations et, le cas échéant, à me communiquer des instances complémentaires qui, de leur point de vue, devraient être sollicitées. Bien évidemment, à ce stade, il est trop tôt pour avoir reçu le moindre avis.

Vu la complexité du dossier, il est probable que la majorité des services, instances et organismes consultés utilisent le délai qui leur est laissé pour remettre un avis le plus étayé et le plus pertinent possible. Nous devons donc nous attendre à voir ces avis arriver dans la foulée du mois d'avril, au terme de cette période de 60 jours. C'est un avis important, mais je n'imagine pas que sur un dossier comme celui-là, les instances que je viens de mentionner ne remettent pas d'avis dans le délai ou ne consacrent pas le temps nécessaire pour remettre un avis

– fût-ce un avis synthétique ou un avis sur les éléments qui les concernent de façon plus particulière. Évidemment, si tel ou tel organisme ne remet pas d'avis, son avis sera réputé favorable, mais je n'imagine pas dans ce dossier, compte tenu du soin méticuleux que nous avons réservé à l'examen de cette liste, qu'il n'y ait pas de réponse de l'un ou l'autre de ces organismes.

Vous m'aviez demandé aussi, Monsieur Devin, si le dossier d'Elia était rigoureusement le même que le dossier de base. On a vérifié. Le dossier de demande d'Elia est constitué conformément à l'article D.II.48, paragraphe 3 du CoDT, donc du dossier de base soumis à une réunion d'information préalable, puis des observations adressées par des citoyens dans le délai prévu par la réunion d'information préalable, c'est-à-dire dans les quinze jours, des avis des CCATM et des délibérations des conseils communaux. Le dossier de base est le même, mais il est complété des trois éléments que je viens de mentionner.

Enfin, le dossier de demande contient également un complément d'Elia sur les alternatives et des fichiers cartographiques d'analyse de celles-ci. Ces éléments ne sont cependant pas requis par le CoDT et ont valeur de renseignement pour l'administration en charge d'instruire le dossier.

En ce qui concerne le délai de 90 jours, comme je le signalais le 12 janvier, il s'agit d'un délai d'ordre qui peut être, le cas échéant, prolongé et au-delà duquel, le cas échéant toujours, une procédure de rappel est possible. Le rappel est à adresser éventuellement par le demandeur. Mon administration sait que je souhaite que toutes les procédures soient diligentées dans les délais et avec la célérité requise.

Cependant, ce dossier étant évidemment un dossier particulier, je n'ai pas l'intention d'être enfermé dans un délai d'ordre, de surcroît si celui-ci ne me permettait pas d'obtenir l'ensemble des informations permettant une décision parfaitement éclairée.

Dès lors, en l'espèce, les 90 jours sont un délai indicatif. Le délai maximal auquel je pourrais être confronté, c'est 90 jours plus 60 puisque, comme vous le savez, dans l'hypothèse où un rappel me serait adressé, un délai qui devient alors de rigueur de 60 jours débiterait. Le délai maximal donc depuis le moment du dépôt, c'est 90 plus 60 dans l'hypothèse d'un rappel qui me serait immédiatement adressé au terme des 90 jours.

Si, par hypothèse, purement théorique, il n'y avait pas de décisions intervenues – mais je peux vous dire que ce n'est absolument pas mon attention –, l'expiration de délai de 60 jours était amenée à être dépassé, cela entraînerait un refus, mais je préfère dans les dossiers délibérés bien évidemment.

Par ailleurs, dans le dossier, j'ai également pris note des différentes questions qui ont été adressées au

Parlement à la ministre Tinne Van Der Straeten qui s'est déclarée favorable à la boucle du Hainaut.

En sa séance de commission du 2 février dernier, madame Van Der Straeten a répondu – je vous avais d'ailleurs communiqué déjà, à votre demande, son courrier à cet égard – aux questions parlementaires qui lui étaient posées au niveau de la Chambre en reprenant un certain nombre de paragraphes de la lettre dont vous avez déjà eu l'occasion de prendre connaissance.

Une petite précision, Monsieur Desquesnes, vous parlez d'un rapport au Gouvernement. Dans le cas d'espèce, il n'y a pas de passage au Gouvernement puisque l'on se trouve dans les cas de l'article R01-2 du CoDT qui je stipule : « sont délégués au ministre la procédure de révision d'implant de secteur d'initiative communale ou d'initiative d'une personne physique ou morale privée ».

On est bien dans ce cadre-là, par rapport à l'élément que vous évoquez rapport au Gouvernement, passage au Gouvernement. Petite précision à cet égard.

Les étapes suivantes sont donc que l'ensemble de ces organismes puisse me remettre leur avis, que le cahier des charges puisse être lancé par rapport à cette contre-expertise, que les autres expertises en cours puissent être menées et nous continuons, en ce qui nous concerne, l'analyse aussi circonstanciée et approfondie de ce dossier sans que, évidemment à ce stade, il ne soit indiqué d'en tirer quelques conclusions que ce soit dans quelque orientation que ce soit.

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Si cela ne devait pas être le cas, n'hésitez pas à revenir vers moi.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Dans la minute qui m'est impartie, je voulais remercier M. le Ministre pour sa réponse relativement complète.

J'attendrai avec mes collègues avec impatience cette contre-analyse que l'on annonce parce que je pense que c'est vraiment l'un des éléments essentiels du débat : que l'on puisse avoir le challenge comme vous le dites, que l'on puisse challenger les chiffres d'Elia puisque l'on l'avait déjà dit depuis le départ, il y avait une sorte de conflit d'intérêts puisque Elia a le plus intérêt à développer le projet et en même temps le déposant du projet a fait les analyses au départ.

À ce niveau-là, je trouve que c'est tout à fait utile que l'on puisse avoir des éléments supplémentaires nous permettant de valider ou pas les éléments d'analyses.

Vous avez beaucoup évoqué la fermeture des centrales nucléaires, je ne peux pas partager totalement votre avis puisque, pour moi, il y a deux éléments centraux en fait.

C'est effectivement la fermeture des centrales, mais c'est aussi le développement de l'éolien et des énergies alternatives, mais c'est aussi la question de la capacité.

Vous savez comme moi que l'IDEA a mené une étude il n'y a pas très longtemps – et l'IDEA est un élément important puisqu'il y a d'imminents administrateurs qui s'y retrouvent – et a validé le projet de boucle du Hainaut même si elle a émis une série de remarques récemment par rapport au dossier.

Elle a fait état d'un problème de capacité par rapport au Hainaut et par rapport des besoins du Hainaut ; je pense que c'est aussi important de le rappeler.

Par ailleurs, soyons aussi clairs : ici, quand on parle pour l'instant de la sortie du nucléaire, on ne parle que de deux centrales. Sur le reste, en tout cas, il n'y a pas de débat. On se demande si l'on doit prolonger les deux centrales Doel 4 et Tihange 3.

D'autre part, quand vous voyez le mécanisme de CRM, nous en avons besoin malgré le fait que l'on pourrait potentiellement prolonger. Que l'on prolonge ou pas, on aura aussi besoin du mécanisme CRM, mais là, on dépasse le cadre de notre commission et il faudra probablement y revenir à un autre moment.

Pour le reste, nous suivrons le dossier avec mes collègues avec attention dans les prochaines semaines et prochains mois.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour les éléments de procédure et les précisions qu'il a pu apporter pour ce projet balafre du Hainaut.

Je voudrais toutefois m'étonner un peu, car je n'ai pas entendu M. le Ministre dire qu'il allait lui-même lancer une étude de contre-expertise véritable pour challenger les options de liaison et les options techniques du dossier.

J'ai un peu l'impression que M. le Ministre se décharge sur ce que les intercommunales et ses autres collègues font.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Excusez-moi, je me permets de faire un interstice.

Je ne sais pas s'il y a eu un petit moment de coupure dans la diffusion vu que nous ne sommes pas dans la même salle. Si cela devait être le cas, je vous prie de m'excuser.

De façon très explicite, j'ai indiqué que j'ai lancé l'étude. J'ai expliqué le cahier des charges qui était lancé dans les prochains jours, et cetera. Peut-être que ce passage n'était pas audible. Il était d'une limpidité totale.

Je veux même bien vous communiquer mon texte.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je veux bien, Monsieur le Ministre. Je vous remercie pour cette précision, car dans l'étude de M. Jing Dai, il y a vraiment des aspects qui ne sont pas du tout examinés. Ils posent, par principe, qu'il faut bien sûr faire cette liaison entre un point A et un point B. Par contre, je trouve qu'il balaie très rapidement les options techniques, que ce soit par Brugelle ou le règlement des goulots d'étranglement en Hainaut. Par ailleurs, je note qu'en ce qui concerne le coût de l'investissement, on ne parle que d'un coût dans le chef d'Elia et non pas de l'ensemble de la collectivité.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je montre, avec l'accord de Mme la Présidente, le passage que j'ai lu, explicitement. N'y voyez donc pas d'ambiguïté le moins du monde. Je pense qu'il y a vraiment eu un problème d'audition ou de connexion. J'ai été d'une limpidité absolue.

**Mme la Présidente.** – Merci à M. le Ministre pour ce rappel.

Néanmoins, il appartient à M. Desquesnes d'interpréter la limpidité de vos propos. C'est lui qui en juge et il est seul juge.

La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour la clarté de son propos et son exhaustivité.

Le premier point, c'est le dossier. Vous avez expliqué ce qu'il en était. Elia a bien déposé le même dossier. Je retiens qu'il y a également dans ce dossier, l'avis des citoyens, des CCATM, des conseils communaux. Ils ont donc bien mis toutes ces pièces dans le dossier.

Le deuxième point, c'est une contre-expertise. Vous challengez l'étude que vous avez vous-même commanditée. Je vous en remercie. Nous allons avoir un autre avis. C'était demandé et vous le faites.

Troisièmement, c'est la complétude des avis. J'avoue que je prenais note, au fur et à mesure que vous parliez, mais je n'ai pas su suivre jusqu'au bout. Je lirai le compte rendu, mais effectivement, vous ne négligez pas l'effort. Tout le monde va donc y participer. Si quelqu'un se sentait lésé, la porte reste ouverte.

Vous sollicitez la communauté urbaine du centre. Je peux vous le dire et je ne doute pas de la volonté de toutes et tous et notamment de M. Desquesnes qui

participe à ce débat. Nous allons évidemment vous remettre un avis en bonne et due forme avec les représentants communaux et avec les représentants régionaux.

Je tiens à saluer qu'aujourd'hui, dans cette salle, vous précisez les choses. Vous êtes le seul plein et entier responsable de votre décision. Vous le dites : « Ce ne sera pas le Gouvernement wallon. C'est bien moi qui en ai la pleine charge » et vous dites aussi que vous prendrez une décision au bout de la procédure des 90 et des 60 jours supplémentaires.

**QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INSÉCURITÉ JURIDIQUE POUR LE SECTEUR DE L'ÉOLIEN WALLON »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES PERMIS ÉOLIENS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « l'insécurité juridique pour le secteur de l'éolien wallon » ;
- M. Demeuse, sur « la sécurité juridique des permis éoliens ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, la Fédération des énergies renouvelables, Edora, a publié récemment les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie. Ce sont à peine 24 mâts éoliens, c'est-à-dire 70 mégawatts, qui ont été érigés en Wallonie en 2020, ce qui témoigne d'un net recul par rapport à 2019.

Edora pointe l'inflation du nombre de permis faisant l'objet de recours comme une explication plus probable de la piètre performance de 2020 : 179 éoliennes sont actuellement contestées devant les cours et tribunaux,

certaines pour plusieurs années devant le Conseil d'État. La situation s'est encore empirée depuis un an avec une augmentation d'environ 50 % des capacités éoliennes bloquées.

Edora plaide pour une *pax eolienica* II et attend du Gouvernement wallon qu'il mette en œuvre son engagement quant à l'installation de la meilleure technologie disponible en Wallonie, c'est-à-dire l'autorisation d'ériger des éoliennes plus hautes que les 150 mètres actuels.

Votre collègue en charge de l'Énergie a récemment déclaré que le Gouvernement veillerait à mettre en œuvre les meilleures technologies possible tout en les adaptant à la situation locale et qu'il traiterait de la question de l'octroi des permis, en veillant à garantir le droit de recours des citoyens sans toutefois qu'un détournement des procédures ne permette à quelques-uns de tout bloquer.

Des aménagements de la procédure d'octroi des permis sont-ils déjà en cours d'élaboration ou à l'étude ? Si oui, pourriez-vous nous fournir des informations à ce stade ?

Pour aboutir à cette meilleure technologie disponible, ne serait-il pas porteur de favoriser certains lieux d'implantation d'éoliennes de grandes tailles, par exemple, le long des autoroutes, pour éviter la contrainte de la distance par rapport aux zones d'habitation ?

**Mme la Présidente.** – C'est assez intéressant de voir la façon dont vous titrez vos deux questions, puisque Mme de Coster-Bauchau parle de l'insécurité juridique pour le secteur de l'éolien et M. Demeuse parle de la sécurité juridique des permis éoliens.

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, la sécurité juridique est effectivement un objectif à atteindre ; c'est mon côté optimiste, j'ai toujours le verre à moitié plein.

Monsieur le Ministre, après une année 2019 record pour le développement éolien en Wallonie, où le cap total des 1 000 mégawatts avait été franchi, cette progression a été freinée en 2020. Mme de Coster-Bauchau l'a dit, selon Edora, ce recul s'expliquerait notamment par une insécurité juridique croissante et une augmentation significative, de près de 50 % en un an, des projets contestés devant le Conseil d'État. Or, on sait que le potentiel existe, puisque 2 500 mégawatts de projets éoliens existent à l'heure actuelle et permettraient d'atteindre largement nos objectifs en la matière. Il n'y a donc heureusement rien d'irréversible, mais des mesures sont nécessaires, puisque, actuellement, 460 mégawatts sont notamment bloqués devant le Conseil d'État.

Pour répondre à cet enjeu, la Déclaration de politique régionale prévoit une révision de la *pax eolienica*, pour soutenir le développement du secteur, tout en veillant particulièrement à la participation des citoyens et des pouvoirs locaux, ainsi qu'en favorisant les procédures.

Les acteurs de terrain plaident particulièrement pour qu'une plus grande sécurité juridique puisse être apportée aux permis octroyés et pour que les délais de traitement des recours au Conseil d'État soient également raccourcis.

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'aurais également voulu vous entendre sur les principales difficultés que vous identifiez en la matière et qui fragilisent à l'heure actuelle les permis éoliens.

Quelles initiatives prenez-vous avec vos collègues du Gouvernement pour améliorer la sécurité juridique des permis éoliens ?

La question de la motivation des permis et des délais de traitement des recours au Conseil d'État sera-t-elle abordée dans le cadre de la réflexion relative à la révision de la *pax eolienica* ? Le Fédéral sera-t-il associé à la démarche ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, merci pour votre question sur la sécurité et l'insécurité juridique pour le secteur éolien wallon. Je voudrais d'abord attirer votre attention sur l'interprétation des chiffres tels qu'ils ont été cités par Edora. En effet, lorsque l'on mentionne 1 000 mégawatts mis en service, il s'agit du nombre de mégawatts installés depuis la genèse des projets éoliens sur le territoire wallon, et ce, un peu avant l'an 2000.

Si l'on considère qu'en majorité, à partir de l'autorisation, valable cinq ans et prorogable, il faut deux à trois ans avant le début du chantier d'installation des éoliennes, auxquels il convient d'ajouter une année de chantier pour que l'éolienne soit physiquement érigée et ultérieurement en service, il est malaisé de tirer des conclusions très spécifiques sur le résultat d'une année 2019 en la comparant à 2020, puisque l'on a besoin d'une temporalité un peu plus longue pour analyser de façon suffisamment affinée les éléments de tendance. Cependant, nonobstant cette réserve analytique, je confirme qu'un nombre important de dossiers sont actuellement pendants devant le Conseil d'État.

Ainsi, de manière résumée, début décembre, il y avait 39 dossiers au Conseil d'État pour un total de

233 mâts. Cela étant, chaque dossier comporte ses propres particularités et peut faire l'objet de plusieurs recours successifs.

Notons par exemple :

- que font l'objet d'un premier recours au Conseil d'État 22 dossiers pour 123 mâts ;
- que font l'objet d'un deuxième recours six dossiers pour 19 mâts ;
- que font l'objet d'un troisième recours huit dossiers pour un total de 65 mâts ;
- que font l'objet d'un quatrième recours deux dossiers pour un total de 14 mâts ;
- que font l'objet d'un sixième recours un dossier pour un total de 12 mâts.

La principale difficulté rencontrée en ce qui concerne le développement éolien sur le territoire wallon reste l'élément de l'acceptation sociétale, l'acceptation citoyenne de ces machines par les riverains ou par les communautés avoisinantes, par les pouvoirs locaux soucieux de préserver le cadre de vie. Ce phénomène est encore renforcé par les moyens modernes de communication que l'on rencontre aujourd'hui, par l'amplification que les réseaux sociaux donnent à un certain nombre de mobilisations.

S'y ajoute toute une série d'éléments techniques dans les dossiers que nous avons l'occasion d'examiner avec ma collègue puisque nous sommes compétents conjointement avec Mme Tellier, toute une série d'éléments d'analyse liés à l'avis des instances, à la nature, au contenu. Je viens d'avoir un dossier où un des moyens retenus par l'auditeur est le fait que l'avis d'une des instances consultées, le DNF en l'espèce, a été modifié, légitimement à mes yeux, entre deux phases du dossier. D'autres éléments encore, de nature juridico-technique, viennent fragiliser le processus.

Notons également que, sur notre territoire, on nous compare souvent à d'autres pays. On a une réalité en Belgique qui est celle d'un territoire plus densément peuplé qui fait que, lorsque vous survolez le cas échéant l'Allemagne par exemple en allant à Berlin, vous voyez d'immenses fermes éoliennes, mais dans des territoires extrêmement vastes et où la proximité avec les habitations est à l'évidence beaucoup moins fréquente.

L'une des principales contraintes en matière éolienne est l'habitat, le respect des distances de garde recommandées par le cadre de référence. Même s'il ne s'agit que de recommandations, celles-ci ont été déterminées afin de respecter au mieux le confort visuel et acoustique, la qualité de vie des riverains concernés. L'intérêt public ne peut suffire à justifier des écarts significatifs par rapport à ce cadre de référence. S'ajoutent les considérations légitimes concernant l'environnement, la biodiversité, les milieux biologiques, l'avifaune, ainsi que les mesures de compensation.

Il est à noter, enfin, qu'il existe souvent des demandes de permis qui prennent place sur le même site, de manière incompatible et de manière concurrente, sans qu'il y ait une recherche de l'exploitation optimale de la ressource éolienne disponible. Ces situations sont, bien sûr, difficiles ; difficiles aussi pour les pouvoirs locaux, qui me font témoignage du fait qu'ils sont saisis d'une demande, de deux, de trois, de quatre, parfois des demandes concurrentes, avec leurs services communaux sous forte tension par les procédures à mener dans le cadre de l'instruction de ces permis.

Qu'a fait le Gouvernement ? À l'initiative de mes collègues, M. le Ministre Henry pour l'essentiel, mais aussi de concert avec Mme la Ministre Tellier, le Gouvernement s'est concentré sur l'adoption de nouvelles conditions sectorielles en matière éolienne afin de régulariser la situation à la suite de l'annulation de celles-ci par le Conseil d'État en novembre 2017. Comme l'adoption de ces nouvelles conditions sectorielles était une urgence, les réflexions liées aux aménagements de la procédure d'octroi ont pris un peu de décalage. C'est bien évident.

En ce qui concerne la thématique concernée, la DPR plaide pour l'adoption d'une *pax eolienica* II, qui viserait à soutenir le développement du secteur, tout en veillant à la participation des citoyens et des pouvoirs locaux, ainsi qu'en améliorant les procédures, et ce, dans le respect de la qualité de vie des riverains et de l'intégration paysagère. On trouve donc, dans la DPR, en même temps la volonté de fluidifier la délivrance des permis, mais on trouve aussi – je pense, de façon sage en termes d'équilibre – le respect de la qualité de vie des riverains et de l'intégration paysagère.

Il faut donc concilier différents éléments de démarche. On le sait, celle-ci nécessite avant tout d'appréhender la problématique de manière plus précise en fonction des domaines concernés : l'énergie, l'aménagement du territoire, l'instruction des dossiers, les difficultés administratives.

Le raccourcissement des délais de traitement des recours au Conseil d'État, souhaités par les acteurs de terrain, ne dépend pas du Gouvernement wallon, mais il est évident que cette question devra être étudiée. Un débat plus large pourrait effectivement être mené à cet égard au niveau fédéral.

J'attire aussi notre attention sur le fait que notre DPR prévoit d'étudier le fait de nous doter d'une juridiction administrative wallonne. J'ai demandé, il y a quelque temps, à mes équipes de commencer à plancher sur ce sujet-là. Je ne dis pas que nous allons l'activer, mais la DPR nous charge d'y réfléchir. Je pense donc que le moment est venu. M. Fabien Palmans, dans l'équipe, réfléchit à cela.

**Mme la Présidente.** – Ce n'est pas une petite tâche.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Vous me donnez l'occasion de le remercier. Il est par ailleurs juriste spécialisé. Outre le fait qu'il travaille avec vous et moi au Parlement, il est aussi passionné par toutes ces matières.

La cadre de référence favorise déjà l'implantation des éoliennes le long des grandes infrastructures comme les autoroutes, mais nous constatons, dans les faits, que la majorité des demandes récentes concernent des éoliennes de plus de 160 mètres ou 180 mètres et, plus exceptionnellement, de près de 200 mètres.

Cependant, l'implantation d'éoliennes de grande taille en bordure des autoroutes ne permet pas nécessairement d'éviter la contrainte de distance à l'habitat, qui demeure la contrainte légitime, mais majeure de notre territoire.

La distance, pour rappel, par rapport à l'habitat reste équivalente à quatre fois la hauteur de l'éolienne. Plus les éoliennes seront hautes et plus les éoliennes devront s'éloigner des zones d'habitat.

Notons également les contraintes aériennes des périmètres de réservation de la Défense, de Belgocontrol, et cetera qui est un autre sujet que l'on peut examiner.

Je sais que mon collègue, M. le Ministre Henry réfléchit en la matière. Nous sommes associés à la réflexion.

Je voudrais terminer en attirant aussi votre attention sur le *revamping* – je viens d'avoir un dossier –, qui consiste à renouveler un parc éolien dans un endroit où il est déjà en installant de nouvelles éoliennes avec des capacités de production plus importantes, parfois plus grandes, mais aussi des efficacités. Ce volet-là – on ne va pas le retrouver, en tant que tel, dans les statistiques – est aussi un point, sur lequel je souhaitais conclure, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous nous avez apportées. Vous avez mis en avant les nombreuses difficultés auxquelles ce type de dossiers sont confrontés. J'ai entendu, qu'à travers les recours au Conseil d'État, il y avait outre l'acceptation sociétale de ces éoliennes dans l'environnement, toute une série d'autres éléments qui en faisaient partie dont les avis, par exemple, de la DNF qui ont un poids important dans ces différents recours au Conseil d'État et pour lesquels d'ailleurs Edora s'inquiétait du poids de ces différents avis complémentaires demandés et qui intervenaient.

Je pense qu'il est temps que l'on se penche sur les conditions d'octroi des permis pour permettre à ceux qui introduisent les demandes, vous avez cité le nombre d'années que cela nécessitait et le nombre de recours auxquels, parfois, les promoteurs étaient confrontés.

Je pense que plutôt que d'avoir constamment des enquêtes publiques sur ces dossiers, il est bon de définir une procédure qui sera meilleure pour chacun.

Tant pour les habitants, les pouvoirs publics que les promoteurs.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour votre réponse extrêmement complète et particulièrement intéressante.

Je voulais commencer en rappelant que les ambitions de la Wallonie en matière d'énergie renouvelable sont très élevées et que pour y parvenir il n'y a pas que l'éolien. Il faudrait activer l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, mais il est clair que l'éolien a un rôle important à jouer dans l'atteinte de ces objectifs.

Je retiens deux éléments de votre réponse principalement. La question de l'acceptation qui reste un enjeu fondamental et pour cela le dialogue est essentiel. Tant dans cette révision de la Pax Eolienica qui va arriver, je pense que dans le processus de révision l'association de l'ensemble des parties prenantes de l'ensemble des pouvoirs locaux, des citoyens, des auteurs de projets sera extrêmement importante.

Mais aussi, une fois les projets lancés, il y aura un vrai enjeu à associer les citoyens – je pense à toutes ces éoliennes citoyennes – c'est un enjeu qui n'avait pas été fort abordé dans la première Pax Eolienica, je pense que c'est un enjeu sur lequel on doit travailler beaucoup plus, dans la révision ici à venir.

Je viens juste à côté de Villers-le-Bouillet, on a le plus grand parc éolien de Wallonie. Ce parc a pu se développer assez facilement, notamment parce qu'il y a eu des éoliennes citoyennes, cela a permis une acceptation beaucoup plus facile du développement de ce parc, c'est un premier enjeu.

L'autre enjeu, je termine par là, c'est la sécurité juridique et on en a parlé beaucoup. J'entends qu'il y a des projets qui sont au sixième recours au Conseil d'État, cela veut dire que cela a été cassé cinq fois précédemment.

Cela veut dire que, là, il y a aussi des efforts à faire en termes de clarté, de sécurité juridique. Vous l'avez souligné, les communes sont demanderesse de clarté, de présence d'un cadre aussi, parce qu'elles sont souvent démunies par rapport à la manière de répondre.

On doit réfléchir à cet enjeu-là. J'entends aussi les pistes qui sont lancées par rapport à des réflexions avec le fédéral sur les délais de recours, à cette réflexion de juridiction administrative wallonne. Tout cela est extrêmement intéressant, mais on aura l'occasion très certainement d'y revenir, je vous encourage à avancer dans cette direction.

**Mme la Présidente.** – Par ailleurs j'étais assez intéressée, Monsieur le Ministre, à vous entendre évoquer le sujet de la cohérence du parc et de son aspect paysagé. C'est une dimension qui est importante dans un développement à cette échelle-là dans une région aussi dense que la nôtre.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA ZONE  
À DÉFENDRE (ZAD) D'ARLON »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la zone à défendre (ZAD) d'Arlon ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, le samedi 27 octobre 2019, depuis cette date un set boisé de 30 hectares est occupé par des militants qui dénoncent un projet de zoning industriel qui menace la biodiversité.

La ZAD d'Arlon, ou zone à défendre, est en place depuis l'annonce de la construction par Idelux, une association d'intercommunales luxembourgeoise, d'une zone commerciale alors qu'il y a des centaines d'hectares disponibles dans les zonings industriels existants.

Je tiens à exprimer, au nom du PTB, notre solidarité et notre soutien à ces personnes qui veulent préserver la biodiversité et qui veulent défendre une zone qui est reconnue comme grand intérêt biologique.

On a déjà eu l'occasion d'en parler, malheureusement, le grand intérêt biologique, s'il a une valeur morale, n'est pas reconnu, n'a pas une valeur sur le plan de l'aménagement du territoire wallon.

Comme l'indique le site de la Région wallonne, c'est une zone à haut potentiel économique, donc une SAR, et c'est dans cette logique que la commune et Idelux ont

annoncé vouloir transformer cette zone boisée en zoning industriel.

Plusieurs témoignages font état d'intimidations avec des arrestations aux domiciles.

Plusieurs personnalités ont d'ailleurs écrit une carte blanche dont une conseillère provinciale d'Ecolo, Mme Mahy, mais aussi un membre du CA d'Idelux et conseiller provincial. Leur revendication principale est d'intégrer le citoyen dans les processus décisionnels et de laisser la ZAD à l'état de réserve naturelle.

Allez-vous plaider pour que cette zone de grand intérêt biologique ne soit plus classée comme une SAR ?

Allez-vous proposer à tous les acteurs concernés une discussion comme le demandent les zadistes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, permettez-moi tout d'abord de vous indiquer que je m'insurge contre cette affirmation qu'il y aurait des centaines d'hectares disponibles dans les zonings industriels existants, et encore moins dans le périmètre de la Province de Luxembourg, ou dans un périmètre raisonnable par rapport à cette localisation.

Je m'insurge aussi contre cette vision qui voudrait que parce que c'est loin, parce que c'est en partie des territoires ruraux, on ne pourrait pas avoir de projet qui mette à disposition d'espace pour l'entreprise, d'espace pour créer de l'emploi, d'espace pour développer notre futur collectif.

Je suis issu de cette Province, et donc, je m'insurge contre ce que je sens transparaître dans votre question, une espèce de vision réductrice où les ruraux seraient limités dans un certain nombre de projets, dans un certain nombre de gestions d'espaces et que l'on viendrait coller l'image « nature » en disant : « Non, surtout, figez tout ». Je m'oppose de façon transversale à cette vision.

Je vais être très direct avec vous, à l'inverse du PTB, des mandataires locaux et provinciaux Ecolo que vous citez et de Mme Mahy, ainsi que d'autres intervenants, je condamne totalement et sans réserve l'occupation de ce site.

Je condamne aussi les violences ou dégradations commises par certaines des personnes présentes sur le site ainsi que le fait que ces actions contraignent à mobiliser de nombreuses forces de police, singulièrement en cette période de pandémie,

singulièrement en cette période où encore plus que d'habitude, elles sont nécessaires pour assurer globalement la sécurité de nos concitoyens. Je ne peux qu'être indigné par rapport aux faits dont sont responsables – j'insiste – certaines des personnes présentes.

Ce site est en fait un ancien site d'extraction de sable, dite ancienne sablière de Schoppach. Ce site est à réaménager repris à l'inventaire des sites à réaménager et a été utilisé pendant une période en tant que décharge de classe III. On est loin de cette espèce de vision idyllique d'une espèce de paradis biologique terrestre que d'aucuns tentent de colporter.

L'article D.V.1 du CoDT définit le site à réaménager comme « Un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ».

Il est repris au plan de secteur en majeure partie en zone d'aménagement communal concerté économique, ZACCE, et pour le solde en zone d'espace vert et en zone forestière.

La ZACCE est une zone destinée à l'urbanisation, pour y développer les activités autorisées en zone d'activité économique, industrielle, mixte ou spécifique, et dont la mise en œuvre est subordonnée à la réalisation d'un schéma d'orientation local.

J'attire votre attention sur le fait que l'élaboration ou la révision d'un schéma d'orientation local relève des compétences communales, le rôle de la Région se limitant à vérifier si les dispositions du CoDT sont bien respectées – tutelle de légalité.

Pour compléter la situation juridique de ce bien, je me dois de préciser qu'à ce stade et bien que le site soit en partie repris en tant que Site de grand intérêt biologique, il n'est pas repris dans le réseau Natura 2000. C'est quand même un peu étonnant. Pour autant, dire qu'un site comme celui-là n'a aucune valeur sur le plan de l'aménagement du territoire est totalement infondé : par définition, l'aménagement du territoire se trouve au cœur des arbitrages entre toutes les composantes et tous les besoins inhérents à un développement durable et attractif. C'est, je vous le rappelle, le sens d'un certain nombre d'articles du CoDT.

L'intercommunale Idelux souhaite réaliser sur ce site un parc d'activité économique innovant et exemplaire en matière de développement durable, et a initié une procédure d'élaboration de schéma d'orientation locale. À l'heure actuelle, ce dossier est au stade de l'élaboration de l'avant-projet au terme duquel l'intercommunale le transmettra au Conseil communal reviendra de se prononcer sur la poursuite ou non de la procédure.

Si le Conseil communal marque son accord sur la poursuite de la procédure – il dispose de 60 jours à dater du dépôt de la demande de l'intercommunale pour ce faire –, l'avant-projet de SOL fera l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales qui examinera les incidences du schéma sur l'environnement permettant de déterminer si le projet est susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement. Pour rappel, en matière de plans et schémas d'aménagement, le rapport sur les incidences environnementales est l'équivalent d'une étude d'incidences dans le cadre des demandes de permis et se fait en l'application d'une directive européenne. De multiples instances, dans le cadre de cette procédure, seront amenées à remettre leur avis.

En ce qui concerne la participation du public, ce type de procédure prévoit une enquête publique pendant laquelle la population pourra formuler ses remarques et observations dans les deux sens : oppositions ou soutiens au projet, ou expression quant aux modalités de celles-ci. Cette implication citoyenne induit une obligation corrélative de la part des autorités de se positionner par rapport aux remarques ou aux observations formulées dans l'enquête publique.

La procédure prévoit ensuite que le conseil communal adopte définitivement le schéma d'orientation local et charge le collège de transmettre le schéma accompagné du rapport sur les incidences environnementales à l'administration. Dans les 45 jours, le fonctionnaire délégué transmet alors le dossier au Gouvernement accompagné de son avis.

Ce n'est qu'à ce moment qu'en tant que délégué du Gouvernement, je serai amené à intervenir.

Vous voyez mon avis de principe par rapport à cette situation d'occupation, par rapport aux faits qui ont été commis par certains, par rapport à la vision de certains sur la ruralité. Nous ne sommes pas des territoires réservés, loin de toute initiative.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, je vois que votre avis est tranché. Par contre, je n'ai pas opposé l'économique et la nature, car c'est possible de faire les deux. Mon propos n'était pas du tout de dire : « On ne peut pas créer des emplois dans la Région ». Pas du tout, en fait.

Concernant la ruralité, je pense que vous êtes bien placé pour savoir que je suis déjà venu aussi concernant des zones d'intérêt biologique qui se trouvaient à Herstal. Donc, ce n'est pas non plus que je considère la ruralité comme quelque chose pour laquelle on ne pourrait rien y faire et qu'il faut préserver la nature. Pas du tout. Je trouve qu'un combat pour défendre des zones où il y a un intérêt biologique, c'est un combat juste. Alors vous avez fait état de violences. J'ai aussi fait état d'intimidations. Je pense donc que le dossier est assez

compliqué. Je vois aussi que les zadistes sont déterminées à défendre cette zone. J'entends aussi qu'ils sont soutenus par la population locale et je pense qu'il faut, dans ce genre de dossier, de la concertation. Il faut aussi demander l'avis des habitants. C'est comme dans le cas du grand intérêt biologique de Herstal, c'est pareil. On ne demande rien. On construit. Je pense donc qu'il faut plus impliquer la population dans les grandes décisions comme celles-là et il ne faut évidemment pas opposer l'économique et l'environnemental. Il ne faut pas non plus que l'économique soit fait au mépris de l'environnement.

**QUESTION ORALE DE MME VANDEVOORDE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'APPROBATION PAR LE GOUVERNEMENT  
WALLON DU PÉRIMÈTRE DE  
REMEMBREMENT URBAIN (PRU)  
CONCERNANT LE PROJET DE CENTRE  
COMMERCIAL SUR LE SITE DU PARC  
LÉOPOLD À NAMUR »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandevoorde à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'approbation par le Gouvernement wallon du périmètre de remembrement urbain (PRU) concernant le projet de centre commercial sur le site du parc Léopold à Namur ».

La parole est à Mme Vandevoorde pour poser sa question.

**Mme Vandevoorde** (PTB). – Monsieur le Ministre, je m'adresse à vous aujourd'hui au sujet d'un périmètre de remembrement urbain – PRU – que le Gouvernement wallon doit approuver concernant le projet de construction d'un centre commercial sur le site du parc Léopold dans le centre-ville de Namur. Ce projet n'est pas nouveau et anime les débats publics depuis près de 10 ans déjà.

En effet, un premier projet de centre commercial à cet endroit voyait le jour en août 2012 porté par les sociétés Banimmo, puis Urbanov, mais le plan de secteur, qui définit quel type d'activité est affectée à chaque quartier, classait ce périmètre en zone de service public et d'équipement communautaire. Impossible donc, a priori dans ce cadre, de construire un centre commercial à cet endroit. Impossible ? Non, puisque le Collège communal namurois MR-Ecolo -cdH a initié à

l'époque un SOL – un schéma d'orientation locale – procédure qui permet de modifier le plan de secteur.

Ils transformèrent donc une zone de service public et d'équipement communautaire en zone d'activité économique mixte en supprimant au passage le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique du site, ce qui fut approuvé par arrêté ministériel du Gouvernement wallon en avril 2014.

Néanmoins, dès le départ, le projet fut fortement contesté à Namur, tant par les défenseurs de la nature et des espaces publics en ville que par l'association des commerçants. Un collectif pour la sauvegarde du parc Léopold a vu le jour, et après une pétition ayant récolté plus de 13 000 signatures, au départ balayée d'un revers de la main par le Bourgmestre Maxime Prévot, ce collectif a fini par remporter la victoire qu'une consultation populaire soit organisée.

Cette consultation populaire a eu lieu il y a presque 6 ans jour pour jour puisque c'était le 8 février 2015. Il s'agit certainement de l'un des exercices démocratiques et de démocratie participative les plus impressionnants que la Belgique ait connus puisque près de 22 000 Namurois se sont déplacés, soit un quart de la population de plus de 16 ans.

Ce qui est ressorti de cette consultation était très clair : les participants ont signifié leur opposition à ce projet puisque à la question « êtes-vous favorables à l'installation d'un centre commercial à l'emplacement du square Léopold ? », 60 % des participants ont répondu « non ».

Malheureusement, l'histoire ne s'arrête pas là. Suite à des difficultés financières des promoteurs initiaux, le projet a ensuite été repris par la société Besix, qui l'a modifié pour en faire un projet contenant toujours principalement du commerce, mais aussi de l'HORECA, des bureaux, des logements et du parking. Or, un tel projet n'est plus compatible avec une zone d'activité économique mixte.

Vous voyez où je veux en venir, l'histoire se répète. Il faut à nouveau déroger à l'affectation du plan de secteur. C'est l'objet du projet de périmètre de remembrement urbain – PRU – dont le Conseil communal a pris connaissance le 26 janvier dernier et qui est aujourd'hui soumis au Gouvernement wallon pour approbation provisoire.

Ce PRU doit servir de base pour justifier ensuite la dérogation et les écarts qui seront sollicités dans le cadre du futur permis intégré.

Premièrement, en tant que ministre de l'Aménagement du territoire, trouvez-vous cela normal de sacrifier un espace public pour y construire un centre commercial privé et de supprimer le seul espace vert de l'hypercentre pour bétonner encore davantage le sol ?

Deuxièmement, comment justifier qu'un projet immobilier privé bénéficie de deux modifications successives du plan de secteur pour adapter les possibilités d'affectation d'un terrain à son propre projet alors que la logique voudrait, au contraire, que ce soit le plan d'affectation du sol qui définisse les projets qui peuvent ou non s'implanter dans les différents quartiers ?

Enfin, en tant que ministre de l'Économie, que pensez-vous du fait que le projet prévoit 16 000 mètres carrés de surface commerciale supplémentaire par rapport à l'offre actuelle existante à Namur ?

Dans le cadre de la crise économique à laquelle nous faisons face, cela ne risque-t-il pas de mettre encore plus en difficulté les petits commerçants ? Vu les conséquences dramatiques de projets similaires sur le commerce local dans d'autres grandes villes, ne faudrait-il pas, au contraire, établir un moratoire contre l'implantation de nouveaux centres commerciaux durant cette crise ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, permettez-moi de préciser d'emblée que ce projet de PRU est mené à l'initiative communale et que, à ce jour, le dossier n'a pas encore été transmis ni à l'administration, ni au Gouvernement, ni à moi-même. Il ne m'appartient donc pas de m'exprimer à ce stade à son propos, eu égard au rôle décisionnel que je serai, le cas échéant, amené à exercer à différents stades de celui-ci. Je suis vraiment désolé de m'en tenir à cette réserve.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Vandevoorde.

**Mme Vandevoorde (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre. C'est une première information : on se demandait où en était le projet de PRU, donc merci pour cette première information. On suivra le dossier.

J'en profite déjà pour vous sensibiliser à la question et dire que, avec le PTB, on s'est toujours opposé à ce projet pour trois raisons.

D'abord, parce que c'est un non-sens écologique. Les villes aujourd'hui ont plus que jamais besoin d'espaces verts, notamment face aux canicules qui vont se multiplier au regard du changement climatique, et Namur n'y fait pas exception.

Ensuite, parce que c'est un non-sens économique. Notre centre-ville compte déjà de nombreuses cellules commerciales vides, nous ne sommes encore qu'au début d'une grave crise économique qui met déjà les

commerçants en grande difficulté financière. On pense donc que ce projet organise la mort programmée des petits commerçants en avalisant une grande concurrence.

Enfin, c'est un non-sens démocratique puisque les citoyens se sont prononcés pour le maintien du parc.

On espère donc que le Gouvernement wallon pourra être attentif à cela respecter le choix des Namurois.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'EXTENSION DU SITE DE LOUVAIN-LA-  
NEUVE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'extension du site de Louvain-la-Neuve ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, voici 50 ans, le 2 février 1971, la première pierre était posée à Louvain-la-Neuve, en présence de Sa Majesté le Roi Baudouin, suite au fameux « Walen buiten ! » de Leuven. Avec un financement limité de 17 milliards de francs belges, soit environ 450 millions d'euros d'aujourd'hui, pendant une période de quelques années, allait naître le plus exceptionnel projet de Wallonie depuis l'après-guerre.

Des sociochrétiens allaient imaginer, secrètement d'abord, ensuite publiquement, une nouvelle ville universitaire qui allait devenir la première source de prospérité économique et scientifique de notre région.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un seul nouveau quartier, celui d'Athéna-Lauzelle, d'environ 30 hectares, à réaliser, à équiper et susceptible d'accueillir de nouvelles fonctionnalités, principalement en matière de logement.

C'est un quartier qui présente une identité particulière, sans circulation de voitures, sans garage, avec une densification reconnue, puisque le terrain à Louvain-la-Neuve, mais dans tout le Brabant wallon, est particulièrement rare, donc précieux. Les auteurs de projets ont donc privilégié une densité avec des maisons bifamiliales, de l'habitat groupé, des logements publics et quelques immeubles jusqu'à six étages. L'objectif est

d'accueillir, même s'il y a encore débat aujourd'hui, 3 500 habitants, ce qui supposera, et qui sera d'ailleurs une interpellation pour le Gouvernement wallon, de réorganiser complètement le boulevard de Lauzelle qui, aujourd'hui, s'apparente davantage à une autoroute qu'à une voirie de desserte d'un quartier que l'on veut durable, puisque le piéton et le cycliste seront là aussi privilégiés.

Ce nouveau quartier est loin d'être construit, puisqu'il fait l'objet aujourd'hui d'un avant-projet de SOL, de Schéma d'orientation local. Les plus optimistes parlent de l'accueil des premiers habitants en 2024, en 2025 ; certains vont même jusqu'en 2026, tant les procédures administratives et urbanistiques sont devenues complexes, bien davantage qu'il y a 50 ans. Coïncidence, ce sol va requérir beaucoup plus de temps qu'il n'en a fallu pour décider et poser la première pierre d'une ville universitaire. La coopération est frappante quant à la complexité de nos différentes législations, en partie du reste, souhaitée ou imposée par l'Union européenne.

Par ailleurs, la dalle telle qu'elle avait été imaginée par M. Woitrin, fin des années 1960 couvre aujourd'hui environ 13,5 hectares et elle pourrait encore s'agrandir de quatre à cinq hectares pour terminer, compléter le site urbain de type médiéval de Louvain-la-Neuve qui a été particulièrement visionnaire que de cacher les voitures pour mettre en évidence les usagers faibles – piétons et cyclistes – sur la dalle.

Là aussi, pour cette extension de dalle, se posent différents problèmes. J'ai d'ailleurs évoqué ici même, hier soir, le désenfumage des artères souterraines avec votre collègue, M. le Ministre Henry, mais aussi les permis et les exigences administratives qui freinent de manière importante, cette extension pour la rendre – reconnaissons-le – particulièrement complexe tant vis-à-vis de la législation existante que vis-à-vis des différents propriétaires et gestionnaires qui interviennent sur la dalle.

Enfin, le parc scientifique qui est le premier parc scientifique de Wallonie et je pense que nous pouvons en être fiers. Vous l'avez déjà visité à différentes reprises avec des sociétés de pointe – IBA, IRIS, et cetera –, mais ce parc arrive prochainement à saturation.

Votre prédécesseur, avec raison, M. Prévot, était intervenu une première fois pour équiper la zone qui devait permettre l'accueil du CBTC. Nous en avons déjà parlé il y a quelques semaines. Cela constitue aussi une nécessité d'agrandir le parc scientifique depuis O'Green jusqu'à AGC. C'est donc là aussi, une partie importante d'accueil d'entreprises scientifiques, technologiques et de nombreuses sociétés de services qui doivent les accompagner.

C'est donc aujourd'hui, Monsieur le Ministre, 50 ans après la première pierre, une nouvelle ère qui s'ouvre pour Louvain-la-Neuve. Louvain-la-Neuve a la chance d'avoir un ministre – vous-même – qui a presque toutes les décisions en main puisque à la fois, vous maîtrisez parfaitement l'aménagement du territoire – je vous y ai préparé –. Vous avez la compétence de la zone d'activités économiques et de son équipement. Vous avez la recherche et les technologies nouvelles. Bref, vous êtes, aujourd'hui, dans la droite ligne des trois pionniers à qui je souhaite rendre hommage – Monseigneur Massaux, Michel Woitrin et Yves Dumonceau à qui je dois beaucoup, personnellement – qui peut prendre le relais de l'achèvement ou de l'avancement de la ville universitaire.

Je vous avais parlé dans ma question avec un peu de nostalgie d'un décret d'art auquel je croyais beaucoup. Malheureusement, la Cour constitutionnelle en a décidé autrement et de manière particulièrement étrange alors qu'elle n'avait pas fait de remarques à l'égard du Port d'Anvers. Comprenez qui pourra.

Au-delà de ce décret d'art aujourd'hui décédé ou oublié, n'y a-t-il pas, Monsieur le Ministre, dans les compétences qui sont les vôtres, un acte gouvernemental à prendre pour assurer le développement de Louvain-la-Neuve de manière harmonieuse et surtout, beaucoup plus rapide ?

**Mme la Présidente.** – J'ai quelques questions, mais il ne m'appartient pas, ni de les poser et encore moins d'y répondre sur les différents sujets que vous avez évoqués.

**M. Antoine (cdH).** – Je pense que c'est un très beau sujet.

**Mme la Présidente.** – Tout à fait, je le pense aussi.

À l'occasion de l'anniversaire, on a assez répété que c'était une *success story* qui n'est pas tellement mise en évidence par les Wallons alors que c'est quand même important.

**M. Antoine (cdH).** – C'était la première ville après Charleroi en 1666.

**Mme la Présidente.** – Exactement.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question ainsi que Mme la Présidente pour sa contribution.

Je vous rejoins très largement à la fois pour rendre hommage aux pionniers – vous les avez cités. Je m'associe à votre hommage ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce dossier. Il y en a un certain nombre d'autres, comme vous le savez.

Partant d'une situation de ce fameux « Walen buiten » et de ce traumatisme de 50 ans et qui plonge ses racines bien plus longuement encore, je pense que l'histoire de la création du déploiement de Louvain-la-Neuve, à la fois d'une façon architecturale, mais aussi académique, économique, en termes d'engagement sociétal est une fabuleuse épopée qu'il me plaît de souligner avec force.

Je dois dire que votre question me semble, Monsieur le Député, tout à fait pertinente. Analysons la situation, puis projetons-nous dans l'avenir. Quelle est la situation la plus récente, si je puis dire, en termes d'aménagement du territoire et d'actes posés ?

Remontons en avril 2007 et en septembre 2010 où le Gouvernement wallon décidait à ce moment – regardez un petit peu la temporalité – la mise en révision du plan de Wavre-Jodoigne-Perwez, en vue de promouvoir l'usage du RER aux alentours de la gare de Louvain-la-Neuve.

Il s'agissait à l'époque de donner suite à une série d'études qui avaient conclu que pour accroître la demande de déplacement en transport en commun, il était nécessaire de mener une politique concertée et intégrée en matière de mobilité, de développement économique, de logement et d'aménagement du territoire.

En 2010, le Gouvernement a souhaité « prendre des mesures spécifiques visant à garantir la densification des noyaux urbains existants, et ce, compte tenu de la finalisation du RER ». Le Gouvernement « considérait l'inscription de nouvelles zones destinées à l'urbanisation à proximité des futures gares desservies par le RER comme un moyen d'attirer des activités ayant un profil de mobilité ferroviaire et d'augmenter l'offre en résidents près de celles-ci ».

Cette révision de plan de secteur a été adoptée définitivement le 27 novembre 2013.

Les prescriptions supplémentaires reprises sur la zone d'habitat et les deux zones d'aménagement communal concerté imposaient notamment l'élaboration d'un RUE – aujourd'hui, un SOL – pour la mise en œuvre de ces zones.

À l'heure actuelle, trois schémas d'orientation locaux sont en cours sur le territoire de Louvain-la-Neuve. Il s'agit, vous l'avez évoqué, du SOL dit Athena-Lauzelle, du SOL dit Monnet ainsi que du SOL dit Extension nord-est du centre urbain de Louvain-la-Neuve.

Le SOL dit Athéna-Lauzelle est en cours d'élaboration à l'initiative de l'UCL. Le CoDT permettant l'initiative privée, l'UCL a proposé un avant-projet qui a été débattu au Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve le 16 décembre dernier. Le Conseil communal a marqué son accord sur la poursuite de la procédure le 26 janvier 2021. Il a également, lors de cette séance, déterminé un projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales à réaliser. J'en profite pour attirer l'attention – que ce soit pour le conseil communal d'Ottignies comme pour toute autre ville et commune ou porteur de projets – sur l'extrême attention à réserver à la procédure SOL, de manière à éviter qu'il y ait des difficultés, voire des erreurs de procédures qui conduisent à des décisions de refus ou d'annulation ultérieures.

Le deuxième SOL dit Monnet – cela me donne l'occasion de rendre hommage à Monnet- est en tout début de procédure et vise la mise en œuvre des deux zones d'aménagement communal concerté ainsi que d'une zone d'activité économique mixte inscrites dans la révision de plan de secteur. L'étude en est à ses balbutiements. Les premiers éléments reçus par mon administration mettent en évidence que, en Brabant Wallon, la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est la seule qui dispose d'un parc scientifique – vous y avez fait allusion – qui a connu un beau développement et qui couvre une superficie de 231 hectares. Pour le moment, il a un taux d'occupation d'environ 63 % – il y a aussi des réservations complémentaires – et 260 entreprises et 6 500 emplois sont localisés sur le parc. Il appartiendra, dans le contexte des procédures que je viens de mentionner, à l'auteur de projet notamment d'établir les besoins complémentaires et de les préciser dans le cadre de l'élaboration de ce SOL, particulièrement dans le volet relatif à la justification des besoins.

Contrairement aux deux SOL précédents, le SOL dit Extension nord-est du centre urbain de Louvain-la-Neuve n'est, quant à lui, pas à mettre en relation avec la révision de plan de secteur. Il s'agit d'un SOL d'initiative communale qui vise à encadrer le futur développement urbanistique et commercial du nord-est du centre de Louvain-la-Neuve. Ce dossier est à un stade plus avancé de la procédure que les deux autres SOL, puisque le rapport d'incidences environnementales est en phase de finalisation.

À la lecture de ce qui précède, on observe que pas mal de choses sont en mouvement à la faveur de ces trois SOL à des stades plus ou moins avancés. Ceci dit, même si ce sont, soit la commune, soit l'université qui ont pris la main via l'activation de ces outils de planification, je dois dire que je souscris à votre raisonnement qui est de dire : « Il faut que l'on ait collectivement une vision d'avenir pour un pôle aussi majeur, non seulement de la Wallonie, mais aussi du territoire belge et même au-delà, et mettre en œuvre les efforts pour soutenir cette vision lorsqu'elle sera déterminée ».

Je termine, avec l'accord de Mme la Présidente, dont je connais la rigueur, mais aussi la bienveillance pour vous indiquer que, aussi exceptionnel que soit le site – et nous en sommes totalement d'accord –, en l'espèce, vous l'avez vous-même rappelé, je ne dois pas nous faire une piqûre collective de rappel concernant les aléas du décret DAR qui a donné lieu à diverses annulations, malgré les efforts que je soutenais, par la Cour constitutionnelle, puis on a réintroduit le principe dans le CoDT adopté le 24 avril 2014 – mais n'est jamais entré en vigueur-, avant d'être à nouveau abandonné suite à un nouvel avis de la section législation du Conseil d'État qui a nécessité une réadaptation du texte en urgence lors du travail parlementaire concernant le CoDT actuel.

On a soutenu – et je partage cette volonté – le fait d'avoir une forme de décision parlementaire différente sur des projets majeurs qui viendrait sécuriser, accélérer le processus. Je ne suis absolument pas fermé à cela. Malheureusement, à ce stade, malgré les efforts que je souligne, on n'est pas arrivé à décliner dans notre droit de l'aménagement du territoire wallon un dispositif de cette nature.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Trois remarques, très rapidement, Madame la Présidente.

Pardonnez-moi, mais on voit que le dossier de la révision du plan de secteur de Louvain-la-Neuve date d'une époque où j'occupais modestement la place du ministre actuel. C'est donc dire si des années se sont écoulées sans que l'on en voie la concrétisation. Projétons-nous à 2025 et nous l'avons lancé en 2007-2008 : c'est énorme. Bien plus qu'il n'en a jamais fallu pour la cité universitaire nouvelle.

Deux, pour le DAR, je pense que si vous vouliez reprendre le dossier, j'en serais ravi. Il nous faut régler un problème, c'est-à-dire laisser au juge la capacité d'observer le respect des procédures. C'est cela qui a fait le problème pour la Cour constitutionnelle.

Troisième élément, j'ai beaucoup réfléchi à cette question et j'ai une suggestion très simple à vous soumettre : vous désignez – vous en avez la possibilité – un fonctionnaire délégué propre au site de Louvain-la-Neuve, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Mont-Saint-Guibert. En désignant un commissaire spécial, ce n'est pas la première fois que nous agirions de la sorte. Je rappelle – et vous l'avez bien connu – Michel Fort avait fait de même pour les lacs de l'Eau d'Heure. Je trouve que c'est la meilleure des solutions d'avoir à la fois un fonctionnaire délégué commissaire du Gouvernement pour l'aboutissement du dossier et pour le respect des procédures.

**QUESTION ORALE DE M. NEMES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
CAPACITY REMUNERATION MECHANISM  
(CRM) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le *capacity remuneration mechanism* (CRM) ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

**M. Nemes** (PTB). – Monsieur le Ministre, ce samedi 30 janvier, on pouvait lire dans la presse que le coût du CRM allait diminuer. Le CRM est un subside aux géants de l'énergie qui a été mis en place pour compenser l'arrêt des centrales nucléaires. Beaucoup d'informations laissent à penser que ce subside n'est pas « technologiquement neutre » et qu'il s'agit d'un subside aux centrales à gaz et aux géants de l'énergie.

De plus en plus de voix s'élèvent pour dire qu'il n'y a pas besoin du CRM et les arguments sont très fondés. La CREG a commencé à dire qu'il n'y en avait pas besoin, le régulateur fédéral, puis Inter-Environnement Wallonie ; c'est maintenant une nouvelle association, APERE, qui a publié un article expliquant que nous n'avons pas besoin de centrales au gaz. Cet article se base sur une étude allemande.

Pour que des centrales à gaz voient le jour en Wallonie, il est nécessaire que vous, en tant que ministre de l'Aménagement du territoire, vous octroyiez le permis d'environnement. Bali Wind a déjà déposé sa demande de permis en mars pour la construction d'une installation de production d'électricité turbine gaz-vapeur, TGV.

C'est dans ce contexte que j'ai trois questions à vous poser.

Premièrement, avez-vous octroyé un permis pour la construction d'une centrale à gaz à Manage ? Sinon, où en est-on dans la procédure ?

Deuxièmement, avez-vous octroyé d'autres permis ? D'autres sociétés énergétiques sont-elles déjà venues vers vous ?

Enfin, lors des consultations CONCERE, les Régions ont leur mot à dire sur le CRM. Dans ce cas, allez-vous plaider pour que l'on revienne en arrière et que l'on ne subsidie pas de nouvelles centrales au gaz ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, si j'avais oublié quelque chose ou que quelque chose m'avait échappé, n'hésitez pas à revenir ultérieurement, compte tenu de la qualité défectueuse de la communication.

Je vous confirme tout d'abord que, les fonctionnaires techniques et fonctionnaires délégués ont délivré, en date du 12 octobre 2020, à la société anonyme Bali Wind pour Eneco un permis unique relatif à une centrale TGV de 850 mégawatts sur la commune de Seneffe.

Permettez-moi de ne pas m'étendre une nouvelle fois sur ce projet que j'ai eu l'occasion de détailler lors de notre commission du 26 janvier dernier, en réponse à une question de M. Devin.

À la faveur de celle-ci, j'ai également précisé que les recours introduits – j'avais détaillé lors de cette commission qui avait introduit des recours et quels en étaient les motifs – sont en cours d'instruction au sein de mon administration. Le SPW ARNE dispose jusqu'au 18 février pour rédiger le rapport de synthèse des administrations. Il s'agit là d'une date définitive, puisque le délai d'instruction a déjà fait l'objet d'une prorogation de 30 jours.

Votre question porte également sur d'autres projets. À cet égard, je me permets de repreciser – comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer à la faveur d'une question écrite de M. Cornillie en date du 23 novembre dernier – que deux demandes de permis uniques étaient à l'instruction : l'une à Seraing et l'autre à Flémalle.

Le dossier de Seraing, à savoir un permis unique introduit par EDF Luminus SA pour le renouvellement et l'extension de la centrale électrique *Combined Cycle Gas Turbine* a fait l'objet d'un permis délivré le 28 janvier 2021 – c'est tout récent – par les fonctionnaires délégués et techniques. C'est tout récent.

Le dossier de Flémalle – mieux connu sous le nom des Awirs – est actuellement au stade de l'analyse de la complétude. La demande, introduite par ENGIE-ELECTRABEL SA, consiste en la construction d'une nouvelle centrale électrique de même nature, CCGT : combinaison gaz. Le dossier déclaré incomplet en janvier 2021 a été complété le 1er février, et est donc au stade d'une nouvelle analyse quant à la complétude. Il y avait eu un premier dépôt, le dossier a été considéré comme incomplet, il a été complété, et il y a une nouvelle analyse de la complétude.

Les autres fonctionnaires délégués que j'ai interrogés ne sont actuellement pas informés de projet concernant d'autres nouvelles centrales.

Par ailleurs, il est à noter que nombre de permis relatifs à des champs éoliens et des champs photovoltaïques ont été délivrés à des sociétés énergétiques actives dans les énergies renouvelables.

La question que vous évoquez, c'est-à-dire de la rémunération du mécanisme de réserve capacitaire, le fameux CRM, *capacity remuneration mechanism*, est liée à la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Belgique.

La mise en place de ce mécanisme est aussi intrinsèquement liée à la programmation de l'arrêt des centrales nucléaires et vise à assurer la pérennité de l'alimentation énergétique, à éviter les phénomènes de délestage et de black-out qui pourraient se produire lorsqu'un trop grand nombre de sources de production d'énergie intermittentes sont à l'arrêt faute de soleil et de vent et que la consommation énergétique est abondante.

Je vous engage, si vous ne le faites pas tous les jours – ce que je peux comprendre – à regarder les différentes sources de production d'énergie depuis le début de cette année et à certains moments de la journée, c'est assez éclairant, me semble-t-il.

Malgré l'avis très modeste que j'ai concernant les mécanismes de CRM, et cetera, et le domaine énergétique en général, je dois vous indiquer que cette question de la sécurité de l'approvisionnement et de la mise en place du mécanisme du CRM est une question qui est de compétence fédérale. Il ne m'appartient donc pas de prendre des décisions en la matière même si j'insiste très fortement pour que l'on tienne compte dans l'ensemble de ces déploiements :

- de la sécurité énergétique ;
- il n'y a pas de hiérarchie, du prix de l'énergie pour les citoyens, mais aussi pour les indépendants et les entreprises ;
- un panel énergétique raisonnable combiné à nos objectifs de transition environnementale et de production d'énergie renouvelable.

Je plaide donc le bon sens en la matière.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Nemes.

**M. Nemes** (PTB). – Ce qu'il y a de clair avec le CRM, Monsieur le Ministre, c'est qu'au moins on voit bien que ce n'est clair pour personne. Je pense qu'il est grand temps de refédéraliser la compétence qui est liée à cela. Entre la compétence qui, comme vous le dites, est principalement négociée au Fédéral, avec la production d'énergies renouvelables, qui est une compétence régionale, avec un CRM qui se discute au niveau fédéral et qui est donc soi-disant technologiquement neutre, qui est aussi valable pour les énergies renouvelables et donc, on retourne à la Région. Bref, entre qui faut-il consulter et qui prend les décisions, ce n'est effectivement pas tous les jours évident de voir dans quelle direction on va.

Par contre, il est certain que, par rapport à la sécurité d'approvisionnement, que ce soit la CREG, le régulateur fédéral, l'IEW et maintenant, APERe, ils sont tous catégoriques : on n'a pas besoin de centrale à gaz pour faire une transition énergétique si l'on investit maintenant massivement dans les énergies renouvelables.

Je vous invite à revoir les arguments employés par ceux qui prônent qu'il faut utiliser et investir dans les centrales au gaz. Leurs arguments ne sont pas fondés quand on creuse les arguments techniques qui sont avancés.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – Le quorum étant atteint, nous passons à l'examen de l'arriéré pour voir si un membre de la commission désire prendre la parole et se prononcer par rapport à l'arriéré.

L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne, je vous remercie.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### **QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES DÉMARCHES DE COMMUNICATION POUR STIMULER L'ACCUEIL DE STAGIAIRES EN FORMATION EN ALTERNANCE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les démarches de communication pour stimuler l'accueil de stagiaires en formation en alternance ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, vous l'avez dit déjà lors de notre dernière commission, vous êtes régulièrement contacté par des jeunes en recherche

de places de stage en entreprise et qui sont assez désespérés.

C'est déjà assez difficile en temps normal, on sait que la filière de l'alternance ne décolle pas forcément comme elle l'a fait dans d'autres zones proches de chez nous, je pense aux germanophones, par exemple, malgré toutes les ambitions que les gouvernements successifs placent dans cette filière depuis des années.

La crise covid accentue la situation. Comment faire pour redoubler de volontarisme ? J'ai découvert une initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Wapi, de la Wallonie picarde qui a lancé une opération « Action solidarité. Recherche stage désespérément ». Au travers de son site, à travers sa communication, elle encourage tous les affiliés de la Chambre de commerce et d'industrie à ouvrir davantage de places de stage. Elle met en évidence l'intérêt de former des jeunes qui seront à l'avenir des recrues de choix, et elle fait aussi appel à l'esprit citoyen des entreprises.

C'est une initiative qui a été prise par la Chambre de commerce et d'industrie, je ne doute pas qu'il y en a peut-être d'autres, mais comment – vous, à votre niveau – pouvez-vous prendre des mesures adaptées pour encourager et systématiser ce type d'initiatives ?

Pouvez-vous mobiliser les relais dont vous disposez dans une série de réseaux ? Il y a les chambres de commerce, mais il y a aussi les fédérations patronales, les organisations sociales, ou les acteurs associatifs, ou encore les outils publics impliqués dans la stimulation économique et la formation professionnelle.

Ce soutien du Gouvernement pourrait-il par exemple consister à mettre à disposition des outils de communication, un argumentaire type, une forme de promotion de type adaptable aux différents secteurs et aux différentes catégories d'employeurs ?

Des initiatives sont-elles déjà en cours sur ce sujet avec vos homologues à la fois du Gouvernement wallon puisque c'est une compétence partagée avec la ministre Morreale, mais aussi avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a aussi en charge l'alternance à travers les CEFA ?

Je vous remercie pour les informations.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, vous avez raison, l'impact de la crise sanitaire a des incidences évidentes sur la recherche de stages en général, sur l'organisation de la formation en alternance en particulier, sur les stages en entreprise, et cetera.

Il ne se passe pas deux jours sans que je ne sois sollicité, ou mon équipe, par quelqu'un qui cherche un stage. Ce peut être dans le cadre de l'IFAPME ou de l'alternance, mais c'est aussi dans d'autres cadres parce que c'est plus difficile pour les institutions, parce que les gens sont en télétravail, parce qu'une série de raisons, de précautions sanitaires, et cetera. On essaie chaque fois de se mobiliser par rapport à cette situation.

Je réponds globalement à votre question tout d'abord, et puis j'émetts une suggestion.

Tout d'abord, concernant l'alternance, avec l'IFAPME, vous le savez, on a organisé de façon adaptée toute cette période avec notamment des formations qui sont en hybride pour une partie du temps, le maintien des cours de pratique professionnelle dans les centres de formation pour compenser aussi la perte des stages en entreprise, pour éviter que l'on ajoute, si je puis dire, le fait de ne pas être en centre de formation aux difficultés de stage en entreprise. Tout ceci bien sûr, dans le cadre strict de précautions sanitaires.

Par ailleurs, en 2020, on a déployé un certain nombre de mesures de soutien à la formation en alternance, on les a déjà évoquées. Pour cette année, avec l'IFAPME, nous préparons de nouvelles mesures adaptées à la situation actualisée. Elles seront vraiment finalisées très prochainement.

En ce qui concerne votre question spécifique sur les stages, pas plus tard que la semaine dernière encore, j'ai eu un certain nombre de contacts avec les acteurs de l'animation économique d'une part, et des représentations des entreprises. Mon objectif est que nous puissions avoir des mesures qui soient bien ciblées. D'une part, il y a des mesures urgentes. Celles et ceux qui n'ont pas de stage maintenant d'une façon ou d'une autre, comment peut-on les aider ? Je salue vraiment l'initiative prise par la Wallonie picarde et par Wapi, de mobilisation des acteurs du tissu socioéconomique et institutionnel pour aider à trouver des stages dans la circonstance actuelle.

Mais alors, on a une démarche aussi qui est plus moyen terme. C'est globalement le fait de trouver des stages lorsque l'on est dans les filières de la formation en alternance. À cet égard, ici aussi, je me suis entretenu avec les représentations des entreprises. On va par ailleurs développer une approche marketing à distance vers les entreprises, mais un certain nombre de nouvelles entreprises qui actuellement n'accueillent pas encore de stagiaires. Par ailleurs, des initiatives seront prises spécifiquement chaque mercredi, des offres d'alternances sont publiées et sont diffusées maintenant sur les réseaux sociaux.

Une playlist spécifique : « L'alternance en entreprises, des patrons témoignent » est déjà aujourd'hui accessible sur YouTube. Par ailleurs on a à travers la convention avec l'UCM, différentes insertions

qui sont été réalisées dans les médias, notamment dans les médias des organismes spécialisés comme l'*UCM Magazine*, la newsletter *Commerce*, et cetera pour toucher alors les entreprises et indépendants susceptibles d'accueillir des jeunes en alternance ou des stages pour celles et ceux qui sont engagés dans l'alternance, mais ne trouvent pas de stage.

Par ailleurs, des échanges sont également en cours avec mes collègues du Gouvernement et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'immédiat, il est envisagé de renforcer la campagne Alt+, portée par l'OFFA. Le rôle des coaches sectoriels, dont l'animation est assurée par l'OFFA, est également important pour soutenir les entreprises et promotionner l'alternance.

Comme vous le constatez, je suis particulièrement attentif, d'une part, au problème ponctuel actuel de trouver des stages dans la circonstance spécifique, mais, de façon plus globale, avec des mesures plus structurelles, concernant la nécessité de trouver des partenaires pour la formation en alternance dans le cadre de laquelle les stages ont beaucoup d'importance.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Merci pour les éléments de réponse. Il y a un point auquel on doit tous être attentifs, c'est la coordination entre les différentes initiatives. Je vous ai entendu lister des initiatives assez diverses : de la promotion sur les réseaux sociaux, avec l'UCM, de l'insertion dans les médias, des organismes spécialisés, et cetera. Je me dis que le problème va se trouver au niveau du *matching* entre ces promotions-là et les outils par lesquels ils sont diffusés et les stagiaires eux-mêmes, ceux qui sont en attente de stage, qui n'ont pas toujours le réflexe de consulter les outils en question. Il y a là un point d'attention pour vos équipes et les équipes des deux Gouvernements : faire en sorte qu'à la fois l'offre et la demande puissent se rejoindre sur des réseaux et des moyens de communication qui sont les plus proches possible. Ce n'est pas toujours simple.

Je vois qu'il y a eu des vidéos YouTube, et cetera. J'imagine que Facebook est aussi utilisé, parce que cela devient un réseau pour rechercher des endroits de stage. Je vous remercie donc d'être attentif à ce point-là.

Je reviendrai vers vous par rapport aux nouvelles mesures adaptées pour l'IFAPME et notamment pour ceux qui n'auraient vraiment pas trouvé de stage.

## **INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA DÉMISSION DE JEAN MULS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOGISTICS IN WALLONIA »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la démission de Jean Muls du conseil d'administration de Logistics in Wallonia ».

Mme Cassart-Mailleux intervient dans le cadre de l'interpellation de M. Mugemangango.

La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre, lors de la séance d'il y a 15 jours, quand on a fait un débat spécial sur le dossier FedEx, comme les autres ministres, vous avez témoigné de votre solidarité vis-à-vis des travailleurs de FedEx. Je voudrais vous faire remarquer que dans ce dossier il y a un paradoxe, une contradiction, puisque l'on constate que le responsable de cette entreprise à Liège, Jean Muls, qui est d'ailleurs aussi responsable de FedEx en France, fait partie du conseil d'administration d'un pôle de compétitivité du plan Marshall, à savoir le pôle Logistics in Wallonia, une structure publique qui a été créée dans le cadre du plan Marshall. Finalement, cela donne à ce monsieur la possibilité d'avoir une influence sur la manière dont les subsides sont distribués à partir de ce pôle.

L'ensemble des pôles sont soutenus financièrement par la Région wallonne. Quand on regarde au niveau des budgets au cours de ces dernières années, c'est 1 milliard d'euros qui ont été investis dans ces pôles. Chaque année, quand on regarde le budget pour le fonctionnement même des pôles, il y a encore de l'argent public qui est injecté dans ces pôles.

C'est donc interpellant de constater que quelqu'un qui a manifestement donné la priorité à des choix d'entreprise qui sont en défaveur des travailleurs, en défaveur de l'entreprise de notre région se trouve dans une position où il peut décider des subsides, en tout cas codécider des subsides par rapport à son secteur.

C'est d'autant plus interpellant que M. Crucke a indiqué dans la commission dernièrement que la circulation d'informations au niveau de FedEx ne donnait pas confiance, notamment dans cette personne-là puisque, au sein du conseil d'administration de

l'aéroport de Liège, personne ne savait que FedEx allait déménager. Personne n'avait l'information, même pas les représentants de l'aéroport français qui sont dans ce conseil d'administration. Cela a été dit par plusieurs ministres lors de la séance de mercredi il y a 15 jours : il y a bien un déficit de confiance.

Par rapport à cela, je vais vous poser deux problèmes, un d'ordre plus général et un d'ordre particulier. Le problème d'ordre général, c'est justement le fonctionnement de ces pôles de compétitivité. C'est paradoxal de constater que ces pôles sont en partie constitués d'industriels qui sont partie prenante des choix économiques et des subsides de ces pôles et qui pour autant ont la faculté d'influencer la décision des finances par rapport à ces pôles.

D'ailleurs, je l'ai indiqué, c'est dit sur le site de la Région wallonne que le Gouvernement n'intervient pas dans ces choix. Le Gouvernement joue un rôle d'encadreur de cette initiative, mais ce sont les scientifiques et les industriels qui choisissent où vont ces subsides. Cela pose un problème d'ordre général sur le fonctionnement même de ces pôles.

De manière particulière, comment continuer à faire confiance à Jean Muls puisqu'il a fait des choix qui sont contre les intérêts économiques de la Région ?

Notre proposition et notre demande très claire, c'est que le Gouvernement wallon demande la démission de Jean Muls de ce conseil d'administration parce que, manifestement, il donne la priorité à des intérêts particuliers au niveau de son entreprise et pas du tout à l'intérêt général au niveau de l'économie de la Région wallonne. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Je vous remercie de me laisser la parole. Écoutez, Monsieur Mugesangango, je vous ai bien écouté et je pense que vous faites beaucoup de raccourcis. Vous avez une méconnaissance du dossier. M. le Ministre va s'en expliquer.

Encore une fois, on assiste à un coup de marketing, à un coup de publicité, alors qu'il faut étudier le fond du dossier. Je pense qu'à un moment donné, votre souhait, c'est de faire croire que l'argent public est avancé et dépensé sans aucun contrôle des pouvoirs publics et au détriment de l'intérêt général, que le développement de l'activité économique wallonne et la création d'emploi. C'est totalement faux.

Vous tentez aussi de faire croire qu'un seul administrateur peut décider de la stratégie de tout un pôle de compétitivité. Ce n'est pas vrai. Je pense qu'il y a des règles, des contrôles et des perspectives.

Les pôles de compétitivités sont importants et, vous l'avez dit, ils datent de 2006. Si depuis 2006, on avait dépensé autant d'argent, comme vous venez de le dire, 1 milliard d'euros, sans aucun contrôle ou sans aucun objectif, je peux vous dire que ce n'est pas cela qui s'est passé jusque maintenant.

J'ai juste deux questions pour lesquelles je souhaite avoir une réponse. À combien de projets labellisés TNT ou FedEx ont-ils participé ? De quels financements ont-ils bénéficié dans le cadre de tels projets ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, un petit rappel tout d'abord : les pôles de compétitivité ont effectivement comme objectif de mettre en réseau les grandes entreprises, mais aussi les PME et les centres de recherche pour permettre à l'économie wallonne, et donc à l'emploi, de se développer à travers la structuration globale de ces écosystèmes. Ils le font, ces pôles de compétitivité, à travers la mise en œuvre de projets innovants qui suivent une procédure de sélection rigoureuse et qui sont ensuite labellisés et financés suite à une décision du Gouvernement wallon.

Dès le début de la politique des pôles, les autorités ont installé un jury international indépendant commun aux six pôles et constitué d'experts indépendants. Ce jury a pour mission de garantir la cohérence des projets présentés à la labellisation avec la politique industrielle du Gouvernement wallon. Il formule également des propositions d'amélioration du dispositif.

Au vu de leurs objectifs, les pôles de compétitivité ont une gouvernance qui associe la triple hélice à savoir les entreprises, les acteurs de la recherche – les universités et centres de recherche – ainsi que les pouvoirs publics. La présidence des pôles est assurée par un représentant d'entreprise, la vice-présidence est assurée par un représentant académique et les pouvoirs publics sont représentés au sein du conseil d'administration par trois observateurs qui représentent le cabinet du ministre de l'Économie, le Service Public de Wallonie Économie, Emploi, Recherche ainsi que l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, l'AWEx.

La composition du conseil d'administration pour les représentants d'entreprises privées est également importante, car elle vise à refléter les différents acteurs des domaines concernés.

Ainsi, dans le cas de Logistics in Wallonia, on peut y retrouver des représentants de centres de distributions internationaux, par exemple Skechers, de grandes entreprises de transports et de logistiques FedEx, Essers,

DSV, et d'autres encore, des PME du même domaine, comme Garsou-Angenot, Renory, Euroterminal, et cetera, des entreprises aussi actives dans le matériel ferroviaire comme Alston, dans le domaine de l'IT, comme NRB, ou encore de l'immobilier logistique.

Cette diversité a pour objectif d'apporter des analyses, des éclairages venant des différents angles de vue. Chacun des membres d'un pôle de compétitivité est tenu de respecter strictement le règlement d'ordre intérieur du pôle et tout particulièrement les modalités concernant la confidentialité relative aux informations et le respect des intérêts du pôle. Ces mandats d'administrateur sont en outre exercés à titre gratuit.

Les projets labellisés suivent une procédure rigoureuse où la sélection se déroule en trois étapes dans les cadres desquels le pôle joue un rôle d'accompagnement au montage des projets et d'examen du dossier pour avis au jury international.

Dans une première phase, le projet est d'abord sélectionné par le conseil d'administration du pôle en fonction de sa cohérence avec sa stratégie et les domaines d'activités stratégiques ainsi que de sa pertinence pour le domaine du transport, de la logistique et de la mobilité.

Durant cette phase, si une des entités actives dans le projet présenté est également représentée au conseil d'administration du pôle, cette personne se retire et ne participe pas à la délibération sur le projet ni à la décision de présentation au jury international. La décision du conseil d'administration du pôle est ainsi un avis communiqué à la Région wallonne.

Durant la deuxième étape, les projets sont ensuite déposés auprès de l'administration wallonne, le Service public wallon de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche, afin d'être présentés au jury international des pôles. Ce jury, mandaté par le Gouvernement wallon, est le même pour les six pôles de compétitivités. Il émet une recommandation de labellisation à l'attention du Gouvernement wallon.

Au cours de la troisième étape, sur base de la recommandation du jury international, le Gouvernement wallon prend enfin une décision de labellisation qui entraîne un conventionnement du projet entre les porteurs et la Région wallonne et, in fine, un financement du projet par celle-ci, c'est-à-dire par la Région.

Depuis le lancement des pôles de compétitivités, ni TNT ni FedEx n'ont participé à un projet labellisé. Ils n'ont donc bénéficié d'aucun financement à ce titre.

Le montant de 67,395 millions d'euros que vous citez est un montant relatif aux cellules opérationnelles des pôles, mais surtout les financements des projets labellisés dont les principaux bénéficiaires sont essentiellement des PME. En effet, un projet doit

obligatoirement associé quatre partenaires : deux entreprises dont obligatoirement une PME, et deux acteurs de la recherche, laboratoire universitaire ou centre de recherche agréé.

Tant les cellules opérationnelles de pôles que les porteurs de projets labellisés sont soumis à un contrôle strict et rigoureux de la part de l'administration wallonne qui analyse les dépenses, qui les certifie et, le cas échéant, peut éventuellement les rejeter.

Par ailleurs le rapport d'activités du pôle conditionnant la libération des créances est examiné dans le cadre d'un comité de suivi et d'accompagnement associant non seulement les administrations non compétentes, à savoir le SPW et l'AWEx, mais aussi une représentation du ministre en charge de la Politique des pôles.

Quant à la gestion des projets labellisés, les rapports d'avancement à la fois techniques et financiers sont examinés par l'administration.

Il est donc doublement inexact de dire que tout cet argent public est « laissé dans les mains de PDG de grandes entreprises ». D'une part, parce que la procédure de sélection associe les représentants des différents piliers de pôles, petites et grandes entreprises, acteurs de la recherche et autorité publique. D'autre part, parce que l'utilisation de cet argent, qu'il s'agisse de la labellisation des projets ou de la gestion des dossiers en cours, est soumise à un contrôle strict de l'administration wallonne.

Eu égard à ces différents éléments, une éventuelle démission de M. Muls du conseil d'administration de Logistics in Wallonia ne se justifie pas.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – D'abord, Madame Cassart, quand on veut effectivement faire croire que son adversaire politique se trompe, on met justement de la fumée, du brouillard. Je n'ai jamais dit, je n'ai jamais prétendu qu'il n'y avait aucun contrôle. J'ai même expliqué à la séance ce que l'on trouve sur le site en matière justement de statut de la Région wallonne par rapport à ces décisions-là.

Je vais vous le relire, comme cela, on l'a en mémoire : « Le Gouvernement a laissé aux industriels l'organisation et la gestion des pôles. Le gouvernement n'est présent dans les pôles que par l'intermédiaire d'observateurs – comme cela a été souligné par M. Borsus – chargés de vérifier que la philosophie des pôles est telle que définie par le Gouvernement. Le gouvernement a fixé un cadre et des moyens pour développer la politique des pôles. La responsabilité et la gestion des projets sont laissées – et je l'ai bien précisé – aux industriels et aux scientifiques ». Donc je n'ai jamais prétendu que M. Muls ou que les industriels

décidaient seuls. Pas du tout. Évidemment, il y a une décision qui est collégiale, une décision qui est aussi faite avec les scientifiques.

La question est : ceux qui sont dans ces pôles, qui sont dans ces conseils d'administration, en fonction de quels intérêts décident-ils ? Manifestement, les dernières décisions de Jean Muls n'ont pas été dans l'intérêt des travailleurs de FedEx. L'on peut être d'accord là-dessus. La question se pose de savoir, si lui-même ou FedEx ont directement bénéficié des subsides. Vous n'allez quand même pas ne pas reconnaître qu'il décide en fonction de son secteur, donc du secteur de la logistique. Il ne va pas décider pour un autre secteur. Dans ce sens-là, le fait qu'il puisse influencer la décision alors qu'il ne travaille pas pour l'intérêt des travailleurs de FedEx ou des travailleurs de la Région wallonne est bien ce qui nous pose problème.

Ici, je pose deux problèmes, mais une seule demande. Mon premier problème est l'existence même de ces pôles. Le fait que ces pôles soient présentés comme étant des instruments pour le renouveau économique de la Région wallonne alors que, dans les faits, c'est faux. Je ne suis pas le seul à le dire. Cette semaine, votre ministre-président Elio Di Rupo reconnaît effectivement que le plan Marshall n'a pas rencontré les effets attendus. Donc la remise en question des instruments fondamentaux du plan Marshall n'est quand même pas stupide. Ces pôles, manifestement, n'apportent pas ce qu'ils devaient apporter en termes de renouveau de l'économie wallonne.

La demande de notre interpellation aujourd'hui n'est pas la fin des pôles – ce pourrait être l'objet d'une autre interpellation – mais le fait que Jean Muls, lui, devrait sortir de ces pôles.

Il y a quelque chose de tout de même contradictoire, Monsieur Borsus, dans le fait que vous avez un discours clair en termes de solidarité avec les travailleurs de FedEx. Votre ministre du Budget, M. Crucke, dit qu'il y a même une méfiance par rapport au management de FedEx et que l'on décide quand même de maintenir Jean Muls dans ce pôle. C'est la question qui est posée. Soit on a un discours de solidarité ou on a un discours de méfiance par rapport à une information que l'on n'avait pas concernant les projets industriels de FedEx, soit on décide de faire confiance à Jean Muls.

Notre avis, évidemment, est que si l'on met ces deux éléments ensemble, on ne peut plus faire confiance à cette personne-là. La raison pour laquelle je m'étonne que vous ne demandiez pas la démission de Jean Muls de ce conseil d'administration.

Dans ce cas, juste pour terminer, on va introduire une motion suite à cette interpellation parce que nous voulons effectivement que M. Jean Muls sorte de ce pôle de compétitivité.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Je remercie le ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse, pour la clarté, pour sa transparence. Nous sommes tous d'accord que les pôles et les subsides sont de l'argent public, mais le ministre a bien réexpliqué les différentes étapes.

Votre interpellation remet en cause les pôles. Vous le dites vous-même : « Il y a de la fumée, il y a du brouillard et nous avons fait la clarté ».

Maintenant, avec les différents développements, le ministre a bien conclu qu'il n'y avait pas lieu d'avoir une démission. Votre seul souhait n'est pas que la Wallonie avance, n'est pas de soutenir les travailleurs, parce que nous, nous le faisons. À un moment donné, vous pouvez aussi vous remettre en question par rapport à cela et arrêter de faire du populisme à tous les coins de rue.

**Mme la Présidente.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango. La première, motivée, a été déposée par MM. Mugemangango et Liradelfo (Doc. 463 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Cassart-Mailleux, M. Bierin et Mme Kapompole (Doc. 464 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'INDUSTRIE TEXTILE WALLONNE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'industrie textile wallonne ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, la *slow fashion* est une démarche qui intègre des principes éthiques, sociaux et environnementaux dans la manière de consommer et de produire des vêtements. Des initiatives s'inscrivant dans cette démarche sont de plus en plus nombreuses, notamment des ateliers de confection de vêtements locaux ou recyclés, mais aussi de la seconde main. Ces initiatives marquent le début d'une transition pour la seconde industrie la plus polluante au monde, ce dont on peut se réjouir.

La Wallonie abrite aussi plusieurs projets dans ce style.

Certains acteurs font preuve de beaucoup d'inventivité pour compenser le coût élevé de la main-d'œuvre belge et confectionner localement des vêtements. Cependant, ils sont confrontés à une deuxième difficulté, c'est qu'il est rare d'avoir tous les chaînons de la filière textile présents dans un seul pays. La Belgique n'échappe pas à ce phénomène.

En effet, il est difficile de se procurer une matière première entièrement fabriquée et/ou transformée localement. Par exemple, si la Belgique produit du lin, celui-ci est souvent transporté en Chine où il est filé avant d'être tissé partout dans le monde, y compris en Belgique, un aller-retour superflu que les amateurs de *slow fashion* voudraient éviter.

De ce fait, la Wallonie a un potentiel non négligeable dans le secteur. Il fut un temps d'ailleurs où la Belgique abritait des industries prospères, je pense notamment à la laine à Verviers. Par ailleurs, vous nous parliez vous-même, il y a encore quelques mois, du potentiel de la culture de chanvre et de l'étude de l'ASBL ValBiom sur la faisabilité technico-économique d'une filière fibres longues dont les résultats étaient attendus pour fin 2020.

Je reviens vers vous à ce sujet pour vous demander quels sont les résultats de cette étude. Quelle est la stratégie du Gouvernement à l'égard de ce secteur ? Quel soutien avez-vous étudié pour cette industrie textile éthique wallonne, depuis la fabrication du textile jusqu'à la vente ? Quels projets ou mesures avez-vous étudiés ou mis en place afin de soutenir aussi une logique d'économie circulaire dans la filière ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, l'industrie textile a été très présente en Wallonie dans le passé. Si ce n'est pas le secteur le plus important en termes d'emploi ou de PIB au niveau de notre économie actuellement, il reste néanmoins des acteurs historiques présents sur notre territoire, et comme vous le mentionnez, les tendances actuelles que sont la *slow fashion* et l'intérêt pour les matières produites localement peut représenter une nouvelle fenêtre d'opportunité pour ce secteur et pour ses acteurs. Je veux vraiment le considérer comme tel.

Dans ce cadre, nous venons effectivement de recevoir début février les résultats de l'étude menée par ValBiom sur la faisabilité technico-économique d'une filière fibres longues textile en Wallonie. S'il nous faut encore un peu de temps pour analyser l'ensemble des résultats de cette étude, je peux néanmoins vous en

livrer en primeur les principaux résultats. Je demande d'ailleurs à mon collaborateur, M. Palmans, de bien vouloir mettre l'étude à votre disposition, si vous le souhaitez.

Au niveau de la production locale de plantes à fibre, deux agroressources wallonnes ont actuellement un niveau de maturité permettant un développement industriel : le chanvre et le lin.

Au niveau de la culture et de la première transformation du lin, 85 % de la production mondiale de lin est concentrée en Belgique, France et Pays-Bas. Le lin produit en Belgique est principalement cultivé en Wallonie, plus de 75 %. La filière du chanvre est plus développée en France et aux Pays-Bas.

Au niveau wallon, l'expérience malheureuse – vous l'avez citée – de Be.Hemp et de Bel Chanvre nous a apporté des enseignements importants qui peuvent être pris en compte dans la réflexion sur le redéploiement de cette filière. Le récent engouement envers cette plante aux vertus écologiques se traduit par un marché en croissance, avec des opportunités de progression encore importantes, notamment sur des marchés historiques comme le textile.

L'enseignement fondamental qui ressort des expériences de Be.Hemp et Bel Chanvre est qu'avant d'envisager un projet d'implantation d'une filière agricole comme le chanvre, il est impératif de maîtriser, de sécuriser les filières ou les marchés applicatifs qui seront visés. C'est en fonction de ces marchés, ou de ces marchés potentiels, et de leurs spécificités qu'il sera possible de définir les besoins spécifiques, ainsi que les stratégies, les investissements nécessaires pour y répondre.

L'étude de ValBiom met en évidence trois marchés potentiels pour les fibres de chanvre :

- le marché des biocomposites ;
- le marché de la construction ;
- le marché textile.

Le marché des biocomposites est un marché de niche, avec des volumes relativement faibles, très compétitif, fortement occupé par les acteurs historiques du chanvre, en France et aux Pays-Bas, et qui subit une forte concurrence des fibres exotiques.

Au niveau du marché de la construction, la Wallonie compte un acteur européen majeur de la construction à base de chanvre, l'entreprise IsoHemp, que j'ai visitée en son temps, qui développe, produit et commercialise des blocs de béton de chaux-chanvre à partir du granulats.

La laine isolante à base de chanvre est un autre marché potentiel, mais en forte concurrence technique et économique avec les autres types d'isolants biosourcés. La croissance du segment des isolants biosourcés est un

bon signal, mais miser sur ce secteur en Wallonie semble risqué, en tout cas actuellement.

Le marché du textile présente, quant à lui, des opportunités considérables pour développer une filière locale pérenne en capitalisant sur un savoir-faire historique, d'une part, et, d'autre part, sur le fait que le secteur cherche à relocaliser ses chaînes de production en Europe occidentale pour répondre aux considérations légitimes, éthiques, de proximité, de plus en plus développées chez les consommateurs.

Il ressort donc que le secteur textile est celui qui apparaît le plus porteur et prometteur pour redévelopper une filière fibre végétale de chanvre en Wallonie, tout en valorisant le granulat, la chènevotte, dans le secteur de la construction.

L'analyse de Walbiom permet de conclure que dans le contexte wallon, il est plus prudent et réaliste de créer des marchés pour la fibre de chanvre dans un premier temps, en stimulant les acteurs développant des projets de valorisation des fibres, deuxième et troisième transformation, ou des produits finis, marques, afin de créer un appel d'air pour de la consommation locale de fibres végétales de chanvre que cultiveront évidemment nos agriculteurs.

Ces acteurs se fourniraient dans un premier temps auprès de producteurs des régions avoisinantes. La culture de chanvre et les entreprises de première transformation seraient développées dans un deuxième temps, rapidement, une fois que les marchés locaux et leurs volumes permettront de stabiliser la filière, de rémunérer l'ensemble des acteurs.

J'ai suivi BMT Belchambre et je veux être vraiment très attentif à cela.

Le développement d'une industrie textile wallonne dépasse celui des fibres agricoles. Une autre source locale importante peut provenir du recyclage des fibres. Dans ce cadre, le secteur a également été pris en compte dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia, avec mes deux collègues, Mmes Tellier et Morreale. Cette stratégie a été approuvée pas plus tard que le jeudi 4 février par le Gouvernement.

Les actions proposées dans le cadre de cette chaîne de valeur se concentrent sur l'*inner circle* de l'économie circulaire, c'est-à-dire les nouveaux modes de conception, de production – de l'écodesign, la symbiose industrielle, l'économie de la fonctionnalité, et cetera – et de consommation plus sobres, plus efficaces, avec la réutilisation, la proximité, la réparation, le remanufacturing.

Dans ce cadre, différentes actions sont prévues, que je n'ai plus le temps de vous détailler, mais que je vous transmettrai.

Il me semble que tout cela est extrêmement passionnant, et donc nous allons nous employer, avec mes collègues à en faire une réalité et n'hésitez pas à me revenir, mais je ne doute pas que je ne doive pas vous en adresser invitation quant au suivi de ce dossier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, mais aussi pour l'accès à cette étude. C'est effectivement passionnant.

Si ma question portait plus spécifiquement sur le textile, votre réponse a permis d'apercevoir aussi un panorama plus global des débouchés de ces fibres fabriquées en Wallonie et c'est tout à fait bienvenu pour la résilience de ces secteurs d'avoir aussi plusieurs débouchés.

Il faudra aussi un changement de mentalité pour que cette *slow fashion* voie le jour de façon plus massive, ce qui passe aussi par les compétences de la Fédération, via la culture, les médias ou encore l'éducation, afin d'inciter à acheter moins et de meilleure qualité plutôt que l'« effet kleenex » que l'on pourrait qualifier comme tel avec des vêtements *low cost* à courte durée de vie.

Tout cela annonce effectivement des débats très intéressants pour les années qui viennent.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE EN PLACE DE LA DELIVERY UNIT CHARGÉE DE LA RECONVERSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION HUTOISE SUITE À LA FERMETURE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE TIHANGE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place de la Delivery Unit chargée de la reconversion économique de la région hutoise suite à la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises à propos de l'avenir économique et industriel du bassin hutois suite à la fin prochaine de l'activité nucléaire sur le site de la centrale de Tihange. J'avais eu l'occasion de plaider et de recevoir un accueil positif de votre part

pour la mise en place d'une *task force* régionale consacrée à la reconversion de la région hutoise. C'est désormais chose faite puisque le Gouvernement a décidé de créer une « Delivery Unit » chargée de travailler à la reconversion du site de Tihange et plus largement du bassin hutois, en associant l'ensemble des acteurs socioéconomiques de la région.

Cela me réjouit particulièrement et je voudrais saluer cette initiative qui sera pilotée conjointement par la SPI et Noshag dont il faut souligner la complémentarité face à un tel redéploiement à venir pour la région.

J'aimerais dès lors faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur la mise en œuvre de cette Delivery Unit. Je voudrais savoir dans quel calendrier elle s'inscrit.

Quand sera-t-elle opérationnelle ? Où en sont les engagements prévus ? Des liens seront-ils établis avec l'État fédéral, notamment sur la question du démantèlement et de la gestion des déchets présents sur le site ?

Par ailleurs, des moyens spécifiques seront-ils consacrés au redéploiement économique de la région suite à la fermeture de la centrale de Tihange dans le cadre de Get up Wallonia et/ou du plan de relance ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, permettez-moi, pour débiter et afin de situer l'ampleur de la tâche qui est la nôtre et son extrême complexité, de rappeler l'impact de la fermeture de la centrale ou des unités de Tihange estimées, selon une analyse réalisée par la SPI, à une perte d'emplois directs et indirects de 2 000 emplois. S'y ajoute un certain nombre d'activités induites dans la région proche, mais aussi dans la Région au sens large.

Par ailleurs, la perte des recettes fiscales s'élève, tous pouvoirs confondus, à près de 50 millions d'euros, avec un montant important pour la ville de Huy, 12 millions d'euros, les communes avoisinantes, la province, et cetera.

Au moment où des décisions vont devoir être prises concernant la fermeture complète du nucléaire, je pense qu'il faut bien peser tous les éléments. Vous connaissez déjà mes convictions en matière d'énergie, mais 2000 emplois qui sont en général des emplois qualifiés, techniques, pour certains d'entre eux, de haute qualification spécifique, c'est un véritable choc.

On parlait de FedEx dans ce Parlement, très légitimement, ou d'autres séismes sociaux, mais un choc d'une telle ampleur m'interpelle très fortement et je pense que l'on doit bien réfléchir à cela ainsi qu'aux hommes et aux femmes représentés par ces 2000 personnes impactées par les futures décisions gouvernementales éventuelles.

La convention-cadre entre la Région wallonne et la SPI a été signée fin janvier, tout récemment. J'ai demandé aux différents organismes mandatés par le Gouvernement wallon qu'ils désignent leurs représentants pour constituer le Comité de pilotage. Une première rencontre aura lieu immédiatement après.

Le rôle du Comité de pilotage dont je ferai partie et que je présiderai sera notamment de mettre en place la Delivery Unit, de suivre l'avancement du plan de reconversion, d'en étudier tous les éléments éventuels ou les possibilités éventuelles, d'identifier et résoudre les points de blocage, d'envisager des mesures correctrices si nécessaires, bref structurer l'ensemble du travail de cette Delivery Unit.

Celle-ci devrait être mise en place dans un délai de trois mois, pour répondre à votre question, le temps de procéder aux différents recrutements. Le profil de fonction de l'équipe et sa feuille de route sont en cours de préparation en vue d'être soumis au premier Comité de pilotage. Je souhaite évidemment que l'équipe recrutée soit soumise à ce même jury et que la procédure de sélection soit rigoureuse.

La mission confiée à la Delivery Unit est la mise en œuvre de la stratégie de reconversion dont les axes se situent à trois niveaux :

- la reconversion du site de la centrale de Tihange. En coordination avec Engie, une remobilisation des espaces libérés. Très important, la notion « d'espaces libérés » ou non, des espaces disponibles ou non. Donc, remobilisation des espaces libérés par le démantèlement ainsi que ceux à lui réserver au démantèlement seront analysés. En fonction du calendrier de démantèlement, des espaces à libérer, des atouts du site, des infrastructures, des propositions d'activités ou de nouvelles filières économiques, notamment en matière de production énergétique, pourront être, le cas échéant, établies avec Engie pour le site de Tihange ;
- le redéploiement d'activités économiques productives sur des sites alternatifs à la centrale. Compte tenu de la croissance du nombre d'indépendants ces dernières années dans l'arrondissement notamment, mais aussi d'une proportion plus faible des entreprises des secteurs économiques de l'industrie et de la transformation, d'autres sites permettant d'accueillir des activités économiques sont à initier, étudier et redévelopper. L'étude de la SPI a déjà identifié des sites qui pourront répondre à

cet objectif de création d'emplois à l'échelle du bassin hutois et le cas échéant à l'échelle du bassin hutois au sens large ;

- le soutien ou le déploiement de nouvelles filières économiques sur le territoire favorisant des activités de service, de proximité, de transformation et des emplois avec un ancrage local fort. La responsabilité du démantèlement appartient à l'exploitant Engie avec qui un dialogue sera poursuivi afin de trouver les scénarios de démantèlement qui offrent le plus de garanties en termes de sécurité et respectent les règles en la matière, mais aussi de perspectives de revalorisation du site de Tihange.

Dans le cadre du Plan de relance, tous les projets doivent être terminés, vous l'évoquiez dans votre question. Les projets doivent être non seulement déposés et sélectionnés, mais aussi terminés au 31 août 2026. Comme vous le savez, la loi sur la sortie du nucléaire prévoit qu'un réacteur de la centrale de Tihange fermera en 2023 et les deux autres, le cas échéant, en 2025. Aucun projet ne pourrait donc être, de façon certaine, introduit dans le cadre du Plan de relance compte tenu de la collision des temporalités que je viens d'évoquer.

Par ailleurs, on sait qu'un certain nombre d'autres démarches seront effectuées, notamment vis-à-vis du Fédéral puisque je poserai aussi la question au Fédéral de la possibilité d'intervention du niveau fédéral dans le cadre des actions de redéploiement économique de la Région.

Mon raisonnement est le suivant – mais je vais en discuter avec les collègues fédéraux – : dès le moment où une entreprise privée quitte un site, on lui demande un certain nombre d'engagements. Il me paraît ici cohérent, mais je souhaite ouvrir le dialogue à cet égard, que le niveau fédéral puisse aussi contribuer à la mobilisation de ressources pour le redéploiement de la Région affectée par la décision de fermeture des centrales nucléaires.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse à nouveau extrêmement complète. Ce n'est pas à moi qu'il faut apprendre que c'est un enjeu fondamental pour la Région. Nous en sommes bien conscients. Ce n'est pas la première fois que l'on en discute.

De nouveau, et comme on le disait tout à l'heure, il faut aussi à un moment donné être bien conscient que la question de la prolongation du nucléaire se porte sur deux réacteurs. Dans tous les cas, quelle que soit en fait cette décision ou pas, l'enjeu économique et l'enjeu en termes d'emploi sont le même pour la Région. Cela nécessite de prendre des mesures aujourd'hui et c'est

pour cela que je salue vraiment l'initiative du Gouvernement d'avoir mis en place cette Delivery Unit.

Juste quelques éléments rapidement sur l'étude de la SPI. J'ai aussi pris connaissance de cette étude de la SPI qui ne dit pas qu'il y aura 2 000 pertes d'emploi. Elle dit qu'il y a potentiellement 2 000 emplois qui sont concernés par la situation. Cela veut dire donc qu'il y a un enjeu à se mobiliser pour éviter une perte de 2 000 emplois puisqu'il y a toute la question des emplois directs, mais où là il y a un accord de stabilité qui est conclu. Il faut se mobiliser pour que cet accord soit conservé et maintenu.

Puis, il y a tous les emplois indirects où l'étude de la SPI ne précise pas de manière exacte quel est le degré de dépendance de ces différentes entreprises. C'est tout le travail que l'on doit effectuer maintenant.

**Mme la Présidente.** – Vous avez juste atteint la minute.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Madame la Présidente, je termine, mais c'est vraiment un enjeu qui me tient très fort à cœur donc je termine rapidement.

Il faut vraiment que l'on prenne en compte aussi cet enjeu du démantèlement dans cette réflexion.

Là, j'entends les réflexions par rapport au lien avec le Fédéral. Je pense que l'on doit réfléchir à travailler avec le Fédéral sur cette question.

**Mme la Présidente.** – Il vous faut vraiment conclure, Monsieur Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Dernier petit point, vous parliez du Plan de relance. Il y a aussi Get up Wallonia. Je pense que là-dedans, on peut y travailler et mobiliser des moyens parce que le tout n'est pas de réfléchir à mobiliser des gens pour avoir de bonnes idées, il faudra aussi investir à un moment donné dans la Région.

**QUESTION ORALE DE M. AGACHE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
COLLABORATION ENTRE LES UNIVERSITÉS,  
LES HAUTES ÉCOLES ET LES TRÈS PETITES  
ENTREPRISES (TPE) EN MATIÈRE  
D'INNOVATION »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres

de compétences, sur « la collaboration entre les universités, les hautes écoles et les très petites entreprises (TPE) en matière d'innovation ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

**M. Agache** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le rapport du CESE portant sur la politique scientifique en Région wallonne pour les années 2018 et 2019 est intéressant à de nombreux égards. Notamment, en matière de collaboration entre les entreprises, les universités et hautes écoles.

Ce rapport fait référence à l'étude CIS – Community Innovation Survey – réalisée en 2016. Celle-ci a constaté que 11 % des entreprises interrogées mentionnent des collaborations avec des universités et de hautes écoles. Si l'on approfondit l'étude de ces 11 %, on remarque que ce sont principalement les moyennes et grandes entreprises qui bénéficient de ces collaborations. Sept pour cent seulement des TPE profitent des collaborations avec les universités et hautes écoles.

Quand l'on sait que les TPE représentent la majeure partie de notre tissu économique, ces pourcentages révèlent donc une faible collaboration entre nos hautes écoles, universités et les TPE.

Avez-vous connaissance de statistiques actualisées de ces collaborations entre les hautes écoles, les universités et les TPE ?

Quelle est votre analyse de la situation ?

Quelles sont les actions que vous avez mises en œuvre pour renforcer les collaborations entre hautes écoles et universités et les TPE, d'autre part ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Je peux vous faire part de chiffres plus récents qui proviennent de l'étude CIS en 2018. Dans cette étude, les différents indicateurs sont en croissance par rapport à 2016. En effet, ce sont maintenant 18 % des entreprises innovantes qui déclarent des collaborations avec des universités et hautes écoles.

Le pourcentage de TPE actives dans ses collaborations augmente également avec maintenant 13 % de TPE.

Ces données sont néanmoins basées sur un panel d'entreprises interrogées et sur base de leur propre déclaration. On voit donc un peu les limites

methodologiques, même si celles-ci donnent une indication de tendance intéressante, mais qui appelle à être amplifiée, bien sûr.

Si nous analysons ensemble les statistiques qui proviennent des universités et des hautes écoles, les chiffres sont encore plus encourageants.

Ainsi les hautes écoles précisent que sur les 231 entreprises différentes avec lesquelles elles ont collaboré en 2019, 28 % sont des TPE.

Les chiffres sont également convaincants du côté des universités où ici 41 % des entreprises avec lesquelles elles collaborent dans les projets financés par la Région wallonne correspondent à la définition de TPE.

Les statistiques globales disponibles pour les projets collaboratifs financés par la Région wallonne ne nous permettent pas de distinguer entre les TPE et les autres petites entreprises, mais 65 % des entreprises participant à des projets collaboratifs avec des universités et hautes écoles sont des petites entreprises.

L'ensemble de ces données permettent donc de relativiser, me semble-t-il, l'impression souvent erronée que les grandes entreprises bénéficient le plus des financements de la Région wallonne et des collaborations avec les autres acteurs de la recherche.

Nous souhaitons néanmoins poursuivre les efforts pour augmenter le transfert de technologies des acteurs publics vers le monde industriel et donc, la concrétisation d'un certain nombre de projets économiques.

Dans ce cadre, des interfaces existent au niveau des hautes écoles ainsi que dans les universités pour faciliter le transfert de technologie vers les entreprises.

Nous sommes actuellement en train de réfléchir avec ces acteurs – j'ai rencontré un certain nombre d'entre eux – à l'évolution du modèle de fonctionnement des interfaces universitaires et des hautes écoles. Le modèle n'est d'ailleurs pas uniforme entre les interlocuteurs que je viens de citer, et ce, afin d'augmenter encore l'efficacité de ces structures et du transfert de technologie vers le monde industriel. Ceci passera également par une révision des organes de gouvernance et en particulier, du rôle de suivi qui sera opéré par le comité de valorisation récemment mis en place en Région wallonne.

L'objectif est également d'améliorer le maillage avec les autres acteurs de soutien à l'innovation au sein et au bénéfice des PME.

Comme vous le savez, nous avons mis en place un nouveau modèle de soutien à l'innovation à destination des PME, basé sur un réseau d'acteurs de première ligne, les centres d'entreprise et d'innovation, ayant un lien fort et régulier avec le tissu économique local, qui

se voient renforcer leur rôle d'accompagnement à l'innovation des petites entreprises, alors qu'un soutien plus spécialisé de seconde ligne peut être apporté par la SOWALFIN qui se voit elle-même amplifiée, renforcée dans son rôle d'agence de l'innovation. C'est une évolution toute récente.

La SOWALFIN assurera également le pilotage des différents centres d'entreprises et d'innovations de manière à assurer le partage des bonnes pratiques, mais aussi de garantir un traitement efficace et cohérent sur l'ensemble du territoire.

La SOWALFIN veillera également à assurer le lien entre ses centres et les interfaces universitaires et des hautes écoles afin de diriger les entreprises innovantes vers les meilleurs partenaires, vers les meilleurs appuis, vers les meilleurs conseils. Voilà les informations en termes de statistique, en termes d'analyse et en termes de vision.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Agache.

**M. Agache** (Ecolo). – Les indicateurs évoluent dans le bon sens, une dynamique se met en place et je trouve cela très intéressant.

On reviendra ultérieurement pour faire une première estimation des résultats que donne toute cette dynamique qui est mise en place.

**Mme la Présidente.** – Nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 23 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES SOUTIENS AUX SECTEURS EN DIFFICULTÉ ET NOTAMMENT AUX ASBL À VOCATION ÉCONOMIQUE »

### QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES AIDES AUX ASBL DE LA JEUNESSE »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Disabato, sur « les soutiens aux secteurs en difficulté et notamment aux ASBL à vocation économique » ;
- M. Liradelfo, sur « les aides aux ASBL de la jeunesse ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vais d'abord intervenir sur la question des ASBL, puisque le Gouvernement a pris une bonne décision fin novembre 2020 en soutenant les ASBL à vocation économique qui, jusque là, n'avaient droit à aucune aide dans le cadre de la crise sanitaire. Comme beaucoup de personnes actives dans ce type de structures souffrent énormément de la crise sanitaire, cela les soulagera quelque peu, même si, pour certaines, cela ne permettra pas de pallier les nombreux mois d'inactivité. Vous vous en doutez, il y a des gens qui sont dans des situations extrêmement compliquées encore aujourd'hui.

Différents critères ont été mis en place pour identifier les droits de ce type de structures, qu'elles soient impactées par la crise ou complètement fermées durant cette période. Le dispositif de soutien prend ainsi en considération le chiffre d'affaires des activités commerciales des ASBL et leur taille en équivalents temps plein. Les ASBL concernées doivent notamment être assujetties à la TVA, employer entre 1 et 250 personnes, exercer une activité économique et ne pas dépasser 50 % d'intervention publique en 2019, justifier une perte égale ou supérieure à 60 % sur le

chiffre d'un trimestre T en 2020 par rapport au même trimestre en 2019 et ne pas avoir bénéficié d'une aide covid d'un montant égal ou supérieur au montant d'intervention. Aussi, cette aide peut varier entre 3 000 et 40 000 euros et concernerait à peu près 1 794 assujettis.

À l'heure d'écrire cette question, la plateforme qui annonce une série de mesures n'était pas encore disponible. L'information était disponible, mais le fait de rentrer une demande d'aide pour ce type de structure n'était pas encore présent. Je voulais en savoir plus sur les éléments qui expliquent le temps mis à ce que les aides décidées par le Gouvernement fin novembre soient mises en place, et réclamées de manière effective par les différentes personnes.

D'autre part, un nouveau train d'aides était prévu. Qu'en est-il à ce niveau ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

J'en profite aussi sur la question des intermittents, puisque c'est une question qui nous interpelle. Nous y sommes extrêmement attentifs, parce que c'est un secteur qui n'a pas du tout reçu de soutien en Wallonie. On a eu le débat ici en Wallonie de savoir si la Wallonie était compétente par rapport à ce secteur. On peut aussi avoir de la créativité, pour permettre d'apporter un soutien à ce type de personnes qui sont aujourd'hui dans une situation catastrophique, avec des revenus réduits à néant. Comme ce sont souvent des gens qui n'avaient pas des salaires élevés précédemment, ils n'ont pas pu faire des économies et tenir sur leurs économies. Je voulais attirer particulièrement l'attention par rapport à cet élément.

Je reprends une partie de la question de mon collègue Olivier Bierin qui ne sera pas présent avec nous – pas par manque d'intérêt, mais parce qu'il est retenu par une autre commission. Il évoquait que le CEO de l'Union wallonne des entreprises déclarait dans la presse du 2 février qu'à côté du plan de relance, de nombreuses entreprises avaient des problèmes de solvabilité – une sur cinq – et que la recapitalisation devait être la priorité numéro une.

Une étude de la FEB et de Graydon, parue le 25 janvier, montrait que les PME flamandes s'en sortaient mieux que les wallonnes sur ce plan.

Le même jour, Ernst & Young a publié une étude qui met en avant qu'en 2019, les industries culturelles et créatives ont fourni une contribution plus importante à l'économie européenne que les industries des télécoms, de la chimie et de l'autonomie réunie. Ernst & Young estime de ce fait que la culture a un rôle important à jouer dans la reprise. Vous avez exprimé à plusieurs reprises qu'une nouvelle vague d'aides est en préparation. Où en est-elle ? Je reviens encore sur les mêmes questions.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** – Monsieur le Ministre, il y a déjà eu des aides. On est intervenu plusieurs fois concernant les ASBL et ici la question plus spécifiquement des ASBL d'aide à la jeunesse. Les nouvelles annonces concernant les activités extrascolaires des moins de 18 ans interpellent les parents ainsi que les professionnels.

Les ASBL d'aide à la jeunesse ne comprennent plus toutes les mesures. Ces changements incessants sont aussi source de difficultés. Sur dix ans, ce secteur a connu une croissance de 72 %. Il représente aujourd'hui 430 ASBL qui encadrent plus de 100 000 enfants tous les jours, et 541 000 enfants en stage chaque année. Tout cela, en ne comptant pratiquement pas sur les subsides.

L'essentiel des coûts revient aux parents, y compris quand ceux-ci grimpent à cause du covid, puisque l'on sait que cela a aussi un impact sur les coûts, avec toutes les mesures qu'il a fallu prendre. Cet été, avec la limitation en bulles de 50 et les protocoles de désinfection, le surcoût par enfant s'est déjà élevé à 8,50 euros. À un moment où ces ASBL enregistrent 10 à 20 % de demandes en plus, l'impact des nouvelles mesures est donc autant financier qu'organisationnel.

Ce secteur a des revendications très claires : il demande la mise en place de chèques stages, une aide directe du Gouvernement et un accès aux infrastructures des écoles.

Monsieur le Ministre, avez-vous rencontré les ASBL de ce secteur spécifique ? Allez-vous prendre en compte les revendications avec une aide directe ou des chèques de stage ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, je vous prierais de m'excuser, parce qu'il y a peut-être des éléments qui relevaient de la question de M. Desquesnes.

Je vous remercie tout d'abord pour vos différents éléments de question qui me donnent l'opportunité de préciser ou de repréciser, pour certains des interlocuteurs qui nous écoutent, des éléments d'information, de précision ou de complément survenu plus récemment.

Tout d'abord, pour répondre à la question de M. Disabato et que M. Desquesnes envisageait également, sur la mise en place du dispositif d'aide à destination des ASBL, la plateforme sera ouverte le 24 février prochain, lundi en huit. À cet égard, rappelons que les dispositifs d'aide aux ASBL se calquent sur les dispositifs d'aide à destination des

entreprises, PME et indépendants, telles que ces aides ont été configurées pour les vague 4, vague 5 et vague 6. Dans notre jargon, si je puis dire, il s'agit de la vague d'indemnités 7, 8, 9 destinées aux ASBL.

Pourquoi faut-il un peu plus de temps que ce que j'espérais et que vous escomptiez pour mettre en place la plateforme ? Parce que c'est la première fois que nous appliquons des dispositifs d'aide aux ASBL de cette nature. D'autre part, vous avez bien rappelé, Monsieur Disabato, je le ferai également tout à l'heure, les différentes conditions qui sont d'ailleurs des conditions qui nous ont permis de voir notre projet de texte, l'arrêté gouvernemental de pouvoirs spéciaux, accepté par le Conseil d'État, car considérant que nous sommes dans notre couloir de compétence, on n'intervient pas alors dans des éléments liés aux aides d'État, d'autres éléments, et cetera, que ce soit sur la TVA, sur les aides des autres niveaux de pouvoir et d'autres points encore liés à leur activité économique, tout cela demande l'accession aux bases de données et une analyse en amont déjà de la granularité des données dont on dispose, de la possibilité de les croiser et de mise en place du dispositif.

Ces trois indemnités, vague 4, vague 5, vague 6, je rappelle, vague 4, quelle était leur nature, ces trois indemnités ont des conditions d'octroi différentes, vous l'avez signalé également. La vague 4, c'est un pourcentage de perte du chiffre d'affaires, dès l'instant où l'on a perdu 60 % de son chiffre d'affaires par rapport au même trimestre de l'année antérieure, en l'espèce le troisième trimestre et si, compte tenu éventuellement du caractère cyclique de l'activité, on n'a pas perdu 60 % au troisième trimestre 2020 comparé au troisième trimestre 2019, on peut alors, à titre subsidiaire, activer le quatrième trimestre dans les mêmes conditions. Les autres vagues 5 et 6 correspondaient aux fermetures successives de l'HORECA, ainsi que des autres secteurs, considérés ou dits « non essentiels ». Mutatis mutandis, c'est la même disposition que pour les PME et indépendants, avec des conditions spécifiques liées aux ASBL, tel que je viens de le mentionner.

Ces trois indemnités doivent coexister au sein de la plateforme Indemnités covid, afin que l'introduction des demandes soit concomitante. On rappellera que l'indemnité sur base de la perte du chiffre d'affaires de minimum 60 % que je viens de mentionner est cumulable avec l'indemnité de 2 250 à 6 750 euros pour les activités liées au commerce dit non essentiel et qui ont été fermées, à partir du 2 novembre.

Par ailleurs, afin d'automatiser au maximum les demandes et leur traitement ensuite et ainsi de réduire le délai entre la demande et le paiement effectif, il convient d'établir des protocoles avec le Fédéral de manière à avoir accès aux données authentiques que je mentionnais. Ces différents éléments font que l'arrêté du Gouvernement wallon approuvé le 11 décembre,

dans le temps qu'il mène son chemin d'approbation avec les étapes réglementaires et juridiques incontournables, ceci explique le délai entre le 11 décembre et le moment où nous annonçons la mise en œuvre de la plateforme. De surcroît, il faut un travail technique et informatique, de manière à adapter aux différents éléments que je viens de mentionner.

M. Bierin, dont vous vous êtes fait le relais et le porte-parole, Monsieur Disabato, évoquait la question de la prolongation des fermetures.

Donc, le Gouvernement s'est accordé jeudi – et j'en remercie très chaleureusement tous mes collègues – sur des mesures complémentaires de soutien aux indépendants et entreprises suite à la crise que nous traversons.

Rappelons que les dispositifs que nous avons décidés ou dont nous avons décidé le principe sont les suivants.

Premièrement, une intervention complémentaire en faveur des indépendants et entreprises toujours fermés aujourd'hui : l'HORECA, les métiers de contact, les centres de loisirs, et cetera. Cette indemnité variera de 4 000 à 12 000 euros et est destinée aux indépendants et entreprises fermées depuis le 19 octobre 2020.

Ensuite, il y a ceux qui ont fermé ultérieurement, la plupart d'entre eux, depuis le 2 novembre 2020. Ce sont d'autres activités dites « non essentielles » et il s'agit ici d'une indemnité qui varie entre 3 250 euros et 9 750 euros. Comment cette variation se calcule-t-elle ?

Pour le premier groupe, ceux qui sont fermés depuis le 19 octobre – singulièrement l'HORECA et d'autres –, c'est le lien avec le nombre d'équivalents temps plein employés pour l'année de référence, c'est-à-dire, l'année 2019, qui est pris en compte. Donc, si l'on emploie moins d'un équivalent temps plein en moyenne pour l'année de référence et que l'on est fermé depuis le 19/10, donc l'HORECA, et cetera, le premier montant est de 4 000 euros. Si l'on emploie en équivalents temps plein entre 1 et 4 personnes, c'est 6 500 euros. De 5 à 9, c'est 9 500 euros et plus de 10, c'est 12 000 euros.

Si l'on se trouve dans l'autre catégorie, donc que l'on a fermé un peu plus tard et l'on reprend un peu plus vite, c'est décidé pour certains et cela va venir pour d'autres. Pour ceux qui sont fermés depuis le 2/11, s'il y a moins d'un équivalent temps plein, c'est 3 250 euros d'indemnités. Entre 1 et 4, c'est 5 500 euros. Entre 5 à 9, c'est 7 500 euros. Plus de 10, c'est 9 750 euros.

Cette mesure, suivant nos estimations, concernerait 28 000 bénéficiaires avec un impact budgétaire estimé de l'ordre de 144 millions d'euros.

La deuxième indemnité concerne le secteur hôtelier. Les mesures sanitaires nécessaires prises dans le cadre de la crise ont engendré soit une fermeture, soit un

ralentissement important, soit un ralentissement très important à certains moments, mais de façon générale, un impact très lourd pour l'économie touristique et, notamment, l'hébergement.

65 % des hébergements, tous types confondus, n'avaient aucune réservation pour le premier trimestre 2021, pour donner une illustration de l'impact. Ici, c'est 1 000 euros par chambre. On estime qu'il y a environ 450 hôtels concernés qui représentent de l'ordre de 15 000 chambres, un peu moins, donc 14,6 millions d'euros.

La troisième mesure est une indemnité à destination des indépendants et entreprises actifs en B2B et touchés substantiellement par les décisions de fermeture. On a décidé du principe, mais l'on travaille encore sur les modalités. Cela concerne très concrètement les fournisseurs de l'HORECA, les blanchisseries qui travaillent avec des secteurs fermés, celui qui fournit l'événementiel qui est l'arrêt, les festivals qui n'ont pas lieu, tous ceux dont l'activité à titre principal est destinée à des secteurs qui sont soit à l'arrêt, soit très substantiellement touchés.

Nous attribuerons un pourcentage du chiffre d'affaires sur la période de référence, mais nous rencontrons les secteurs les uns après les autres, nous menons des études pour les modalités.

Le quatrième élément qui a été décidé, ce sont les indemnités pour des secteurs spécifiques. Grosso modo, ils ne rentrent pas dans une des catégories précédentes, mais ils sont eux-mêmes lourdement impactés : soit ils travaillent tant pour le B2B que pour le B2C en n'étant pas fermés, soit ils sont ouverts uniquement pour rembourser les *vouchers* ou pour des réservations à long terme, comme les agences de voyages. On a évoqué les louageurs de vêtements et équipements, que ce soit pour les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ou pour les carnivals. Il y a d'autres catégories spécifiques de cette nature. On a prévu une quatrième mesure pour ceux qui sont, par leur spécificité, dans une situation délicate et doivent être aidés dans un cadre spécifique.

Pour les ASBL, Monsieur Disabato, je dois vous indiquer que nous nous sommes accordés en gouvernement pour que soit traduit le même dispositif pour les ASBL – je parle ici des prolongations – que ce nous faisons maintenant pour les entreprises. C'est logique. Comme nous ne sommes plus en période d'arrêtés de pouvoirs spéciaux, nous allons, en discussion avec les groupes parlementaires, préparer ou être à disposition pour préparer un texte qui, d'initiative parlementaire, traduit le même dispositif que celui que nous consacrons par les prolongations de manière à y inclure les ASBL.

Par ailleurs, concernant les intermittents du spectacle, c'est un sujet de préoccupation chez moi. On a étudié le dossier de façon très approfondie.

Malheureusement, l'angle économique stricto sensu est très fermé pour aider les secteurs. Les leviers dont je dispose dans mes compétences sont quasi inexistantes ou alors fruits d'un chemin tellement tortueux qu'il en est incertain et fragilisé.

J'ai vu que nos collègues à Bruxelles ont plutôt utilisé le couloir emploi pour créer un dispositif de soutien. On en a discuté au Gouvernement en toute transparence et l'on a décidé de nourrir rapidement un groupe de travail avec le Fédéral et avec nos collègues des autres niveaux de pouvoir pour tenter, à l'initiative de ma collègue, Mme la Ministre Morreale, sur base de la compétence emploi, de trouver une solution.

Je termine, Monsieur Liradelfo, concernant les aides aux ASBL jeunesse. Je partage votre préoccupation par rapport à ces ASBL, à leurs missions et à la jeunesse, confrontée à de grandes difficultés, à de grandes souffrances et à une pression morale évidente.

Ceci dit, lorsque vous voyez la définition des ASBL qui entrent dans le *scope* des structures que nous soutenons, il y a toujours l'élément économique, qui est, très logiquement dans mes compétences de ministre de l'Économie, un élément incontournable. Lorsque vous reprenez les définitions, les ASBL d'aide à la jeunesse, nonobstant toute l'importance de leur travail – ce n'est évidemment pas en discussion –, ne savent pas rentrer dans le *scope* des aides éligibles dans le département économie et dans les compétences régionales.

Par contre, j'incite et j'encourage à ce que vous puissiez interroger mes collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour voir ce qu'ils peuvent faire complémentairement à ce qu'ils ont, à ce stade, mis en œuvre.

Voilà, Madame la Présidente, dans le temps assez bref qui m'est imparti, ce que je pouvais partager avec vous.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je me réjouis de la date du 24 février, même si l'on peut regretter qu'il faille autant de temps, mais ce n'est pas totalement de votre responsabilité.

Il y a un problème par rapport aux bases de données et c'est d'ailleurs un problème connu. Dans nos travaux de la commission spéciale covid, nous avons indiqué des recommandations en lien avec cela. On aura l'occasion d'en reparler demain sur le Plan de relance. Il y a probablement quelque chose à faire à ce niveau pour que la Wallonie soit beaucoup plus efficiente en termes de bases de données et d'interconnexion entre les différentes bases de données.

Entre les différents niveaux de pouvoir actifs pour l'une ou l'autre thématique en lien avec l'économie, on

se retrouve dans une difficulté particulière et exacerbée en cette période de coronavirus.

Il y a des montants conséquents, et je m'en félicite. Vous avez évoqué 144 millions d'euros, ce qui est tout de même un chiffre assez important. Je n'ai plus tous les chiffres en tête, mais on a allègrement dépassé le milliard d'euros de la Wallonie pour soutenir les différents secteurs. Bien sûr, ce n'est jamais assez. On a toujours beaucoup de besoins et beaucoup de demandes, mais on fait avec les moyens que l'on a. L'effort qui a été consenti est assez exceptionnel.

Par rapport aux hôtels, je serai attentif au mécanisme prévu parce qu'il me semble qu'il faut être attentif à la taille des hôtels pour ne pas avoir d'effet d'aubaine. C'est aussi un élément essentiel.

Je me réjouis que vous ayez accédé à notre demande par rapport au nouveau dispositif ASBL. Pour les intermittents, j'espère vraiment que l'on trouvera une solution, car au-delà de savoir quel est le niveau de pouvoir – le Fédéral, la Région, la Communauté, et cetera – ce qui compte aujourd'hui, c'est d'apporter des actes, des décisions concrètes, car je crains vraiment par rapport à ce secteur qui est en grande difficulté sociale.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, j'entends votre réponse et je regrette que ce secteur ne rentre pas dans votre tableau d'aides. C'est clair que ce n'est pas un secteur qui a une vocation économique, mais cela reste un secteur économique avec des emplois. C'est évidemment un secteur qui joue un rôle essentiel pour la jeunesse qui paie aujourd'hui un lourd tribut dans cette crise. On va évidemment interpeller aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, je suis déçu de cette non-prise en compte. Je pense que l'on doit aussi aider ce type de secteur, même s'il ne rentre pas dans les cases de la vocation économique. Je pense que l'on doit aussi l'aider comme d'autres secteurs et en particulier, quand on voit aussi l'importance que cela représente pour la jeunesse.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
RATIONALISATION DES OUTILS  
ÉCONOMIQUES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du

territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rationalisation des outils économiques ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la rationalisation des outils économiques via la fusion des trois outils principaux dont dispose la Wallonie.

Dans ce cadre, vous avez indiqué vouloir associer les trois outils afin d'aborder différentes thématiques, dont notamment « les questions juridiques, fiscales, parafiscales et de toute nature ».

Il me revient qu'une première réunion a eu lieu entre votre cabinet et les trois outils, il y a quelques semaines. Peut-être y a-t-il eu d'autres réunions entre temps.

Pourriez-vous m'indiquer ce qu'il ressort de cette première réunion de travail ? Quels sont les objectifs que s'est donnés ce groupe ?

Par ailleurs, il est clair que les structures auront une influence sur le redressement wallon, mais aussi sur des sujets importants comme la transition énergétique afin d'avoir des effets de levier importants pour soutenir nos entreprises.

Comment abordez-vous cette question, dans le cadre de cette réforme, l'enjeu de la transition énergétique et plus globalement des transitions dont la DPR se fait l'écho ?

Au niveau de la gouvernance, le groupe de travail a-t-il pris des options ? Vous le savez, j'avais insisté pas mal sur cette question de la gouvernance, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas non plus de fusionner dans un seul outil et de garder autant de directions, mais d'avoir vraiment une unité de commandement comme c'était inscrit d'ailleurs en termes de volonté dans la Déclaration de politique régionale.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la DPR prévoit, en effet, un effort de rationalisation des structures et des structures de soutien qui soit efficace, clair et cohérent de même que le dispositif que nous proposons aux entreprises.

Elle prévoit par ailleurs cet objectif de mutualiser l'expertise d'outils économiques et financiers wallons. Elle identifie par ailleurs la nécessité pour la Région de se doter d'une véritable cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique, et cetera.

Comme vous le mentionnez, nous avons évoqué ce dossier, je pense, le 15 décembre dernier en commission. Ma volonté d'entamer rapidement le processus de fusion afin que l'entité fusionnée puisse être pleinement opérationnelle d'ici au 1er janvier 2023.

À cet effet, j'ai effectivement entamé toute une série de consultations dès le début de cette année et présidé notamment une réunion avec les trois outils concernés. Par ailleurs, l'équipe a poursuivi les différents éléments commençant par un état des lieux de l'ensemble du périmètre d'actions des éléments internes, des éléments de participation et encore toute une série d'éléments. Donc, un état des lieux très complet de chacun des outils. J'ai également l'occasion d'examiner ce qui se fait au Canada, notamment, et d'avoir des entretiens avec les homologues canadiens de nos outils économiques et financiers. Je vais faire la même chose très prochainement avec le management de BPI France. On est en train de regarder, en termes de *benchmark* différentes modalités d'organisation à l'extérieur de notre territoire wallon.

On n'en est pas encore – je comprends votre question concernant la gouvernance, concernant les objectifs – mais j'avais rappelé méthodologiquement les différentes étapes du processus, et donc actuellement, on n'en est pas encore aux dispositions concernant comment, dans la structure fusionnée, comment va être organisée la gouvernance, le souci d'efficacité, de structure, de gouvernance, et de modalité de gouvernance moderne est très clairement partagée par tous les interlocuteurs, et bien sûr par mon cabinet et par moi-même.

Sur le volet de la transition, je pense que votre question est importante parce que l'on n'imagine pas que le déploiement de l'activité économique, du soutien aux entreprises, du soutien à un certain nombre d'investissements ne se fasse pas dans le cadre de la transition économique. Elle est en même temps portée au niveau européen, elle l'est au niveau fédéral, elle est portée dans notre Déclaration de politique régionale. Elle est transversale dans Get Up Wallonia ainsi que dans un certain nombre de fiches que nous avons déposées dans le cadre du Fonds RRF au niveau européen. Le volet de la transition sera pleinement intégré dans le cadre de la définition de la nouvelle structure.

Rappelons d'ailleurs que l'on ne part pas de rien, puisque la SOWALFIN a développé ces dernières années, notamment le dispositif Easy'green qui sensibilise, conseille, et finance les PME souhaitant réduire leur empreinte carbone. Elle présente donc un carnet d'adresses, une expertise, en ce compris parmi les auditeurs énergétiques, les installateurs, et cetera. D'autre part, la SCRiW, vous le savez, a une filiale BE Fin, mais aussi SCRiW Environnement qui présente aussi une action et une offre à destination des grandes

entreprises. Enfin, la SOGÉPA avec son fonds Demainvest est également active dans le domaine.

Il me semble donc que partant de ces expériences aujourd'hui existantes, ces participations, ces accompagnements, ces programmes dans lesquels BE Fin, par exemple, joue un rôle, notamment la mise en œuvre du contrat de performance énergétique qui est accompagné par BE Fin avec le soutien du Gouvernement wallon et aussi de la Banque européenne d'investissement.

Il me semble primordial de pouvoir analyser tous ces outils, ces offres, ces expertises, et de manière à pouvoir rendre l'action de cette future structure aussi articulée et cohérente que possible, à la fois transversalement dans ses lignes directrices et dans les lignes d'action, mais aussi à travers des leviers spécifiques. Je viens de mentionner ce qui se fait aujourd'hui. On est en train pas à pas de définir la suite.

J'ai prévu de faire un rapport au Gouvernement sur l'ensemble des tendances, des propositions, des éléments d'organisation et des étapes suivantes à la fin du premier semestre de cette année 2021. Sur base de cela de pouvoir déployer très concrètement toutes les étapes juridiques, financières, organisationnelles, de gestion des ressources humaines, dans les mois qui suivent pour être prêts pour le 1er janvier 2023. Je dois dire que les choses se passent bien avec un véritable investissement des trois structures concernées et une dynamique positive, mais c'est encore trop tôt pour que je puisse détailler plus avant certains éléments. Donc, je comprends l'impatience d'un certain nombre d'interlocuteurs d'en connaître la teneur.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. J'entends bien l'état des lieux du périmètre d'action des outils. Maintenant, je voudrais concentrer ma réplique sur un élément qui est la transition énergétique, puisque la Déclaration de politique régionale pour moi est assez claire, puisqu'elle prévoit de rassembler, d'avoir un seul outil qui soit disponible et à mon sens, parallèlement à la réforme d'ensemble qui prend un peu de temps, et cela je le comprends tout à fait, je ne vous fais aucun reproche par rapport au timing, mais il me semblerait nécessaire peut-être d'avancer déjà en même temps sur la rationalisation de ces fameuses filiales. Ce qui est important, c'est aussi d'avoir un effet de levier, d'une certaine manière, parce que l'on sait bien que les enjeux énergétiques sont énormes, que les objectifs que l'on s'est donnés que ce soit pour 2030 ou 2050 sont aussi essentiels. Si l'on n'avance pas vite, ma crainte est justement que l'on perde du temps et que l'on n'arrive pas à atteindre les objectifs.

C'est pour cela que je vous encourage à avancer le plus rapidement possible, et pour le reste, je reviendrai

alors bientôt vers vous, et j'ai bien noté la fin du premier semestre comme un moment important.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
PREMIÈRE ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE  
WALLONNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la première évaluation de la stratégie wallonne en matière d'économie circulaire ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, fin janvier 2020, le Gouvernement wallon a validé la mise en place d'outils destinés à élaborer une nouvelle stratégie wallonne en matière d'économie circulaire. Pour développer cette stratégie, ce sont d'ailleurs pas moins de trois instances de gouvernance qui devaient être mises en place : d'une part un comité de pilotage, une plateforme intra-administrations et un comité d'orientation. L'économie circulaire pourrait générer entre 15 et 100 000 emplois en Belgique d'ici 20 ans, précisaient certains experts.

Rappelons que l'objectif de l'économie circulaire est de limiter fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie. Ces mêmes experts considèrent qu'il s'agit là d'une piste de salut pour notre Région.

Le Gouvernement wallon, le vôtre, Monsieur le Ministre, y croit puisque sa Déclaration de politique régionale prévoit d'inscrire la Wallonie et « l'ensemble de ses activités économiques dans une approche d'économie circulaire ». On se souviendra du reste, je m'en rappelle comme président de cette assemblée, qu'en février 2019, le Parlement wallon avait adopté un remarquable rapport introductif sur l'économie circulaire et que le Gouvernement avait par ailleurs entamé une série de travaux pour promouvoir cette économie circulaire.

Courant de l'année dernière, suite à la décision de janvier 2020, il y a eu aussi pêle-mêle d'appels à projets du Gouvernement wallon visant à booster la filière de recyclage du plastique et la *task force* qui a été mise en place. Mais il fallait désormais coordonner tout cela

pour en faire un engagement stratégique à la fois ambitieux et coordonné.

Manifestement, la mise sur pied des trois instances de gouvernance évoquées ci-avant constitue votre pièce maîtresse. Je crois savoir que la semaine dernière, le Gouvernement wallon a adopté une série de mesures pour favoriser l'économie circulaire. Tout cela me donne l'occasion de vous interroger, de dresser un premier bilan. Après les annonces du Gouvernement précédent que vous présidiez, qui a d'ailleurs donné lieu, je l'ai rappelé, à des appels à projets de Carlo Di Antonio, de Pierre-Yves Jeholet. Ensuite, les décisions stratégiques de pilotage de 2020 et enfin les plus récentes.

Je voudrais vous entendre, Monsieur le Ministre, sur les premières concrétisations de ces trois instances et des décisions du Gouvernement wallon. Quels sont les premiers succès ou promesses de succès que vous pouvez avancer ?

C'est donc l'occasion pour vous de dresser une première évaluation. J'ai d'ailleurs vu, depuis le dépôt de ma question, qu'il y avait – ce n'était pas nouveau, reconnaissons-le – une préoccupation particulière pour le recyclage des matelas, mais il y en a eu dans d'autres secteurs aussi. C'est donc pour moi, et pour d'autres, l'occasion de vous entendre de manière intermédiaire sur la valorisation de cette économie circulaire. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le Gouvernement s'est accordé très récemment sur la stratégie d'économie circulaire wallonne. J'y reviendrai. Je pense que c'est vraiment un gros travail mené avec mes collègues Christie Morreale et Céline Tellier qui a abouti, mais qui doit se traduire dans un grand nombre de projets de mobilisation d'orientation stratégique et d'autres éléments encore, je vais y revenir.

Les trois instances que vous évoquez – le comité de pilotage, la plateforme intra-administrations et comité d'orientation – ont été activées durant la phase d'élaboration de cette stratégie Circular Wallonia. Ces structures ont notamment permis de mener un processus d'élaboration très participatif et je m'en réjouis. En effet, la transition vers une économie circulaire nécessite une approche systémique et qui soit très inclusive. Je me réjouis d'ailleurs des travaux menés par le Parlement wallon qui ont, à cet égard, bien balisé un certain nombre d'éléments du cadre, des objectifs et des actions qui, aujourd'hui, inspirent ou participent à

l'inspiration de la stratégie adoptée par le Gouvernement wallon.

Le Gouvernement wallon avait donc lancé ces travaux le 21 janvier 2020. De février à mai, la Direction du développement durable et la Direction de la politique économique qui forment la cellule de coordination de Circular Wallonia, ont rencontré pas moins de 31 parties prenantes et consulté 23 administrations – excusez du peu, comme dirait Christophe Giltay –, membres de la plateforme intra-administrations et du comité d'orientation. Un condensé de ces travaux se retrouve dans le rapport préparatoire de la stratégie.

Ces travaux ont abouti à un avant-projet de stratégie, qui a été présenté le 3 juillet 2020 à 74 organisations, avant d'être adopté par le Gouvernement le 16 juillet 2020.

Durant l'été, des consultations auprès des citoyens et des parties prenantes ont été menées afin d'enrichir et de compléter l'avant-projet.

En parallèle, des tables rondes avec les acteurs clés des filières concernées ont permis de définir les actions pour les six chaînes de valeur prioritaires : la métallurgie, les plastiques, la construction, le textile, l'eau et l'alimentation et de créer une dynamique régionale autour de ces six chaînes de valeur.

Un des premiers succès de ces trois instances fut donc d'aboutir à un texte coconstruit intégrant les préoccupations économiques, sociales et environnementales de l'ensemble des représentants, tout en suivant une démarche à la fois *top-down* et *bottom-up*. Ce texte de la stratégie vient d'être approuvé en deuxième lecture par le Gouvernement wallon ce jeudi 4 février. Vous avez le sens de l'actualité.

Circular Wallonia contient plus de 60 mesures essentielles pour assurer le déploiement de l'économie circulaire et atteindre les 10 ambitions de la Wallonie. Les actions envisagées incluent des projets collaboratifs liés à l'innovation circulaire, le développement et la structuration des chaînes de valeur prioritaires, la mise en place de dispositifs d'accompagnement spécifiques, le renforcement de la présence des acteurs de ces filières sur les marchés internationaux, la levée des freins juridiques, techniques, économiques et administratifs au développement de l'économie circulaire, et cetera.

Je ne peux malheureusement pas vous les détailler toutes ici au risque de nous amener à dimanche matin.

Je vous invite par contre à en prendre connaissance dans le document disponible sur le site web [economiecirculaire.wallonie.be](http://economiecirculaire.wallonie.be). À présent afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie, les instances de gouvernance nécessitent d'être adaptées. Elles seront toujours au nombre de trois :

- un Comité de pilotage ;

- un Conseil de l'économie circulaire ;
- une Plateforme d'économie circulaire

Finalement, concernant la première évaluation des efforts du Gouvernement menés dans ce cadre, je tiens à vous indiquer qu'il est un peu tôt à ce stade pour se lancer dans un tel exercice puisque nous allons prochainement rentrer dans la phase de mise en œuvre. Par ailleurs, vous l'avez observé, nous avons intégré dans le cadre de nos fiches projets, relance européenne, un certain nombre de dossiers liés à l'économie circulaire, c'est très clairement le cas dans Reverse Metallurgy Plus, les matériaux, la construction et d'autres éléments encore.

Par ailleurs, dans le cadre plus global de Get up Wallonia, on retrouvera également des leviers financiers destinés à optimiser cette démarche.

Vous m'autoriserez cet égarement peu modeste quelques secondes, mais je crois que c'est un beau travail collectif et je tiens vraiment à remercier toutes celles et ceux qui l'ont alimenté.

En termes de perspective de création d'emplois, il y a vraiment des possibilités très réelles et on ne doit pas rester au bord du chemin, sans quoi d'autres vont conquérir l'espace que nous laisserions vacant par distraction inopportune.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Le ministre ne sera pas étonné puisque tout cela a démarré lorsqu'il présidait lui-même le Gouvernement et que nous soutenions cette majorité. Reconnaissons à César ce qui appartient à César, et je pense que l'actuel gouvernement, avec votre présence, poursuit dans cette voie et l'a structurée.

J'aurais aimé savoir si dans les leviers financiers, une partie de ces projets allait se retrouver dans le Plan européen de relance. Parce que je pense que l'économie circulaire participe à la relance, manifestement et qu'il y a là des sources et des gisements d'emplois et de croissance économique tout à fait remarquables.

J'aurai l'occasion, Madame la Présidente, de revenir à charge puisque j'ai des questions sur le plastique, les batteries, les indices de réparabilité, donc c'est un sujet que je partage, ô combien, avec le ministre et je ne peux que vraiment l'encourager dans cette voie, si tant est qu'il en ait encore besoin.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
PERSPECTIVES POUR ETHIAS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives pour Ethias ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je reviens sur ce qu'a fait l'actualité il y a quelques jours.

*L'Écho* annonçait que l'État fédéral aurait envisagé de céder ses parts dans Ethias. Nous avons eu l'occasion d'en discuter en question urgente en séance plénière et en ce qui concerne la volonté de la Région wallonne les choses sont parfaitement claires, comme vous l'avez indiqué, Ethias n'est pas à vendre et Ethias ne sera pas vendue.

Il reste toutefois cette recherche de candidat qu'aurait commandité une autorité fédérale même si plusieurs ministres fédéraux ont directement rappelé leur position et le contenu de l'accord du Gouvernement fédéral.

Sans doute que, au niveau de la SFPI, des initiatives ont été prises ; en tout cas, le ministre fédéral des Finances a, de son côté, indiqué qu'il « observait le marché ».

Je voulais donc revenir vers vous, non pas pour refaire la discussion déjà intervenue évidemment, mais pour regarder un peu plus loin et envisager les perspectives et, le cas échéant, questionner les initiatives prises afin de stabiliser la situation d'Ethias et de tenter de pérenniser son avenir.

Je ne reviens pas ici sur le rôle décisif de la Wallonie, il y a plus d'une dizaine d'années, dans le sauvetage d'Ethias avec d'autres partenaires dans la crise financière.

Je ne reviens pas non plus sur les efforts importants qui ont été menés pour remettre Ethias dans un cadre économique et financier tout à fait sûr en lien avec les directives prises par la Banque nationale.

Je ne reviens pas non plus sur le rôle stratégique d'Ethias, son nombre d'emplois, sa place en Wallonie, à Liège en particulier, même au-delà, puisqu'il s'agit bien d'une société nationale avec des activités sur l'ensemble du pays.

Durant la précédente législature, on a eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'évoquer ce dossier avec les deux ministres de l'Économie qui se sont succédé et la Région wallonne avait fait le choix d'une stratégie de *stand alone* qui était, je pense, partagée unanimement sur ces bancs – je m'en étais d'ailleurs réjoui à l'époque – quelle que soit la configuration gouvernementale.

Cette stratégie n'était à l'époque pas évidente, puisque les vents étaient quand même assez contraires au moment où l'autorité de régulation rappelait le cadre dans lequel les opérateurs doivent s'inscrire et, en même temps, elle est donc d'autant plus indiquée aujourd'hui que l'entreprise est revenue à bonne fortune et qu'elle dégage des résultats très positifs.

Lors de notre dernier échange en octobre 2018, votre prédécesseur nous rappelait « qu'une convention prévoyant une stabilité de l'actionnariat d'Ethias a été conclue en mai 2017 pour une période de deux ans, soit jusqu'en mai 2019, avec pour finalité de permettre à l'entreprise de mener à bien toute une série de chantiers en matière organisationnelle et de solvabilité ».

Selon *Trends Tendances*, il y a quelques jours, le pacte aurait été renouvelé jusqu'en 2026 en prévoyant, par ailleurs, un droit de préemption aux actionnaires. C'est une information que je ne connaissais pas avant de déposer ma question.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu des contacts depuis notre dernier échange avec le Gouvernement fédéral et avec les autres partenaires – je pense, au Gouvernement flamand, aux pouvoirs locaux – É suite à cette information d'une recherche de candidats potentiels à l'acquisition, fut-elle passive ou conservatoire dans le chef de la SFPI ?

Voyez-vous plus clair sur les intentions à l'œuvre derrière cette recherche ?

Avez-vous eu des éléments positifs dans les éventuels contacts avec les autres actionnaires, la Flandre et les pouvoirs locaux ?

De manière plus structurante, si je puis dire, qu'en est-il du pacte d'actionnaires ?

Confirmez-vous qu'un pacte a été renouvelé jusqu'en 2026 ?

Le cas échéant, que dispose-t-il ?

Le cas échéant, est-il envisageable d'élaborer une nouvelle convention qui pérennise davantage l'avenir de l'entreprise et la stabilité de son actionnariat ?

Je n'oublie pas que, pendant une certaine période, le Gouvernement fédéral a été en partie freiné par la période d'affaires courantes et on a donc maintenant un gouvernement de plein exercice. Cela permet-il d'avoir une discussion plus engagée sur les perspectives ?

Enfin, à titre d'information complémentaire, pouvez-vous indiquer quels sont les dividendes versés ou qui pourraient être versés, puisqu'il y a là aussi certaines autorisations qu'il faut recevoir en lien avec le retour d'Ethias à un état de santé économique et financier.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour votre question.

Mentionnons tout d'abord l'importance que représente Ethias : 5100 emplois directs en Belgique avec un partenariat, des prestataires belges, un chiffre annuel de plus de trois milliards d'euros, qui est en progression ces trois dernières années. Après une situation difficile dans le passé, c'est une société qui s'est très bien rétablie.

Comme je l'ai indiqué publiquement, nous sommes tout à fait satisfaits de notre participation dans Ethias et nous n'avons aucune intention de nous désengager d'Ethias.

Je dois indiquer que des questions autour d'une éventuelle vente de la part détenue par la Région flamande étaient déjà dans l'air à la fin de l'année 2020, liées directement ou indirectement au dossier d'Ageas, à la volonté de stabiliser la situation d'Ageas et son éventuelle exposition à des acquisitions externes.

Par ailleurs, nous avons eu un certain nombre de contacts informels depuis déjà l'année dernière avec les uns et les autres.

Je ne connais pas l'intention définitive de nos collègues flamands, mais je souhaite, par rapport à cela, rester très attentif.

J'ai entendu que, en toute hypothèse, il n'y aurait pas d'accord au niveau du Gouvernement fédéral en ce qui concerne la vente. J'ai bien pris note de l'expression du ministre de l'Économie, Pierre-Yves Dermagne : « Ce sera sans moi », qui est on ne peut plus claire.

Je constate que deux des actionnaires de référence n'ont pas du tout l'intention de vendre leurs participations.

Je n'ai pas connaissance du fait que les 5 % détenus par Ethias Co, la société coopérative regroupant les communes et provinces, fassent l'objet de quelque question que ce soit à ce stade.

Dès lors, on est dans un schéma où, sous réserve d'études complémentaires, il n'y a pas, au moment où l'on se parle, de mouvement particulier.

Un bureau international a spontanément mené une étude assez approfondie concernant le *standalone* d'Ethias. Je suis tout à fait favorable à cette hypothèse. Je crois que les fondamentaux d'Ethias ont été bien rétablis. Les indices que l'on attend d'une compagnie d'assurance sont tout à fait rencontrés et l'on est au-delà même de ces ratios suivant les chiffres que j'ai pu analyser.

Vous me questionnez également concernant les dividendes. On est dans une période où, à la suite des décisions prises par les autorités de référence, l'octroi des dividendes n'était pas autorisé en ce qui concerne l'exercice écoulé. Notons que le bénéfice net s'est élevé, pour le dernier exercice connu, à 190 millions d'euros, soit en hausse de 12 %. Sous réserve des autorisations que les autorités compétences peuvent ou non accorder, il n'est pas impossible qu'un dividende intercalaire puisse être accordé durant l'exercice par exemple, mais il n'y a pas eu de décision prise en la matière.

En ce qui concerne le nouveau pacte d'actionnaires, par rapport à ce volet, je préfère, quant au cadre particulier des contacts à cet égard, avoir l'occasion de vous revenir prochainement si vous le voulez bien.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je remercie M. le ministre pour sa réponse, fût-elle en partie intermédiaire.

Le Gouvernement confirme sa volonté, qui était déjà tout à fait claire il y a 15 jours – il n'y a donc pas de surprise en la matière – et qui est partagée très largement au sein de notre Région.

J'entends aussi le ministre s'inscrire dans cette stratégie *stand alone* avec cet ancrage régional, cet ancrage public, qui permet d'avoir un acteur solide et utile au développement de notre Région et de notre pays.

Par rapport aux autres actionnaires, je retiens que le Gouvernement entend rester totalement attentif à d'éventuelles réflexions qu'il pourrait poursuivre. L'enjeu du pacte actionnaire s'inscrit par rapport à cela. On a aujourd'hui une situation qui est très claire pour la Région wallonne, qui l'est moins pour d'autres associés. Je pense qu'il est intéressant pour le devenir de l'entreprise de ne pas être soumis à des flots liés à la conjoncture, qu'elle soit économique ou politique.

J'invite donc le Gouvernement à poursuivre cette réflexion pour pouvoir, si l'espace existe du côté des autres actionnaires, avoir le renouvellement de la démarche qui a pu être entamée sous la précédente législature.

Enfin, je prends bonne note des informations relatives au bénéfice : 190 millions d'euros en bénéfices nets pour une année, c'est une somme tout à fait significative et qui témoigne de la bonne santé de l'entreprise.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SITUATION CATASTROPHIQUE DES  
CIRQUES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation catastrophique des cirques ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, à l'instar du monde forain, celui du cirque est à l'arrêt depuis bientôt un an, agonisant dans une indifférence quasi générale.

Alexandre Bouglione et sa troupe peuvent en témoigner, eux qui depuis mars sont confinés dans leurs roulottes du côté de Stambruges, près de Belœil, où se trouve le quartier d'hiver du plus ancien cirque de Belgique : « Même dans mes pires cauchemars, je n'ai jamais imaginé me retrouver dans une situation aussi désastreuse. On nous empêche d'exercer notre passion et de gagner notre vie tout en divertissant les gens qui en ont cruellement besoin. C'est impensable quand je sais que, durant la guerre, mon grand-père n'a jamais cessé de travailler. C'est à croire que l'on veut nous exterminer. »

La situation de ce cirque est préoccupante puisque, pour subvenir aux besoins des 20 personnes qui cohabitent avec sa famille, Alexandre Bouglione a décidé de vendre sa propre maison.

Ce n'est pas beaucoup mieux tout près de chez moi, à Gembloux, où le cirque Zavatelli, avec ses 25 artistes et ses 50 animaux, vit le même enfer. Ils sont logés juste avant l'hôtel des 3 Clés sur un parking privé, l'entreprise Socquet. Là aussi, après avoir consommé leurs économies, ils n'ont eu d'autre recours que de vendre trois camions pour faire face à leurs propres besoins et à ceux des animaux dont ils ont la responsabilité.

Ce n'est pas beaucoup mieux non plus pour un cirque qui est tout près de mon bureau, à Perwez, le

cirque Stromboli, qui occupe désespérément le site de la gare depuis près d'un an. Là aussi, avec la consommation de leurs dernières économies, celles-ci devraient les conduire jusque fin mars. Ensuite, il n'y aura plus rien dans la caisse.

Un cirque immobile, c'est un cirque qui meurt.

Les responsables des cirques Zapatelli et Stromboli me confiaient qu'ils avaient prévu des représentations avec une place sur quatre, avec un protocole sanitaire particulièrement pointu, avec une aération. C'est sous chapiteau, donc c'est plus facile d'aérer que d'autres éléments.

Aujourd'hui, nous avons une dizaine de cirques dans notre pays, singulièrement en Wallonie, qui traversent une crise difficile.

J'ai la correction de reconnaître que, a priori, ces cirques relèvent d'abord de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais malheureusement notre Communauté française n'a jamais voté un décret de financement des cirques traditionnels, à la différence des cirques flamands. C'est d'ailleurs bien plus incompréhensible et insupportable : au nord il y a une intervention, au sud il n'y en a pas.

J'ai tenté de convaincre Mme Linard d'intervenir sur le sujet, mais faute de décret et probablement de moyens budgétaires, sinon peut-être d'autres éléments, elle n'a pas pu m'apporter de réponse positive.

Par rapport à la question de tout à l'heure sur les ASBL pour lesquelles vous êtes intervenu après des plaidoyers insistants de notre groupe, n'y a-t-il pas là une possibilité d'intervention pour sauver ces cirques qui participent quand même à une tradition artistique qui, je pense, tient à cœur à un grand nombre d'entre nous. Je serai très heureux, pour eux, de vous entendre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je partage votre constat quant à la situation vraiment dramatique et totalement alarmante du secteur du divertissement dans son ensemble et du secteur des cirques en particulier, avec, de surcroît, des spécificités qui leur sont propres, notamment eu égard aux charges fixes, à l'alimentation des animaux et à d'autres points encore.

En qui concerne les aides applicables aux cirques dont le siège d'exploitation se situerait en Région wallonne – il y a toujours cet élément – je rappelle les points suivants.

Les activités récréatives et plus particulièrement celles reprises dans les codes NACE-BEL 93 299 – Autres activités récréatives, dont 93.29901, catégorie plus spécifique qui reprend les organisations de types spectacles de cirque, de marionnettes, rodéos, son et lumière, et cetera sont reprises dans nos dispositifs d'indemnités, de la vague 1 à la vague 3, et, par ailleurs, dans l'indemnité de la vague 4, liée, suivant la taille de l'entreprise et au nombre de personnes employées, à la perte du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, suivant aussi la nature de cette activité, ils sont éligibles à l'indemnité que nous avons initiée pour les activités de la vague 6, c'est-à-dire les activités qui ont été à nouveau fermées à partir du 2 novembre ou même antérieurement dans certains cas.

Les cirques vont être éligibles au nouveau dispositif d'indemnités que nous avons décidé la semaine dernière, avec – je ne les rappelle pas – les catégories d'intervention que nous avons mentionnées antérieurement.

Il est vrai, par ailleurs, que le protocole que vous évoquez et les perspectives que vous mentionnez sont des éléments attendus par le secteur des spectacles au sens large, de la culture au sens large, de l'événementiel et aux secteurs associés.

Le Comité de concertation a décidé de demander aux experts, vous le savez, de leur fournir une trajectoire pour les secteurs encore à l'arrêt aujourd'hui. Cette trajectoire doit être proposée au prochain Comité de concertation de manière à ce que l'on puisse – et je soutiens totalement cela – avoir des perspectives concrètes, alliées à la rédaction de protocoles, qui sont généralement réalisés très minutieusement, tant par les secteurs concernés que pas les autorités sanitaires, et avoir ainsi une perspective de réouverture organisée, balisée, certes, mais qui permet de reprendre l'activité.

Les nouvelles indemnités dans notre cas, même si c'est partiel par rapport aux besoins des secteurs concernés, auxquels s'ajoute cette trajectoire de reprise décidée par le Gouvernement fédéral, je crois que c'est autour de ces éléments que peut se structurer une réponse, partielle en tout cas, face à l'immensité des difficultés que vous avez légitimement mentionnées.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je voudrais remercier le ministre, parce que, jusqu'à présent, ces cirques, pour en avoir rencontré plusieurs d'entre eux, ont survécu aussi – je veux le souligner – par la générosité et la solidarité de leurs propres voisins, riverains et amis de la commune. Si tel n'était pas le cas, je crois qu'ils ne seraient plus là depuis un certain temps.

Aujourd'hui, vous leur offrez une perspective réelle. Je ne manquerai pas, d'autant plus si je pouvais avoir votre réponse, de leur fournir, parce qu'ils sont

relativement perdus. Vous savez, ce sont des gens de bohème, d'une vie nomade, pour lesquels les démarches administratives ne font pas partie de leur environnement, et ils ont parfois du mal à se retrouver, d'autant plus que ce sont des cirques qui existent, pour les deux que je viens de citer, depuis plus de huit générations. Les enfants ont appris avec leurs parents.

Si, aujourd'hui, ils pouvaient bénéficier d'une bulle d'oxygène – et ils se sont un peu réconfortés par l'ouverture des parcs animaliers disant que, après ceux-là, ce serait leur tour –, avec peut-être une perspective plus réconfortante, je pense qu'ils pourraient encore surmonter cette crise.

On peut être critique à l'égard du Gouvernement wallon. Ici, je ne le serai pas, je l'étais beaucoup plus à l'égard du Gouvernement de la communauté française qui a cette responsabilité-là.

J'aurais aimé qu'il y ait ne fût-ce qu'un geste symbolique qui soit posé ; malheureusement ce n'est pas le cas.

Je vais transmettre votre réponse et j'espère qu'elle sera de nature à les réconforter parce qu'ils en ont vraiment besoin.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
RECYCLAGE DES BATTERIES DES VOITURES  
ÉLECTRIQUES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le recyclage des batteries des voitures électriques ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, les voitures électriques et les « plug-in hybrides » représentent désormais pratiquement 7 % des ventes en Belgique. Le grand gagnant du moment est d'abord le véhicule hybride « plug-in ». Ce dernier a vu ses immatriculations progresser de 180 % en sept mois dans un marché automobile pourtant en contraction de 26 %. Dans le même temps, le marché du véhicule full électrique progresse plus lentement avec une augmentation de 18 %. S'il n'y avait pas les voitures de sociétés, ce marché ne décollerait pas, car il est largement tributaire des conditions fiscales que l'on peut

leur offrir au niveau fédéral et pardonnez-moi de l'absence de conditions favorables du côté wallon.

Face à l'augmentation de l'utilisation des batteries lithium-ion, il est urgent de trouver des solutions durables pour gérer leur fin de vie. Plusieurs solutions de traitement s'offrent à nous, soit la réutilisation de la batterie, sa reconversion ou son démantèlement pour être recyclées.

Pour relever ce défi, l'organisation environnementale Bebat s'est associée à des partenaires étrangers pour créer Reneos, une plateforme logicielle qui ambitionne d'organiser la collecte et le recyclage des batteries.

Face à l'explosion attendue des moteurs à propulsion électrique en tout ou partie, quelle est la stratégie du Gouvernement wallon en la matière pour favoriser l'éclosion d'une filière d'économie circulaire dans notre région ?

Je note par exemple que l'intercommunale Ipalle, toujours très dynamique, et une jeune « start-up » bruxelloise ont lancé un projet pilote au Centre de valorisation énergétique de Thumaide. Ses concepteurs sont partis du principe que la production d'électricité verte ne correspond pas nécessairement à la consommation. Dès lors, une réutilisation systématique des batteries usagées de véhicules électriques permettrait, selon eux, de multiplier les capacités de stockage.

Ce projet, en partenariat public-privé, bénéficie-t-il d'un soutien financier de la Région ? Si pas, pourrait-il en obtenir un ?

Y a-t-il d'autres initiatives industrielles de recyclage de batteries envisagées en Wallonie pour consolider une filière d'économie circulaire dans ce domaine appelé à se développer considérablement ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, nous portons une attention particulière à développer et consolider une filière d'économie circulaire dans le domaine des batteries, notamment dans le contexte de notre stratégie « Circular Wallonia ».

Ainsi, à côté des initiatives que vous citez à juste titre, nous pouvons également mettre en avant le centre de recyclage de voitures électriques du groupe Comet Traitements, installé à Châtelet et Obourg, c'est un maillon important dans cette chaîne du recyclage des véhicules électriques. Il s'agit du premier centre de ce type en Belgique.

Concrètement, depuis 2019, l'entreprise dispose désormais de toutes les capacités nécessaires pour l'extraction des batteries. Une fois extraite, la batterie est renvoyée à la marque, qui lui trouvera une seconde vie. La société se charge du recyclage du reste du véhicule et parvient même à atteindre des résultats pratiquement aussi bons que pour les voitures classiques.

D'ici cinq à six ans, Comet pourrait extraire les batteries de 5 000 à 10 000 véhicules par an. Lorsque le marché prendra encore de l'ampleur, vous avez cité des chiffres même si l'on part d'une base qui est restreinte, dès lors l'évolution en pourcentage est affectée par le fait que la base de départ est restreinte. Mais soulignons l'évolution exponentielle du recours aux véhicules hybrides ou électriques.

Comet pourrait dans cette perspective dépasser cette trajectoire estimée de 5 000 à 10 000 véhicules par an. D'autre part en ce qui concerne ses activités, celles-ci pourraient s'élargir. Non seulement en ce qui concerne l'extraction et le traitement du reste du véhicule, mais aussi le traitement des batteries elles-mêmes.

En effet, depuis 2019, la fin de vie des véhicules hybrides et des véhicules électriques s'organise une filière et une obligation à travers l'engagement des importateurs de 42 marques, en collaboration et avec le soutien de Febelauto, dans la prise de responsabilité du producteur, en organisant la reprise de leurs véhicules hybrides ou électriques complets, en ce inclus les batteries de traction. Donc il y a une filière spécifique d'obligation spécifique de reprise en l'espèce qui, en attendant la maturité de la filière, s'est organisée.

Par ailleurs, pour compléter cette filière, depuis juin 2020, Watt4ever, bien nommé, un consortium belge de cinq entreprises dont une wallonne, réutilise des batteries usagées de voitures électriques et les reconconditionne en capacité de stockage, afin d'accueillir des surplus de productions photovoltaïques et/ou éoliennes et contribuer de la sorte ainsi à l'équilibrage du réseau. Le saint Graal du stockage de l'énergie. Le développement de cette filière circulaire s'appuie également sur l'initiative Reverse Metallurgy, qui est une plateforme wallonne d'excellence industrielle et technologique ainsi que scientifique en recyclage des métaux dans une logique d'économie circulaire. Nous sommes en train de préparer l'initiative Reverse Metallurgy Plus, cela fait l'objet d'une fiche aussi dans le cadre des Fonds européens RRF.

Par ailleurs, nous sommes aussi attentifs à préserver et développer le continuum entre la recherche et le développement, l'innovation, ainsi que l'application industrielle. Les prévisions du marché du recyclage montrent que les recycleurs vont devoir accroître leurs capacités pour affronter l'augmentation des besoins de traitement des batteries au lithium arrivant en fin de vie à partir de 2027. La recherche, le développement et l'innovation dans le recyclage consistent donc à

renforcer et optimiser l'écoconception, les produits finis et les coûts opératoires. La révision de la Stratégie de spécialisation intelligente S3 pour une meilleure politique d'innovation régionale confirme ce soutien au développement d'une telle filière en Wallonie, particulièrement à travers deux des cinq domaines d'innovation stratégique que nous avons retenus : un, matériaux circulaires et l'autre, solutions nouvelles pour la transition énergétique verte et l'habitat du futur.

La Wallonie poursuit aussi son positionnement sur des leviers européens, c'est important, en s'appuyant sur la Stratégie régionale de spécialisation intelligente, à travers une coordination étroite entre, notamment, notre administration de l'économie, les pôles de compétitivité, les clusters et le NCP Wallonie. Ainsi, vous savez que nous sommes engagés au sein de l'IPCEI relatif aux batteries. IPCEI en anglais, c'est Projet important d'intérêt européen commun qui met en relation toute une série d'entreprises et d'acteurs économiques de plusieurs pays qui créent et qui vont anticiper le développement d'une filière. On est dans plusieurs IPCEI, mais notamment celui-là. Je ne vous cite pas le nom des entreprises, mais vous aurez mon texte écrit.

Par ailleurs, Comet Traitements a rejoint le projet européen CROCODILE et lui a apporté sa technologie particulière de manière à pouvoir également réduire considérablement les risques en ce qui concerne la filière d'approvisionnement en cobalt.

Comme vous le voyez, il y a différentes initiatives au niveau wallon. Il y a par ailleurs un soutien régional qui est assez fort. C'est dans les priorités économie circulaires et dans les projets européens. Par ailleurs, nous sommes aussi partenaires de projets de type IPCEI, ce qui me réjouit, mais il y a encore beaucoup d'espace de travail.

Voilà pour les détails que je me permets de vous communiquer.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Cela me paraît extrêmement fouillé, détaillé, précis. Je remercie le ministre, cela a complété de manière très efficace ma documentation personnelle, et donc je serai ravi d'en prendre connaissance, et ravi aussi de voir que la Wallonie saisit à bras ouverts cette nouvelle perspective de croissance, d'emploi, et d'économie à travers cette démarche circulaire.

Je ne peux évidemment que m'en réjouir.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'INTÉRÊT DES COOPÉRATIVES DE  
REPRENEURIAT D'ENTREPRISES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'intérêt des coopératives de repreneuriat d'entreprises ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, Le Gouvernement bruxellois vient d'approuver fin de l'année dernière le lancement d'une première coopérative d'activités consacrée au repreneuriat en Belgique. La mesure s'inscrit dans le plan de relance emploi du ministre régional Bernard Clerfayt, dont l'objectif principal est d'aider les travailleurs ayant perdu leur emploi durant la crise à rebondir le plus rapidement possible.

L'ASBL JobYourself sera chargée de la mise en place d'une coopérative d'activités consacrée au repreneuriat. L'exécutif régional lui a octroyé 140 000 euros en 2020 et 600 000 euros en 2021 pour stabiliser sa démarche.

Les Bruxellois qui ne trouvent pas de travail et qui envisagent de créer leur propre emploi pourront se tourner vers JobYourself qui rassemble déjà deux coopératives d'activités accompagnant les candidats entrepreneurs. Avec Reload Yourself, ils auront également bientôt la possibilité d'envisager la reprise d'une entreprise existante.

Rappelons, du reste, pour la petite histoire, en Wallonie, le groupe L'Avenir avait déjà esquissé une pareille coopérative pour reprendre le quotidien avec plus ou moins de succès. Mais, aujourd'hui, et je voudrais vraiment attirer votre attention, au cœur du Brabant wallon, grâce à l'intervention de JobYourself, de Bruxelles, parce que cela concerne une enseigne commerciale qui est à la fois présente à Woluwe et à la fois à Rixensart, que vous devez bien connaître lorsque vous allez à RTL le matin, Monsieur le Ministre, les magasins Cameleon, qui sont donc présents et à Woluwe et à Genval, ont été récemment déclarés en faillite. Les travailleuses, principalement de Genval, ont décidé de reprendre leur propre magasin et sont en passe, du reste, de réussir leur pari économique. Elles se sont constituées en coopérative pour reprendre les activités commerciales du magasin depuis le 26 décembre. Elles

ont accepté de travailler en touchant uniquement leur allocation de chômage, transformant leurs salaires promérités en parts sociales dans la nouvelle coopérative. Je trouve que c'est une démarche extraordinairement responsable et prometteuse. Ce n'est certes pas la réponse, mais c'est certainement une réponse.

La présence de JobYourself les a rassurées puisque l'association s'est chargée de toutes les démarches administratives pour les épauler, elles se contentant, si j'ose dire, s'accrochant sur leurs métiers commerciaux.

Monsieur le Ministre, disposons-nous de structures similaires en Wallonie ? Si oui, avec quel succès ?

À défaut, ne faudrait-il pas imiter l'exemple bruxellois, par exemple en étendant les activités de JobYourself pour la Wallonie et permettre peut-être à certains travailleurs ou travailleuses d'enseignes mises en faillites de reprendre leur magasin ou de reprendre plusieurs de ces magasins.

Je serai donc très heureux de vous entendre sur cette formule originale.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question faisant suite à l'approbation, par nos collègues bruxellois, de cette première coopérative d'activités.

Il existe un certain nombre d'éléments au niveau régional wallon.

Parmi ces éléments, on retrouve, d'une part, le programme Restart du FOREm, pour lequel il y a aussi une convention avec la SOWALFIN, dans le but de jouer un rôle d'accompagnement à l'autocréation d'emploi.

Nous disposons également, au niveau régional wallon – vous les connaissez peut-être – des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, les SAACE. J'ai eu l'occasion de voir le travail d'un certain nombre de ces structures qui proposent un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et aussi des candidats indépendants qui veulent créer ou reprendre une activité. Il y a le volet juridique, il y a le volet financier, il y a le volet accompagnement, si je ne m'abuse.

On trouve aussi, par ailleurs, notre dispositif Ré-Action pour les entreprises qui elles-mêmes traversent des moments difficiles.

On a également un dispositif derrière le vocable Transeo – qui a d'ailleurs des prolongements européens – qui facilite la transmission de l'entreprise.

Ce qui me semble différent dans le projet bruxellois, c'est qu'il y a un élément centré sur la mise en œuvre – si je mesure bien – d'une coopérative susceptible de rassembler peut-être celles et ceux qui veulent porter un projet ou celles et ceux qui, malheureusement, perdent leur emploi et qui, dans une espèce de *management buyout* contraint, si je puis dire, reprenne à travers la structure coopérative l'activité qui est malheureusement défailante et qui les conduit à perdre leur emploi. Je vais donc mesurer si ce volet « structuration et coopérative » mérite au niveau wallon à côté des différents dispositifs déjà existants, une attention particulière, si j'estime qu'il y a une plus-value par rapport à ce qui existe maintenant, en lien avec Christie Morreale, je suis tout à fait disponible pour y réfléchir. Il me semble que notre réseau d'accompagnement de la création d'emploi, de la requalification, ou de la réinsertion en se lançant comme indépendant et les structures est déjà assez dense en Wallonie. Peut-être y a-t-il ce point-là qui devient alors un point d'action des outils existants. C'est peut-être, plutôt en termes de raisonnement vers cette orientation-là que je serai plutôt enclin à me diriger.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Madame la Présidente, j'ai eu le bonheur comme ministre de l'Emploi d'accompagner et de permettre le développement des SAS qui me paraissent être des structures de création d'emploi particulièrement dynamiques, notamment en lien avec le décret Airbag. On avait d'ailleurs construit une filière pour leur permettre de devenir indépendants avec un réel succès. Les SAS sont les premiers pourvoyeurs de bénéficiaires du décret Airbag. Alors, je ne demande pas à ce qu'il y ait de nouvelles structures, mais je pense qu'effectivement, et vous l'avez bien compris, la démarche bruxelloise est assez originale. C'est de permettre aux travailleurs d'une enseigne ou d'une entreprise de poursuivre l'activité de leur propre entreprise. Peut-être faudrait-il alors, parmi les différents intermédiaires que vous avez cités, élargir le spectre de mission pour permettre à ces travailleurs et travailleuses, notamment face à des faillites de magasins, permettre l'une ou l'autre reprise avec l'accompagnement administratif, juridique et financier approprié pour permettre alors aux travailleurs de se consacrer principalement, sinon exclusivement, à leur fonction commerciale.

Merci d'en prendre bonne note, parce que ma démarche n'est pas ici de contrôler ni de critiquer le Gouvernement, mais d'alimenter son action pour des secteurs qui en ont besoin.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
VALORISATION ÉCONOMIQUE DU  
PLASTIQUE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la valorisation économique du plastique ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, c'est pour compléter ma batterie de questions sur l'économie circulaire et rendre hommage au ministre-président Willy Borsus, parce que c'est lui qui tout à l'heure, je l'ai mentionné, avec Carlo Di Antonio et Pierre-Yves Jeholet, pour les citer de manière complète qui avaient lancé cet appel à projets pour recycler le plastique de notre région et éviter que ce plastique ne migre vers la Chine avec tous les coûts de CO2 que cela entraîne et la perte de sens et d'emploi pour notre propre Région.

Un appel à projets inédit avec potentiellement 60 millions d'euros de financement public à la clé. De nombreux acteurs d'Europe et d'Amérique du Nord se sont présentés avec quantité de suggestions industrielles.

Deux ans et une crise de la covid-19 plus tard, le premier chantier de construction d'une usine de recyclage de plastiques usagés va pouvoir commencer. Elle permettra de recycler 40 000 tonnes de bouteilles PET par an à Couillet, sur un site appartenant à l'intercommunale Tibi.

Cet investissement de 40 millions d'euros devrait générer la création d'une quarantaine d'emplois. Il devrait être opérationnel à la fin 2022.

Deux autres projets devraient suivre cette année : le recyclage de polymères techniques piloté par le groupe canadien Lavergne et celui de plastiques rigides par Renewi, bien connu, une multinationale du recyclage. Ces deux projets représentent un investissement de près de 35 millions d'euros, avec, si je suis toujours bien informé, 15 millions d'euros d'intervention de la SRIW. On voit combien, dans ces matières, le public peut à la fois lancer l'appel à projets, s'appuyer sur du privé et participer à son financement. Je trouve que c'est très original et très fécond comme démarche entre le public et le privé.

Plus on veut recycler, mieux il faut trier, car tous les plastiques n'ont pas les mêmes composants. D'où le grand intérêt de développer des unités de tri avec lecture optique. Cet investissement de 30 millions d'euros, piloté par les entreprises Vanheede et Suez ainsi que des intercommunales hainuyères, permettra de séparer 14 fractions différentes de plastique. Là aussi, à l'horizon de 2022, cette unité, Monsieur le Ministre, devrait employer une centaine de personnes.

On voit dès lors que, suite à l'appel à projets du précédent Gouvernement, mais qu'accompagne encore l'actuel, il y a des réalisations concrètes, précises, prometteuses. L'occasion pour moi de vous permettre de dresser un inventaire de l'action du ministre-président précédent et du ministre de l'Économie présent. Je ne sais pas ce que le futur va lui réserver, mais peu importe, il est bien parti.

Quels montants investis du côté public ont-ils été dégagés pour permettre le succès des trois unités que je viens de citer ? Peut-être y en a-t-il d'autres. Je serai donc très heureux de les découvrir.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, il s'agit d'une filière très importante où, en matière économique, en matière de création d'emplois de proximité et en matière de transition environnementale, nous pouvons agir au niveau de notre territoire. Nous pouvons amplifier encore ces efforts à l'avenir.

Je vous confirme être bien informé des derniers développements en la matière. Le budget consacré à ce stade dans le cadre de l'enveloppe de l'appel à projets qui prévoyait une possibilité de 60 millions euros. Quarante-sept millions d'euros ont été mobilisés à ce stade en fonction des projets choisis par le Gouvernement.

En ce qui concerne le projet Sources Alma/Suez, il est confirmé que ce consortium va s'installer, vous l'avez évoqué, sur le site de Tibi après avoir été sélectionné par Fost Plus, ou avec Fost Plus, dans le cadre d'un appel d'offres portant sur un contrat à long terme pour l'acquisition et le recyclage de bouteilles en PET usagées collectées sélectivement et triées.

En ce qui concerne le projet du groupe Lavergne, à Châtelet, la demande de permis devrait être introduite dans les prochains mois, ce qui devrait permettre à l'usine de s'installer et d'être opérationnelle d'ici l'année prochaine ou courant de l'année prochaine.

En ce qui concerne le projet Renewi, les démarches en vue du renouvellement du permis sont encore en

cours et les différents freins à l'obtention de celui-ci sont en train d'être examinés et levés pour une partie d'entre eux.

Par rapport au bilan de l'action du Gouvernement quant à cet appel à projets, il me semble encore un petit peu tôt de pouvoir le faire, compte tenu de la nécessité de délai pour les déploiements industriels, les permis et la mise en œuvre de ceux-ci. En effet, la mise en place de ces projets industriels et la construction d'une chaîne de valeur en Wallonie autour du recyclage du plastique est un processus assez long qui implique la sécurisation des matières entrantes avec aussi des flux qualitatifs, tels que vous l'avez mentionné, avec parfois l'obtention – c'est un peu le paradoxe – des flux de matière au travers d'appels d'offres, l'utilisation des produits recyclés ensuite par des transformateurs, des acquisitions de terrains, des études environnementales, des demandes de permis, des parties prenantes autour du financement, sans parler des différentes phases en amont de recherche et de développement.

Je pense cependant que cet appel a vraiment eu un effet stimulateur, catalyseur autour de ce maillon manquant de la chaîne de valeur des plastiques tout en positionnant la Wallonie comme une région attractive pour ce genre d'investissements, avec une mobilisation des acteurs concernés. En effet, rappelons-le, nos taux de recyclage sont parmi les plus hauts d'Europe. Nous sommes au niveau belge aujourd'hui déjà presque au taux de collecte pour recyclage que l'Europe a fixé pour 2029.

Dans le cas du projet Sources ALMA, les industriels ont fait le choix, ont assumé le défi d'investir 40 millions d'euros en Wallonie et d'ancrer localement la gestion des flux plastiques qui anciennement étaient évacués vers l'étranger au moment où ils avaient justement le plus de valeur économique. Il s'agit d'un exemple concret de réindustrialisation au travers du déploiement de l'économie circulaire sur notre territoire, de renforcement aussi de la chaîne de valeur, nous permettant de créer des emplois locaux, mais également de réduire notre consommation de matières premières vierges pour la production de plastique. En effet, l'Europe impose un minimum de 25 % de contenu recyclé dans les bouteilles en PET à partir de 2025. La Belgique, quant à elle, s'est engagée à atteindre un taux de 50 % de PET recyclé dans ses bouteilles en PET dès 2025. On a fixé l'objectif au double de l'Europe en l'espèce. Avec cette nouvelle usine située en Wallonie, je pense que cet objectif a toutes les chances d'être atteint.

En ce qui concerne les montants publics engagés, ceux-ci sont encore, pour certains d'entre eux, en cours de négociations au niveau de la SOFIPOLE.

En termes d'emploi, l'estimation à ce jour pour les trois projets précités tourne autour de 130 emplois directs, auxquels il conviendra d'ajouter les emplois

indirects ou induits, notamment dans la chaîne de sous-traitants ou de partenaires.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je pense que c'est une belle opération. Comme je le mentionnais, le public a pris les devants, a appelé le privé à la rescousse. On lui a fixé des objectifs et celui-ci, comprenant l'intérêt de la démarche, a investi à son tour, avec de belles perspectives, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

Il reste peut-être, Monsieur le Ministre, à joindre à votre action une réflexion sur la collecte des déchets et l'accentuation du tri. Au passage, ce que la DPR prévoit d'ailleurs est une modification du calcul du coût-vérité, en tenant compte de ce qui est collecté, de ce qui ne l'est pas, de ce qui est trié, de ce qui ne l'est pas.

Je pense que ce midi, avec l'Union des villes et communes, nous en avons encore débattu. Je pense que, en amont de l'action qui est la vôtre, vous devriez, avec votre collègue, Mme Tellier, engager un processus encore plus soutenu, parce qu'il faudra alimenter ces filières pour atteindre les 50 % espérés dans la filière que vous avez mentionnée.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
RETRAIT DU PROJET D'ORDONNANCE  
BRUXELLOISE VISANT À INTRODUIRE UN  
PÉAGE WALLON »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retrait du projet d'ordonnance bruxelloise visant à introduire un péage wallon ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Madame la Présidente, vous l'avez compris, depuis quelques questions, je ne fais qu'encourager le ministre, je le félicite et il a marqué des points. J'entends bien, mais ici, je le trouve un peu plus timide par rapport aux effets d'annonce qui furent les siens qui m'avaient réjoui. Aujourd'hui, par rapport à ces effets d'annonces, je ne retrouve pas encore – vous voyez que je suis clément – les annonces de fait.

M. le ministre s'en rappellera, ce projet d'une taxation intelligente est celui qui rapporte le plus sous le

compte des contribuables provenant d'autres Régions. C'est pour cela qu'elle est probablement intelligente, puisque vous ménagez vos propres citoyens et vous taxez les autres. C'est comme cela que je l'ai compris. Cela veut dire que pour les navetteurs, notamment de Wallonie et du Brabant wallon, qui arrivent à Bruxelles, ce sera, on l'a déjà dit, 1 400 euros.

Les Bruxellois n'en font qu'à leur tête, malgré un rappel solennel de Paul Magnette, le premier président de la première formation politique. J'ai cru qu'ils allaient être magnétisés. Pourtant, ils avancent alors que nous on essaie de faire du stop, mais cet auto-stop si j'ose dire n'est pas favorable aux Wallons.

Vous m'aviez convaincu en indiquant : « Je vais exiger le retrait du projet d'ordonnance bruxellois ». Avouons que d'une voix un peu moins forte, votre ministre-président a dit : « Cela va être compliqué ». C'est ce qu'il m'a répondu en séance plénière et je pense que vous avez assisté à nos échanges en la matière.

Toujours est-il, qu'aujourd'hui, Bruxelles fait fi de toutes les objections, institutionnelles, financières, d'obligations de concertation pour avancer et quelque part nous mettre au pied du mur.

J'imagine que vous avez été plusieurs fois à des réunions de concertation, mais essentiellement consacrées aux conditions sanitaires et autres, aux perspectives dont nous parlions tout à l'heure. Mais j'imagine quand même que vous avez trouvé cinq minutes pour évoquer cette situation qui est quand même particulièrement préjudiciable, et pour les Flamands et pour les Wallons.

Très modestement, j'ai déposé une proposition de loi au Sénat, modificative de la loi spéciale obligeant toutes Régions qui veut porter un projet fiscal automobile qui a des conséquences sur les autres Régions à le soumettre d'abord à une concertation. Ce que le texte de la loi spéciale ne prévoyait pas aujourd'hui excepté pour le leasing.

C'est une tentative parlementaire, mais vous avez infiniment plus de poids. J'ai entendu Jean-Luc Crucke qui fait toujours du Borsus au carré et qui lui a dit : « Si l'on va plus loin, je vais retirer les bâtiments wallons de Bruxelles ». C'était encore plus fort que ce que vous aviez dit. Mais aujourd'hui, nous sommes à la mi-février, il fait moins 10 degrés la nuit et on a le sentiment que ce dossier est un peu gelé. Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Ministre, de mettre un peu de sel sur votre trottoir pour que vous ne glissiez pas et pour que vous progressiez dans la cause que nous partageons vous et moi et qui soulève de vives hostilités dans ma province.

À l'initiative de votre parti et du mien, un grand nombre de communes se sont émues du projet bruxellois pour le condamner. Monsieur le Ministre, à quand le dégel ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je voudrais rappeler – et j'ai quelques nouveaux chiffres peut-être pour vous – que cet avant-projet d'ordonnance – dont la temporalité, les contours ne sont pas stables d'après la lecture attentive de l'ensemble des déclarations que j'ai eu l'occasion de faire ces dernières semaines – impacte très lourdement les Régions voisines.

Les montants sont absolument colossaux. Je rappelle qu'il y a 190 000 navetteurs automobiles utilisant leur véhicule automobile par jour venant de Flandre et de Wallonie qui rejoignent Bruxelles.

En ce qui concerne, juste pour illustrer le propos, je pense que le chiffre annuel de l'utilisation de l'E411 en 2019, si je me base sur les chiffres de la SOFICO, il y a 2,020 millions de voitures ainsi qu'un peu plus de 300 000 poids lourds.

C'est vous dire l'impact sur toute une série de navetteurs non seulement des navetteurs réguliers parce qu'ils n'ont pas d'autres choix, le plus souvent, les transports en commun n'étant pas du tout adapté à leur besoin ou à leur ou à leur fonctionnalité.

C'est aussi l'impact pour toute une série de professions, les indépendants qui vont prestre à Bruxelles, les enseignants qui vont prestre à Bruxelles, les gens qui s'y déplacent occasionnellement pour des activités de toutes natures, les personnes qui, d'une façon ou d'une autre rendent visite, vont à l'hôpital, s'acquittent d'un certain nombre d'engagements sociaux et bien d'autres encore.

Si vous deviez avoir le moindre doute et si l'observation du crocodile momentanément taiseux vous inclinait à quelques doutes, vous pouvez les dissiper immédiatement.

Je n'ai pas pour habitude de changer d'avis après avoir analysé de façon très approfondie ce dossier. Je m'oppose avec la plus grande fermeté à cette taxation qui a tout sauf un côté smart.

Que s'est-il passé indépendamment de cette période de gel à l'extérieur ? La Région bruxelloise a en fait proposé une structure de concertation au comité du même nom, mais en l'espèce, une structure de concertation spécifique destinée à échanger les informations et exposer les points de vue, et si possible, à accorder les points de vue.

Ce groupe a effectivement été mis en place et est décomposé en quatre sous-groupes : un groupe de travail économie-emploi ; un groupe de travail

mobilité ; un groupe de travail fiscalité et un groupe de travail environnement.

La délégation wallonne dans ces différents groupes rassemble le ministre-président en charge des relations interrégionales, votre serviteur pour le volet économie, le ministre de la Mobilité, la ministre de l'Environnement et le ministre en charge du Budget et des Finances. C'est pour le côté wallon.

Ce groupe palabre et s'est notamment réuni le 5 février dernier. Il n'empêche qu'il faut donner toutes les chances au dialogue. Il serait totalement inconvenant de ne pas être à l'écoute de tout dialogue, même si, si j'ai bonne mémoire, l'avant-projet d'ordonnance a été adopté à Bruxelles, et par ailleurs, aucune autre décision n'a été prise au niveau bruxellois.

Vous évoquiez le gel. On est pour le moment dans une période de gel du dossier bruxellois. Comme moi, vous savez que le gel est toujours temporaire. Il faut donc se préparer au futur et je m'y prépare.

En indiquant que je m'y prépare, c'est notamment en indiquant que je soutiendrai toute démarche juridique. J'ai rassemblé un certain nombre d'éléments d'analyse juridique, et cetera qui me conduisent à croire que s'il devait y avoir une ordonnance prise, outre l'avis des autres régions d'un certain nombre de secteurs, elle ne résistera pas juridiquement.

C'est évidemment le premier front que je ne manquerai pas de soutenir et d'activer, mais ce ne sera pas le seul.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Quel bonheur d'entendre que le crocodile est assoupi, mais qu'il a encore l'œil éveillé ! Je connaissais bien Crocodile Dundee avec sa machette, homme séduisant qui pouvait se manifester de manière beaucoup plus rugueuse. Je découvre aujourd'hui Crocodile Borsus. Ils doivent faire attention, si j'ai bien compris à Bruxelles, s'ils s'enfoncent dans son marais, car ils ne sont pas certains d'en sortir vivants.

Plus sérieusement, vous l'avez bien compris, pour le moment, cela palabre, cela n'avance pas, mais on voit quand même qu'à Bruxelles, un certain nombre de protagonistes du dossier, d'hommes et de femmes politiques veulent aller jusqu'au bout et au mépris, pour moi, d'une unité monétaire que constitue encore notre constitution et les lois spéciales.

C'est donc un mépris de notre réalité régionale, flamande ou wallonne et c'est un mépris aussi des flux financiers que nous leur apportons – Wallonie, Flandre et Fédéral.

Je ne comprends pas leur approche. Pour moi qui ai encore une certaine forme de tendresse pour la

Communauté française, la Fédération Wallonie-Bruxelles, je pense que Bruxelles est en train, pour l'instant, de scier la branche de cette Fédération Wallonie-Bruxelles et pour d'autres raisons, pour affirmer de plus en plus le fait régional. Il n'empêche que l'on peut être régionaliste et en même temps, espérer une coopération entre les Régions. Vous êtes mon champion, Monsieur le Ministre. Je compte sur vous. Dans la deuxième, je joue Borsus, car les autres jockeys ont des qualités – les cinq qu'il a cités. Iront-ils jusqu'au bout ?

**Mme la Présidente.** – La question reste ouverte.

**M. Antoine** (cdH). – Il y avait « Sauvez Willy », maintenant, il y a « Allez, Willy ».

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN DE LA WALLONIE AUX ARTISANS DU CARNAVAL DE BINCHE ET DES MARCHES DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien de la Wallonie aux artisans du Carnaval de Binche et des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin** (PS). – Je comprends que M. le Ministre souhaite en parler, en débattre, tellement cela tient à cœur aux Binchois, à tous les amoureux du carnaval et de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Monsieur le Ministre, le 11 décembre dernier, Paul Furlan et moi-même, accompagnés d'une délégation d'artisans du Carnaval de Binche et des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, avons été reçus par M. le Ministre-Président.

Au cours de cette réunion, nous avons exposé les problèmes rencontrés par ces métiers fortement impactés par l'annulation de ces deux folklores à l'adresse du Gouvernement wallon.

M. le Ministre-Président nous a dit qu'il allait s'en entretenir avec vous et qu'ensemble vous pourriez déposer une note au Gouvernement, sans garantie de succès, mais avec la promesse d'y travailler au mieux, tant il a pu se rendre compte, par le témoignage

poignant de ces louageurs, de l'impact qu'ils ressentent.

Déjà l'an passé, une partie très importante de leur chiffre d'affaires a été atteint. Cette année-ci, on se doute que c'est toute leur année de travail qui va passer au bleu.

Monsieur le Ministre, venons-en à la question. Quelles décisions sont prises ou seront prises à l'attention de ces métiers particuliers ?

À quelques jours du Carnaval de Binche, ce sera dans une semaine, jour pour jour, que toute la cité du Gilles se serait réjouie lors de son Mardi gras. Il n'y a évidemment aucune réponse de votre part qui mettrait du baume au cœur de ces artisans, et aussi de tous les amoureux du folklore.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, vous l'avez mentionné, la crise sanitaire frappe très largement et très lourdement ainsi qu'un grand nombre d'acteurs et de composants de notre économie wallonne, en ce compris les artisans dont l'activité est importante et gravite autour du folklore et des traditions wallonnes.

Malheureusement, ces artisans, j'ai eu l'occasion de les rencontrer également. M. Furlan, vous-même, M. Bomblet, M. Chintinne et les structures représentatives sont vraiment mobilisés de manière à soutenir ces métiers et ces personnes vraiment en grande difficulté aujourd'hui, avec un risque même de déperdition de l'expertise qui est la leur, eu égard à la très grande particularité de leur activité et aussi à la grande saisonnalité de leur activité. Vous avez, très légitimement, mentionné bien sûr le Carnaval de Binche et d'autres carnivals de la région. Les endroits caractérisés par les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont évidemment eux-mêmes très concernés. On sait aussi que d'autres lieux où s'exercent des carnivals, peut-être de moindre retentissement international, sont aussi très impactés, toutes celles et tous ceux, couturières, artisans, PME, indépendants, qui travaillent pour ces traditions carnavalesques, celles et ceux qui y participent, ainsi que pour les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Ce que nous avons décidé, effectivement, nous avons l'occasion d'en parler avec le ministre-président et de construire ensemble une solution. Je tiens à le souligner.

La solution, que j'ai déposée après ces concertations avec M. Di Rupo sur la table du Gouvernement, était de considérer une quatrième catégorie dans les aides telles

que je les ai mentionnées tout à l'heure. La première catégorie, ce sont les secteurs fermés, soit depuis le 19 octobre, soit depuis le 2 novembre. La deuxième catégorie, ce sont les hôtels, à concurrence d'une intervention de 1 000 euros par chambre. La troisième catégorie, c'est le B2B, ceux qui travaillent principalement dans des secteurs aujourd'hui à l'arrêt ou très fortement ralentis par la crise pandémique.

Par ailleurs, la quatrième catégorie, ce sont les secteurs spéciaux. Les secteurs spéciaux sont, par définition, celles et ceux qui sont impactés lourdement, voire quasiment ou totalement à l'arrêt et qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Nous avons décidé provisoirement d'une allocation budgétaire globale pour le secteur B2B et pour les secteurs spécifiques. Dans les secteurs spécifiques, on retrouve notamment les agences de voyages et les louageurs. Il y en a d'autres aussi, mais assez peu : par exemple, les photographes d'événements, qui font en même temps des événements, des événements d'entreprise, de l'associatif ou du privé et quelques catégories comme cela.

Dans les tout prochains jours, nous allons définir les différents éléments de montants et de critères.

Pourquoi, au-delà de la décision de principe et de l'affectation budgétaire, n'avons-nous pas, dans le même temps, décidé des critères spécifiques ? C'est parce que les secteurs concernés sont des secteurs extrêmement particuliers. Nous avons mené une analyse, en Gouvernement, très spécifique des sociétés concernées. De façon très proche, on va pouvoir maintenant annoncer comment on traduit l'accord intervenu en Gouvernement et comment on traduit l'affectation des moyens budgétaires.

Merci à tous celles et ceux qui, comme vous, comme moi, amoureux des carnivals et de nos traditions, notamment des marches, se sont mobilisés, parce que, a priori, l'on aurait pu dire que ce n'est pas de notre compétence. Mais je pense que, à un certain moment, il faut retrousser ses manches, il faut que quelqu'un y aille, et donc nous avons fait le choix d'y aller.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et l'attention particulière que vous avez eue pour ce secteur spécial que sont les louageurs. Les louageurs sont un maillon essentiel de la chaîne du folklore. C'est une condition impérieuse à la pérennité de notre folklore. Il rencontre déjà des difficultés, par ailleurs, en temps normal, en termes d'approvisionnement de matières premières, mais, ici, une période fait l'ensemble de l'année. Vous y avez été attentif, et je vous en remercie.

Vous devez savoir qu'il y a une mobilisation extrême : des citoyens, qui y vont de leur poche, des

associations de défense du folklore, qui créent des cagnottes, des commerçants, des investisseurs, qui se mobilisent, via l'une ou l'autre action, pour leur venir directement en aide.

Je pense que le Gouvernement wallon ne pouvait pas rester insensible à leur cause. Vous y avez répondu, comme, par ailleurs, la Ville de Binche l'a fait.

Il reste à connaître les montants. Vous reconnaîtrez que, dans ce cas d'espèce, c'est important. Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous, pour connaître les montants qui pourront être alloués à ce secteur spécial, qui nous tient tellement à cœur, à nous, les amoureux du folklore.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
PROLONGATION DU MORATOIRE DES  
FAILLITES »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SAISINE DU COMITÉ DE CONCERTATION  
POUR LA PROLONGATION DU MORATOIRE  
SUR LES FAILLITES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Antoine, sur « la prolongation du moratoire des faillites » ;
- Mme Schyns, sur « la saisine du Comité de concertation pour la prolongation du moratoire sur les faillites ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, jusqu'au 31 janvier de cette année, le Gouvernement fédéral avait organisé à deux reprises une suspension, ou un moratoire, de la procédure des faillites. L'objectif était que, au 1er février de cette année, un nouveau mécanisme de la procédure de réorganisation judiciaire soit disponible afin de protéger un certain nombre de créanciers, d'assouplir les procédures, pour garder un certain nombre d'entreprises, de commerçants ou

d'indépendants qui auraient la possibilité de relancer leur activité.

Malheureusement, le calendrier du Fédéral n'a pas été respecté, et, au 1er février, la réforme de la PRJ, qui a été annoncée à de multiples reprises, n'a pas vu le jour, ou n'a toujours pas vu le jour.

Monsieur le Ministre, il y a donc un hiatus entre la fin du moratoire et le début de l'application de la nouvelle législation sur la PRJ.

Inutile de vous dire que les milieux intéressés ont réagi fortement, parfois même violemment. Je cite ici l'Union des classes moyennes, qui a souhaité qu'il y ait, tout comme l'Union wallonne des entreprises, une prolongation du moratoire des faillites au moins jusqu'au jour où la procédure PRJ adaptée verra le jour.

Suite à cela, votre collègue et successeur, M. David Clarinval, a fait une annonce sur RTL, qui était un peu curieuse, qui était de prolonger le moratoire des faillites sur les secteurs fermés en raison de la crise, c'est-à-dire l'HORECA, les métiers de contact, et cetera. À mon sens, cela va quand même poser un certain problème d'éligibilité ou d'égalité de traitement des uns par rapport à d'autres. Cela me semblait être à la fois sympathique sur l'annonce, mais relativement difficile à organiser. Bien sûr, lorsque M. Clarinval parle, fatalement le lendemain ou le soir même, M. Ducarme ajoute une couche, considérant que c'était une évidence pour lui que des mesures soient prises à l'égard de ces personnes mises en difficulté. Non pas par leur propre choix, non pas par le succès ou non de leur entreprise, mais tout simplement par le contexte sanitaire particulièrement préjudiciable que traversent un certain nombre de secteurs en la matière.

Ma question est évidemment très simple : quelle a été votre attitude ? Parce que vous avez la chance, une fois de plus, de bien connaître le secteur des classes moyennes puisque vous en aviez le gouvernail jusqu'en 2017 et que depuis lors, ministre-président, ministre de l'Économie, vous connaissez bien les rouages wallons.

Quelle est la position de l'économie wallonne ? À travers vous, Monsieur le Ministre, êtes-vous favorable à une prolongation du moratoire, à un moratoire ciblé ou à d'autres formules que je serais très heureux d'entendre dans votre intervention.

Par ailleurs, M. Pierre-Frédéric Nyst a énoncé une piste intéressante. Nous en avons déjà parlé, celle de l'allègement total ou partiel des loyers et lui, il l'assortit d'une mesure fiscale qui est une réduction du précompte immobilier.

Nous le savons, la réduction du précompte immobilier ne coûtera pas très cher à la Région wallonne, mais elle aura d'autres impacts pour les provinces qui en vivent directement et pour les communes, ce qui devrait donc dire que le

Gouvernement wallon devrait alors prendre des mesures compensatoires, certes limitées, mais compensatoires dans le chef des collectivités locales si l'on voulait opérationnaliser une telle démarche.

Je ne sais pas si vous avez déjà eu une concertation à ce propos avec votre collègue Jean-Luc Crucke puisque depuis le 1er janvier, nous sommes désormais compétents pour la gestion de ce précompte immobilier.

La question est évidemment douloureuse parce qu'à en croire certains, et je cite ici la FEB qui avançait jusqu'à une perspective noire de près de 50 000 faillites, alors je ne sais pas s'il faut aller jusque là, mais c'est vrai qu'il y a, tant en termes de rentabilité que de solvabilité surtout, de grandes difficultés dans le chef de plusieurs entreprises qui probablement pourraient peut-être passer le cap, si tant est que nous maîtrisons encore mieux le phénomène du covid et qu'elles bénéficieraient de mesures. La Wallonie a fait sa part, le Fédéral doit la faire. J'entends que M. Clarinval va maintenir le double droit passerelle notamment pour les coiffeurs, même s'ils redémarrent ce samedi.

Mais il n'empêche, pour celles et ceux qui souffrent, et il y en a, celles et ceux qui sont à la limite du dépôt de bilan, quelle est, Monsieur le Ministre, votre attitude à leur égard face au Fédéral ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Ma question complète en partie, et rejoint celle de mon collègue.

Toutes mes excuses, Monsieur le Ministre, d'avoir, d'une certaine manière, doublonné, mais c'est parce que le sujet me paraît particulièrement sensible vu la situation vécue aujourd'hui sur le terrain par différentes entreprises.

Puisqu'en Wallonie, en 2020, on a assisté à une baisse des faillites – moins 29 % – et la raison est simple, c'est la mise en place du fameux moratoire.

Selon certains experts, c'était le calme avant la tempête et cette baisse ne dit rien du tout de l'état réel de l'économie puisque environ 20 % des entreprises saines avant la crise ont des grosses difficultés aujourd'hui.

Si beaucoup ont été aidées, toutes ne l'ont pas été et donc la crainte est claire pour l'économie, c'est une poussée des faillites en 2021 à partir du moment où le moratoire est levé.

Mon collègue a déjà parlé de l'hiatus entre la fin du moratoire et le début de la nouvelle PRJ puisque à l'heure actuelle, le débat a toujours lieu au Fédéral, et cette solution évitera de prononcer trop rapidement des faillites, mais on craint quand même pour le tissu économique wallon, en sachant que seuls 15 % des

entreprises émergeant à la PRJ ne ressortent pas en faillite.

Monsieur le Ministre, j'avais des questions de chiffres assez précises. Avez-vous des informations chiffrées sur les risques de faillites dans notre Région wallonne en 2021 ?

On sait aussi que des mises en faillites sont liées à l'initiative de l'ONSS ou du SPF Finances puisque les demandes se font à l'initiative de l'État. C'est un enjeu important et c'est un sujet dont, je ne doute pas, vous discutez avec vos collègues du Fédéral.

Quelle stratégie comptez-vous mettre en place au niveau wallon pour éviter au maximum les faillites ? Par ailleurs, quelle est votre position – c'est en cela que cela rejoint la question de M. Antoine – par rapport à ce qui est mis en place aujourd'hui au niveau fédéral ? Comptez-vous plaider pour une prolongation du moratoire, en tout cas, jusqu'à ce que la PRJ arrive, voire au-delà ? Si oui, quel est l'état des discussions avec vos collègues du Fédéral ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, je vous remercie pour cette question qui me semble importante.

Concernant tout d'abord les chiffres que vous sollicitez sur le risque de faillites, on peut souligner deux sources principales d'informations publiques.

Premièrement, d'après les enquêtes de conjoncture de la Banque nationale, le sentiment des entrepreneurs belges tous secteurs confondus se situe globalement au niveau de la moyenne de long terme, illustrant une amélioration en janvier 2021 après la baisse consécutive en 2020. Concrètement, on est – sentiment de fragilité ou pas –, en janvier 2021, comparable à la moyenne 2020. Il existe cependant des disparités sectorielles importantes avec une perception beaucoup plus dégradée dans le commerce, les services aux entreprises, l'HORECA, dans l'événementiel et dans les secteurs encore fortement impactés aujourd'hui.

Deuxièmement, les enquêtes ERMG – Economie Risk Management Group – réalisées par la Banque nationale en collaboration avec les fédérations d'entreprises permettent de souligner plusieurs constats intéressants sur l'impact économique de cette crise sanitaire.

Tout d'abord, alors que la baisse du chiffre d'affaires des entreprises belges était de plus d'un tiers en pleine crise, cette baisse semble se stabiliser autour d'une

dizaine de pour cent en janvier avec des perspectives de baisse encore à ce niveau pour cette année et un léger rétablissement pour 2022 où l'on situerait alors la baisse du chiffre d'affaires à -5 %.

Toutefois, il est utile de souligner la très grande disparité de secteur à secteur et je dirai même parfois, pour les secteurs réputés moins impactés, des différences sensibles d'entreprise à entreprise.

Par ailleurs, l'ERMG constate que ce sont les indépendants et les entreprises de plus petite taille qui sont les plus touchées et subissent les pertes de revenus proportionnellement les plus élevées. C'est en particulier, nous dit l'ERMG, le cas en Wallonie et à Bruxelles.

Les enquêtes régulières de l'ERMG – qui sont disponibles, mais que je peux vous adresser si vous le souhaitez – permettent aussi de constater que ce sont ces mêmes petites structures qui se considèrent comme les plus exposées à un risque de faillite dans les 6 mois à venir, avec une part de 9 % pour les indépendants et entreprises de moins de 10 emplois, alors que ce taux est inférieur à 2 % pour les entreprises de plus de 50 emplois. Ce sont donc les entreprises qui se considèrent exposées à un risque de faillite dans les six mois à venir.

Un élément positif, tout de même à observer, est que ce risque a tendance à légèrement diminuer au fil des enquêtes, même si, ici encore, il est très variable d'activités à activités.

En effet, les résultats de janvier 2021 soulignent qu'un peu moins de 10 % des entreprises belges envisagent un risque de faillite comme probable ou très probable. Toutefois, ce taux grimpe à 30 % pour les métiers de l'hébergement et de la restauration et dépasse les 20 % pour les activités de l'événementiel ou artistiques. Pour l'industrie manufacturière, le taux est d'un peu plus de 5 %. Ici aussi, pour la situation photographiée en janvier 2021, on voit une situation contrastée de secteur à secteur, de taille d'entreprise à taille d'entreprise.

D'autre part, notons qu'un autre baromètre nous vient de la SOGEPa qui, au travers du dispositif Ré-Action, en collaboration avec les Chambres de commerce, accompagne et finance les entreprises de moins de 10 équivalents temps plein en difficulté.

À ce jour, plus de 900 entreprises ont contacté la SOGEPa dont plus de 150 demandant également une intervention financière parmi ces 900 entreprises. Les entreprises qui ont, lors du premier confinement, contacté la SOGEPa présentaient déjà des difficultés financières. La crise du covid a été, dans certains cas, amplificatrice ou révélatrice de difficultés antérieures. Par ailleurs, pour toute une série de secteurs, le véritable choc économique de la crise du covid a précipité un certain nombre d'entreprises parfaitement saines

antérieurement dans des difficultés importantes, même si les éléments liés à la mise à disposition de crédits des différents dispositifs mis en place au niveau régional, le report des crédits au niveau fédéral, le chômage économique temporaire pour cas de force majeure et d'autres dispositions encore, ont pu jouer à cet égard, un rôle amortisseur totalement le bienvenu et totalement indispensable dans un grand nombre de situations.

Effectivement, je me suis entretenu avec mon et mes collègues et homologues fédéraux à propos notamment des éléments de solvabilité après la trésorerie, mais des événements de solvabilité, de redéploiement, de relance. Je pense que ceci nécessite un exposé à lui seul et je me permets, si vous voulez bien, d'y revenir à la faveur d'un échange plus global que nous pourrions avoir ultérieurement sur le sujet.

Vous m'avez posé des questions très précises sur la prolongation du moratoire. Où en est-on à cet égard ? Le moratoire global ne sera pas prolongé suivant les informations dont je dispose. Par contre, par instruction, une sorte de moratoire de fait a été accordée puisque ni l'ONSS, ni le fisc qui sont parmi les institutions qui citent le plus fréquemment en faillite n'activeront ces citations tant que le dispositif de la PRJ renouvelée ne sera pas mis en place.

Où en est-on concernant cette PRJ renouvelée ? Vous savez que celle-ci, d'une part, simplifie l'accès notamment pour les PME à la procédure, la rend plus rapide, moins formelle, veille aussi à préparer préalablement des accords à l'amiable entre créanciers avec un renforcement du rôle de médiation dans le cadre de cette négociation et aussi, le fait d'éviter le caractère public que l'on connaissait à la PRJ où il y avait une forme d'exposition publique qui faisait que forcément, ceux-ci venaient alimenter la fragilisation de l'entreprise plutôt que d'en être une solution.

À ma connaissance, le Fédéral a sollicité l'avis du Conseil d'État dans un délai de cinq jours et cet avis a été demandé le 7 février. Dès lors, il y aurait un retour assez rapide du Conseil d'État de manière à pouvoir voir le texte de la PRJ renouvelée adapté.

Je crois aussi en l'articulation de ce dispositif avec l'accompagnement, notamment des experts comptables, réviseurs comptables, et cetera, et le lien avec nos outils régionaux et nos dispositifs régionaux. Dès que la PRJ nouvelle mouture est remise en place, je vais à nouveau reprendre contact avec l'ensemble des interlocuteurs pour que dès le moment où l'analyse est menée concernant les possibilités de réorganisation et donc, de redéploiement des entreprises concernées par une PRJ nouvelle formule, nous puissions alors mobiliser toutes les forces pour assurer à un maximum d'entreprises, un redéploiement, une nouvelle activité, une transmission dans certains cas, une réorganisation dans certains cas, bref, un futur pour l'activité et un futur pour l'emploi. Je crois que l'addition à la fois du nouveau dispositif d'un

certain nombre de moyens régionaux et de l'accompagnement spécialisé sont les éléments de recettes. Il y a aussi les *business angels* et d'autres éléments qui peuvent jouer un rôle là-dedans.

Je pense que c'est vraiment de nature à permettre à un maximum d'entreprises de passer le cap. J'y ajoute alors les dispositifs de solvabilité que l'on va amener et que le Fédéral va amener de manière à pouvoir permettre aux entreprises concernées de reconstruire leur stock, de recommander du matériel et de refaire tourner l'économie.

Je termine dans les 30 secondes qui me restent en indiquant que dès que nous pouvons, avec le déploiement du vaccin, avec les mesures de préservation sanitaire de la population, avec la préservation de personnes qui ont déjà été exposées au vaccin qui font des anticorps et toutes les mesures qui sont déployées, je prédis une relance vraiment forte de l'économie.

Pour ce faire, il faut une trajectoire de reprise pour les secteurs encore aujourd'hui à l'arrêt. Je ne détaille pas cela maintenant, mais l'ampleur de l'épargne privée aujourd'hui, un certain nombre de volontés d'investissement, de leviers à travers nos plans de relance, vont faire que le deuxième trimestre, mais singulièrement et plus particulièrement à partir du troisième trimestre de cette année 2021, nous devrions pouvoir constater une reprise en général, avec des nuances secteur par secteur, qui serait relativement robuste.

Voilà très succinctement quelques éléments d'analyse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Madame la Présidente, vous qui écoutez le ministre, comme moi, depuis ce matin, vous aurez remarqué le changement de ton. Il est descendu de deux-trois niveaux en termes de décibel. On sent l'homme plus prudent, plus sage, moins résolu qu'il ne l'était par exemple sur la question du péage à Bruxelles. Je crois que le contraste des deux questions indique bien l'attitude du ministre.

Il ne m'en voudra pas, je ne l'avais pas soulevé, le moratoire factuel avec l'attitude de l'ONSS et des finances. Il n'empêche, Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas contester qu'il y a un hiatus malheureux, inacceptable entre le 31 janvier, fin du moratoire, et le texte sur la PRJ nouvelle.

Je trouve que, au minimum, le Fédéral aurait été bien inspiré d'assurer le moratoire jusqu'à l'adoption et l'application de ce texte sur la PRJ. Je trouve qu'il y a là une promesse qui n'a pas été honorée et qui soulève la protestation légitime des milieux économiques des entreprises et des classes moyennes.

Vous avez passé sous silence assez rapidement quelle avait été votre propre attitude. Vous avez commenté l'attitude des autres, vous en avez esquissé les limites et vous avez tracé l'espoir d'une reprise rapide et intense de l'activité économique. Mais pas plus vous que moi ou d'autres ne pouvons la déterminer aujourd'hui.

J'avoue que j'aurais bien aimé le Borsus du hold-up fiscal pour le moratoire. Ici, je ne l'ai pas retrouvé. Où est passé le crocodile ?

**Mme la Présidente.** – La question reste ouverte.

*(Rires)*

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Quelqu'un qui n'entendrait qu'un morceau du compte rendu se dirait : « Tiens, je me suis trompé de commission. Où est-ce qu'on est ? »

**M. Antoine** (cdH). – C'est là qu'est le bénéfice des fidèles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – J'entends cette ambiance au sein de votre commission, donc j'attendais avant de répliquer.

Merci au ministre pour les différents chiffres qu'il a cité par rapport notamment à l'ERMG. Je crois que c'est intéressant. Ce qui est très intéressant à noter, c'est la disparité entre les secteurs et même entre les entreprises des secteurs.

C'est là que je ne peux vraiment pas vous rejoindre par rapport au fait que la situation va perdurer comme cela au niveau du Fédéral. Il me semble que l'on aurait pu davantage se battre pour qu'il y ait réellement un moratoire sur les faillites, d'autant plus que certains secteurs sont toujours fermés.

En vous entendant, l'annonce du ministre Clarinval sur le fait de peut-être pouvoir prolonger pour certains secteurs, cela n'a même pas été pris en compte, si ce n'est par cette histoire de moratoire de fait, mais qui n'est vraiment ni confortable ni claire pour les entreprises elles-mêmes.

Surtout, je voulais vous inviter alors à être particulièrement attentif, au niveau de la Région wallonne, aux petites structures les plus exposées puisque c'est ce que vous avez expliqué et aux secteurs les plus exposés. Vous avez cité l'hébergement, les événements. Vous avez annoncé tout à l'heure des mesures par rapport à ces secteurs. Il faut que ces mesures arrivent rapidement au niveau des aides, parce que sinon les faillites risquent de se précipiter.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
STRATÉGIE DE REBOND POUR LES  
ENTREPRENEURS FAILLIS EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie de rebond pour les entrepreneurs faillis en Wallonie ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, la crise que nous traversons et dont on désespère de voir la fin va occasionner, on vient d'en parler avec Mme Schyns, des dégâts considérables. Elle frappe durement indépendants et entrepreneurs. Certains risquent malheureusement de disparaître. Je rappelle les chiffres, Marie Martine y a fait allusion en 2019 : 2 932 faillites pour 2 122 en 2020, mais on en connaît les causes de cette diminution. Au niveau national, ce sont 11 817 entreprises qui ont déposé le bilan en 2019, soit une hausse de 10,3 % par rapport à 2018. Nous sommes là bien avant la covid. Cette année 2021, qu'on le veuille ou non, risque de battre ce record en termes de faillites. Une faillite qui demeure synonyme, et encore plus en cette période, de mentalité d'opprobre et d'échec personnel qui est toujours très difficile à vivre pour les personnes qui, jusqu'au bout, se sont battues et qui, finalement, doivent déposer le bilan.

Pour y faire face, l'ASBL Reload Belgium souhaite fournir un encadrement personnalisé basé sur les conséquences psychologiques et personnelles de la faillite. Le but vise à enrayer la spirale négative et favoriser une démarche positive. On sait du reste qu'une faillite ne s'accompagne pas d'un seul dommage. D'autres, y compris financiers, mais aussi sur le plan du couple, peuvent accompagner cette déconfiture.

Cette initiative s'inspire de l'association française 60 000 rebonds lancée en 2012 qui accompagne les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel.

Très simplement, la Région wallonne soutient-elle une telle démarche ou d'autres similaires ?

Plus largement, face à l'annonce de très nombreuses faillites avancées par la FEB et le bureau Graydon qui, au lendemain du moratoire du 31 janvier, prédisait jusqu'à 50 000 entreprises qui risquaient de « passer à la trappe » à cause de la covid. Quels moyens et services allez-vous mobilisés ou organisés pour faire face à cette

vague de faillites et pour quand même donner une capacité de rebond, d'honorabilité méritée dans le chef de ceux qui, jusqu'au bout, se sont battus et qui ont été vaincus par les conséquences de la pandémie ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je ne peux que vous rejoindre sur le constat du risque du nombre élevé de faillites qui s'en suivra suite à la crise socioéconomique, elle-même consécutive à la crise sanitaire. Le constat que vous évoquez est aussi un constat que je partage malheureusement et qui est toujours d'actualité malgré une évolution partielle des mentalités, mais on a trop souvent cet opprobre à laquelle doivent faire face un certain nombre d'entrepreneurs déjà fragilisés et ayant subi une faillite et les difficultés très concrètes ultérieures de refinancement, de relance de l'activité administrative et de toute nature.

Depuis 2018, le Club Réaction, qui était à l'époque transféré de l'AEI vers la SOGEPa, tente de rassembler sur la base d'une expérience pilote des entrepreneurs qui ont fait faillite et qui souhaitent relancer une activité économique via les réseaux des fédérations professionnelles et le réseau des chambres de commerce. Le but à travers ce Club Réaction est de mobiliser, de rassembler un certain nombre d'entrepreneurs qui ont été confrontés à la situation et, à partir de là, de pouvoir entrer en contact avec d'autres interlocuteurs concernés par la même problématique ainsi que de mettre en place des accompagnements spécifiques pour pouvoir ainsi adapter au mieux l'accompagnement spécifique aux difficultés que vivent les entrepreneurs confrontés à la faillite. Ce Club Réaction est basé sur deux types d'accompagnements : un accompagnement économique basé sur un projet viable ou la relance d'un nouveau projet adapté ou viable et, par ailleurs, et c'est important également, l'accompagnement humain, l'accompagnement psychosocial, qui permet alors de faire face aux difficultés ou en tout cas un certain nombre d'entre elles que vous avez bien identifiées.

J'attire votre attention sur le fait que ce travail n'est pas simple, eu égard à plusieurs éléments. Il y a tout d'abord la mentalité des entrepreneurs qui ne franchissent pas nécessairement facilement le cap qui les conduit à solliciter un accompagnement, une aide, par ailleurs, la situation même généralement extrêmement complexe des entrepreneurs concernés et encore d'autres points qui ne rendent pas toujours facile le contact avec des structures d'accompagnement de cette nature.

La SOGEPa, par ailleurs, je l'évoquais tout à l'heure, au travers du dispositif Ré-Action, en collaboration avec les chambres de commerce, accompagne et finance les entreprises de moins de 10 équivalents temps plein confrontées à des difficultés significatives. Je le mentionnais, à ce jour, plus de 900 entreprises ont contacté la SOGEPa dans ce cadre-là, dont plus de 150 demandant une intervention financière. Dans ce cadre, la SOGEPa collabore avec le projet ReLOAD, tel que vous le mentionnez dans votre question.

Par ailleurs, je rappelle que, en ce qui concerne notre stratégie de relance, celle-ci a notamment pour but de pouvoir, à travers le soutien à la solvabilité des entreprises, de leur permettre évidemment de repartir, de pouvoir redéployer leur activité.

Ce n'est pas le seul élément, puisque, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, le plan de relance versus économique va aussi mobiliser beaucoup d'effort par rapport à des investissements sectoriels, d'une part, par rapport au déploiement de certaines activités, par rapport au soutien à l'investissement générateur lui-même, cet investissement, d'activités économiques, accélération de procédures et d'autres points encore, mais c'est la stratégie globale de la relance qui ne faisait pas l'objet à ce stade de votre question.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je remercie le ministre d'avoir fait le point sur les structures qui sont propres et les services qui sont propres à la Wallonie pour accompagner à la fois sur le plan humain, sur le plan psychosocial, mais sur le plan économique, celles et ceux qui, faillis, veulent rebondir et relancer une activité.

J'aurais aimé, mais je peux y revenir une prochaine fois, Monsieur le Ministre, vous avez cité des statistiques qui étaient intéressantes : 900 entreprises qui se présentent devant la porte de la SOGEPa, 150 avec une demande d'aide financière. J'aurais voulu avoir le nombre de ceux qui en avaient bénéficié d'une et dont le dossier avait abouti au sein de la SOGEPa pour voir un peu quelles étaient les causes de soutien ou, à l'inverse, les causes de rejet du projet pour affiner encore l'analyse qui est la nôtre aujourd'hui. Je me permettrai d'y revenir en montrant ma satisfaction sur la disponibilité des services wallons face à celles et ceux qui ont entrepris et parfois échouent, sans qu'ils soient directement impliqués dans cet échec.

## **QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SITUATION DU PERSONNEL DE MEGA WORLD »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation du personnel de Mega World ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, le 22 décembre dernier, Mega World entrait en faillite. Depuis, ses 672 travailleurs attendaient les documents administratifs, qui leur permettraient de bénéficier d'un nouveau statut et de nouveaux revenus.

Pourquoi cette situation ? Si l'on en croit le secrétaire permanent Setca-FGTB Brabant wallon, en charge du dossier au niveau national, l'ex-patron n'a pas rentré les données correctes au secrétariat social. Le curateur a donc dû remettre de l'ordre.

En fait, je fais ici le suivi de la rencontre que nous avons eue il y a 15 jours avec d'autres membres de notre commission et avec vous, Monsieur le Ministre, puisque nous avons été à la rencontre des manifestants présents devant le Parlement de Wallonie, avec d'autres collègues. Vous aviez annoncé qu'un rendez-vous devait être pris avec vous, avec les ministres fédéraux compétents dans le secteur, notamment celui de l'Emploi. Pouvez-vous nous donner des retours par rapport à ces différentes rencontres qui étaient prévues ? Que cela a-t-il pu donner ?

Enfin, vous aviez signalé que des outils économiques wallons étaient disponibles pour aider à retrouver un repreneur. Pouvez-vous nous dire s'il y a eu ce type de démarche dans le cadre de ce dossier ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci, Madame la Députée, pour le suivi de notre rencontre effectuée il y a 15 jours. Revenons sur quelques éléments, brièvement, pour signaler parmi les points les plus récents, le fait qu'un mois après avoir prononcé la faillite de la chaîne de magasins Mega World, le tribunal de l'entreprise de

Malines a déclaré, le 25 janvier dernier, la société Piocheur, société mère de Mega World, en faillite également.

Comme vous le savez, le personnel de l'enseigne a manifesté devant le Parlement wallon. Je les ai rencontrés avec vous.

Je tiens à la faveur de votre question à réitérer, comme l'ensemble des groupes de ce parlement, tout notre soutien et toute notre disponibilité, que ce soit maintenant ou ultérieurement, vis-à-vis de l'ensemble des membres du personnel concerné et notamment toute une partie des membres du personnel qui avaient une longue carrière dans l'entreprise, des membres de personnel féminin concerné, des gens qui avaient fait des efforts précédemment, disposant de temps partiels, et cetera.

En ce qui concerne les démarches effectuées, le 28 janvier, nous avons rencontré une représentation complémentaire des membres du personnel afin de voir quelle solution pouvait être trouvée pour préserver l'emploi au maximum. D'autre part, nous avons pris connaissance de leur cahier de revendications. J'ai également eu un entretien avec mon homologue fédéral, M. le Ministre Dermagne, à propos des éléments de statut et de formulaire et de formalités qui étaient non accomplies à ce moment-là.

M. le Ministre Dermagne m'a indiqué qu'il prenait immédiatement contact avec les organismes fédéraux compétents. J'ai ensuite eu un retour m'indiquant qu'en tout cas pour une part significative des situations administratives concernées, les documents et les formalités qui étaient défectueuses au moment où l'on a rencontré la délégation avaient été accomplis. Par ailleurs, nous avons pris contact avec la SOGEPA qui a reconfirmé sa disponibilité pour coconstruire avec un partenaire privé qui aurait à la fois l'expertise, la capacité et la fiabilité suffisante pour endosser la reprise. Nous allons faire part de notre disponibilité pour construire une éventuelle solution financière dès l'instant où notre partenariat serait nécessaire. Par ailleurs, nous avons pris un certain nombre de contacts avec les conseillers de la cellule Emploi. Après ces contacts, je compte encore avoir, via la SOGEPA, un nouvel entretien avec d'une part, les délégations syndicales et d'autre part, la curatelle de manière à voir quelles sont les évolutions possibles après ces premiers contacts et après quelques jours d'analyse par nos interlocuteurs.

La grande difficulté dans ce marché du *retail* tel qu'on le connaît dans Mega World, c'est que l'on est dans un environnement hyper concurrentiel et où le nombre d'interlocuteurs susceptibles de remplir les critères que j'ai mentionnés tout à l'heure ne sont pas légion, dans la circonstance actuelle de fragilité économique.

On a d'autres entreprises de ce type d'activités ou d'activités voisines qui sont déjà aujourd'hui, dans une situation de fragilisation eu égard au contexte socioéconomique que nous connaissons. Ceci ajoute donc encore de la difficulté, même si on le sait, il y a encore tout le volet judiciaire quant aux investigations par rapport aux repreneurs qui est en cours, mais ceci ne relève pas de ma compétence.

Voici les différents éléments d'état des lieux de ce dossier auquel je réserve la plus grande attention.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je vous remercie pour le suivi qui a été fait et pour les différents rendez-vous qui ont pu être menés. J'entends que vous avez eu l'information de M. le Ministre Dermagne qu'une grande part des situations administratives avait été réglée. Une grande part ne veut pas dire tout le monde. Il est clair que ce n'est pas de votre ressort. Je ne doute pas que d'autres collègues, au Fédéral, iront vérifier que tout a pu être mis en place pour que toutes les personnes que nous avons rencontrées puissent bénéficier du soutien normal, à savoir du chômage et sans doute aussi de la rétroactivité, car il y a quand même un enjeu important qui est celui du temps qui s'est écoulé depuis la déclaration de la faillite par rapport à ces documents.

Enfin, je vous rejoins sur la difficulté du marché en tant que tel sur ce secteur. J'imagine qu'il n'y a pas énormément d'interlocuteurs, mais c'est bien de savoir que la SOGEPA est disponible et prête à construire un partenariat si cela se présente. Je ne doute pas que vous y travaillez également.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
LICENCIEMENTS CHEZ CPP À HERSTAL »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les licenciements chez CPP à Herstal ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord apporter tout mon soutien au nom du PTB aux travailleurs des entreprises CPP situées à Herstal qui ont appris ce 28 janvier que la direction voulait procéder au licenciement de 10 travailleurs.

Je ne cache pas que la surprise a été totale pour le personnel qui a décidé de réagir en organisant une grève de 72 heures, ce qui est un geste fort. La grève a débuté ce lundi 1er février.

Les délégations syndicales de l'entreprise ont également fait des contre-propositions à la direction, notamment en termes de départs volontaires, de prépensions, de réduction du temps de travail. Mais la direction de CPP a rejeté toute solution alternative.

Cette annonce de licenciements est d'autant plus incompréhensible quand on sait que l'entreprise vient de réaliser 2 497 000 euros de bénéfices, et ce, uniquement finalement grâce aux 140 travailleurs du site liégeois, et elle a distribué 1 200 000 euros de dividendes à ses actionnaires.

On en a déjà parlé à maintes reprises, si le secteur de l'aéronautique connaît des difficultés, dans le cas présent, on est face à une entreprise qui décide de licencier 10 personnes, alors qu'elle réalise des bénéfices.

Monsieur le Ministre, mes questions sont simples : avez-vous pris contact avec la direction de l'entreprise de CPP ? Allez-vous leur demander de revenir sur cette décision ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, nous avons effectivement pris contact avec la direction de CPP à Herstal. Cette dernière reconnaît que l'annonce faite le 28 janvier dernier a été difficile, brutale, mais elle affirme également que le dialogue reste ouvert avec les délégations syndicales.

Les chiffres que vous mentionnez correspondent aux résultats 2019 de CPP Herstal. L'entreprise, pour la correction des chiffres, n'avait jamais connu de résultats aussi exceptionnels précédemment.

Comme vous le savez – on l'a malheureusement souvent évoqué, notamment en cette commission ou au sein du Parlement, le secteur aéronautique qui était déjà en difficulté préalablement à la suite des chocs liés au Boeing 737 MAX, au ralentissement des déplacements, au début de la crise ailleurs dans le monde. Le secteur était déjà en souffrance et est un des impactés par la crise. CPP Herstal hélas – trois fois hélas, j'insiste – n'échappe pas à cette règle.

En 2020, le chiffre d'affaires de CPP Herstal a diminué de 25 %, et d'après les prévisions, il diminuera encore de 25 % en 2021.

CPP Herstal avait déjà recours au chômage économique avant la crise, et depuis mars 2020, a recours au chômage pour cas de force majeure.

Cette décision particulièrement difficile de se séparer de 10 membres de son personnel était malheureusement incontournable pour permettre à CCP Herstal de maintenir la pérennité de son activité.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous m'apprenez que la direction est ouverte aux alternatives, puisque cela a été proposé par les représentants des travailleurs, et jusqu'à présent, les propositions n'ont pas été acceptées.

Les chiffres que je cite sont de 2019. Cela veut dire aussi qu'il y a eu des bénéfices et des dividendes reversés ; cela veut dire aussi qu'il y a eu de l'argent et qu'encre une fois, malgré cet argent, on fait un choix humain, plutôt inhumain, de jeter 10 travailleurs à la porte. Ce sont des choix qui ne sont pas acceptables. Cela ne devrait même pas arriver en premier recours.

Ici, on ne parle pas d'une entreprise qui va fermer. C'est clair qu'ils sont impactés aussi, mais pas comme ils l'entendent. Les diminutions ne justifient pas 10 travailleurs à la porte. Ce sont des numéros peut-être pour la direction, mais derrière ces chiffres, il y a des familles. On est allé les rencontrer lors des 72 heures de grève. Je vous assure qu'il faut entendre les discours : ils sont poignants.

Des gens ont déménagé avec leur famille pour venir habiter près de l'entreprise. Un travailleur de 53 ans qui a formé des jeunes justement pour que l'entreprise continue, perdure et aujourd'hui, on lui dit qu'il est dehors. Parce qu'il est tombé malade, il s'est usé au travail et aujourd'hui on lui dit qu'il est dehors. C'est complètement cynique. Je trouve que ce sont des situations que l'on ne peut plus accepter, des licenciements alors qu'il y a des bénéfices, on ne peut plus accepter cela.

Évidemment, je trouve que dire ici que l'on ne sache rien faire et accompagner les entreprises dans leurs décisions, je trouve que ce n'est plus acceptable.

Évidemment, à d'autres niveaux de pouvoirs on va intervenir pour que les entreprises qui font des bénéfices soient interdites de licencier, mais je vous invite aussi ici, à un niveau régional, à intervenir quand les entreprises décident de l'avenir de 10 travailleurs aujourd'hui, demain 200, peut-être 300, peut-être même plus. On l'a vu avec FedEx. Je trouve que l'on ne doit pas accepter cela et à un moment donné, comme ministre de l'Économie, vous avez aussi un rôle à jouer là-dedans.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
CRÉATION D'UNE CHAMPIONS LEAGUE DE LA  
RECHERCHE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la création d'une *champions league* de la recherche ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, je reviens avec cette question centrale sur laquelle je vous ai déjà interrogé, à savoir la course aux aides européennes.

La Wallonie se doit d'entrer dans la « champions league » européenne. Trois conditions sont pointées dans un article de *l'Écho* du 29 janvier. Quelles sont ces trois conditions pointées ? C'est atteindre une masse critique, consentir davantage d'investissement public dans la recherche et accompagner les acteurs. C'est un point dont nous avons déjà abondamment parlé dans cette commission et sur lequel je reviens régulièrement.

Dans le même article, le recteur de l'UCL souligne que les financements européens très importants en volume que l'on voit au nord du pays résultent aussi d'un investissement public très important dans la recherche.

Le lancement du programme « Horizon Europe » pour les années 2021 à 2027 est prévu pour avril. L'échéance approche donc et avec elle, la nécessité de mettre en place les instruments politiques ad hoc si nous ne voulons pas rater le train.

J'ai pris connaissance avec intérêt des recommandations de la *task force* Get up Wallonia avec une action 3.2. qui préconise, et je cite : « de créer un cadre propice à la participation aux programmes européens ».

On est visiblement tous convergents vers cet objectif, j'aimerais vous entendre sur les moyens d'y parvenir.

Depuis décembre dernier, le moment où nous avons déposé des motions à ce sujet, je ne doute pas que vous avez avancé. Comment, et par quelles mesures concrètes, allez-vous créer ce cadre propice à la participation des acteurs wallons aux programmes européens ?

Avez-vous identifié des priorités thématiques et si oui, quelles sont-elles ?

La *task force* Get up Wallonia – on attend encore les premières analyses, on n'a pas encore la liste des choix opérés – recommande de créer une plateforme collaborative qui s'appellerait Wallonia inside EU : qu'en est-il et à quel moment cette plateforme pourrait-elle être opérationnelle ?

Quelles stratégies entendez-vous mettre en place pour favoriser la coopération entre les différents acteurs institutionnels ?

Finalement, quels sont les outils que vous comptez développer pour venir en soutien à cette participation aux différentes aides européennes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, permettez-moi de dresser quelques constats illustratifs concernant le programme Horizon 2020.

Horizon 2020 a consacré une série de grands champions dans pas mal de pays. Par exemple, le centre de recherche Tecalia en Espagne a déposé 1500 projets et en a obtenu 322 pour un montant de 152 millions d'euros, par exemple.

La Flandre performe également avec VITO, IMEC, la KUL et Gand.

Horizon 2020 n'est donc pas un programme qui attribue les financements de manière uniforme. Ce programme compétitif concentre fortement ses financements sur les meilleurs acteurs. Certains organismes et certaines régions se démarquent donc fortement dans cette compétition très spécifique.

Dans ce contexte très élitiste, l'excellence est bien présente dans les universités wallonnes puisqu'elles décrochent des bourses prestigieuses sous Horizon 2020 où elles déposent seules, mais on a observé un net recul dans le pilier 2 d'Horizon 2020 de l'ordre de moins 50 % dans ce pilier où l'on doit s'inscrire dans un consortium, donc une distinction entre deux volets d'Horizon 2020.

Ceci s'explique sans doute par un manque de présence dans les bons réseaux européens.

Par ailleurs, notons que les entreprises wallonnes ont, malgré tout, assez bien performé. Pourquoi ? Cent soixante-trois entreprises wallonnes différentes ont été financées, soit 44 de plus qu'en FP7, où il y en avait 119 de financées. Tout en sachant que le taux de succès est

plus faible, elles ont déposé bien plus de projets que dans le FP7.

Dans le prestigieux instrument PME, on a six entreprises wallonnes pour 17 entreprises flamandes, ce qui nous met à un niveau proportionnellement correct. Les centres de recherche augmentent de 35 % leurs financements par rapport au FP7 également.

Les acteurs wallons ont donc des taux de succès relativement similaires aux acteurs flamands, mais l'observation conduit à croire et à conclure qu'ils déposent moins de projets. Il faut donc les accompagner, les inciter, les encourager, les soutenir pour qu'ils aillent chercher plus de financements européens.

Nous sommes conscients des problématiques rencontrées et avons la volonté de mettre tout en œuvre pour améliorer ces statistiques lors de la prochaine programmation, en collaboration avec les acteurs concernés comme le NCP, c'est-à-dire le National Contact Point, le SPW Recherche, l'AWEx ou les pôles de compétitivité.

Notamment, nous sommes sur le point d'attribuer un marché de consultance qui a pour but d'identifier les actions spécifiques à privilégier afin d'améliorer le cadre et de veiller à ce que celui-ci soit propice à une participation optimale de la Wallonie dans les programmes internationaux. Comme j'ai pu le préciser à votre collègue, M. Bierin, lors de la dernière commission, j'espère donner plus d'informations sur base des modalités de ce chantier d'ici quelques mois.

En outre, nous allons mettre en place de façon imminente une cellule Europe au sein du SPW Recherche, car l'augmentation de la participation européenne est une des priorités de législature.

Enfin, vous mentionnez la nécessité de favoriser la coopération entre les différents acteurs institutionnels. Ceci est un constat que nous partageons tous. D'ailleurs, cette plateforme se veut être un espace « collaboratif », comme l'entend la Note de politique internationale. Au-delà de son rôle purement informatif, elle sera conçue comme un lieu de communication, d'information stratégique et d'échanges tout aussi stratégiques entre les membres de la plateforme. Ceux-ci se retrouveront régulièrement lors des réunions, des *workshops* et séminaires organisés par celle-ci, Wallonia Inside EU, afin d'échanger et de construire les bases d'une stratégie wallonne européenne cohérente, mais surtout de disposer d'informations de façon suffisamment précoce pour être opérationnalisable pour la Wallonie, ses interlocuteurs ainsi que ses entreprises.

Quant au calendrier de la mise en œuvre, de premières réunions avec l'ensemble des membres se tiendront rapidement, vraiment à court terme. Pour le reste, dont notamment la création du site internet, nous pourrions estimer que tout cela sera finalisé dans la deuxième moitié de cette année.

Par ailleurs, on va retrouver dans plateforme la Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, WBI et l'AWEx ainsi que notre administration.

J'en termine, mais il aura encore beaucoup à penser, à échanger, à dire, à réfléchir concernant cette ambition de créer un ou des acteurs pour cette *champions league* de la recherche.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Merci pour les nouveaux éléments d'information, à savoir le fait que vous lancez une consultance sur les actions spécifiques à privilégier. Je suis quand même un peu dubitative parce que j'ai vraiment peur qu'une consultance ne prenne un trop de temps par rapport aux échéances qui sont proches, puisque le programme démarre en avril. Il faut rendre les dossiers plus tard qu'avril, mais cela veut dire qu'en avril, on doit être prêt avec justement ce réseau qui est créé chez nous et une présence renforcée dans les réseaux européens. D'où la nécessité d'un accompagnement. Je ne suis pas sûre que la consultance va vraiment amener un accompagnement.

J'entends que vous parlez aussi de la fameuse plateforme, et cetera, mais, là, on perle déjà de la deuxième moitié de l'année. J'ai vraiment peur, Monsieur le Ministre, que l'on soit trop tard par rapport aux enjeux. Je pense qu'il faut vraiment travailler avec ceux qui aujourd'hui sont sur le terrain et qui existent. C'est vrai, vous avez cité le National Contact Point, NCP, mais il y a aussi le Réseau LiEU notamment et je profite de cette réplique pour vous le rappeler.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
FINANCEMENT DES ENTREPRISES DU  
SECTEUR SPATIAL »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le financement des entreprises du secteur spatial ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, le savoir-faire de nos industries belges dans le domaine du spatial est reconnu internationalement. Le Fédéral investit 250 millions d'euros dans le secteur et les

industriels belges bénéficient d'un retour sur investissement sous forme de contrats passés avec l'ESA qui sous-traite les projets aux industriels européens.

Belspo étudie de près les programmes de l'ESA en fonction des compétences de nos industriels. Belspo fait des suggestions dans le choix des programmes où injecter des moyens financiers. Il ne s'agit pas de financement direct, mais de retour sur investissement. Les entreprises belges et Belspo ont tout intérêt à se coordonner pour choisir des projets dont les appels d'offres ont des chances d'être remportés pas nos sociétés.

Historiquement, la majorité des entreprises du spatial se trouvant en Wallonie et à Bruxelles, on pourrait s'attendre à ce que le retour sur investissement se fasse naturellement vers les entreprises wallonnes et bruxelloises, mais la réponse du secrétaire d'État compétent à une question écrite déposée au sénat, j'ai mis les références, je ne les cite pas ici, nous confirme cet élément puisque pour la période 2008-2013 les contrats industriels se répartissent entre les régions comme suit : 40 % pour la Flandre, 49 % pour la Wallonie et 11 % pour Bruxelles.

Cependant, un article de *La Libre* nous signale qu'il semblerait qu'aujourd'hui une clé de répartition implicite et arbitraire se fasse au profit de la Flandre. Une clé assez habituelle, 60 %. C'est un article de *La Libre* de fin janvier.

Avez-vous entendu parler de cette clé de répartition pour les projets des entreprises du spatial ? Si oui, s'il s'avère vraiment que cette clé existe dans ce dossier, comment expliquer le glissement vers une telle répartition alors que le retour sur investissement tel que constaté dans les statistiques de 2008-2013 était en faveur de la Région wallonne et de Bruxelles ? Les Régions sont-elles associées au choix des projets proposés par Belspo au Gouvernement fédéral ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait saisir le Comité de concertation par rapport à cette clé ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, d'un point de vue économique, les entreprises spatiales belges représentent un chiffre d'affaires de plus de 650 millions d'euros et génèrent plus de 3 000 emplois dont la plupart sont à haute valeur ajoutée. Ceci sans jugement de valeur. En Wallonie, on compte de l'ordre de 30 sociétés actives plus les centres de recherche et on estime qu'environ 1 800 travailleurs à haute valeur ajoutée sont localisés en Wallonie. Le chiffre d'affaires wallon est bon an mal an, autour de 350 millions d'euros en bas

annuel, il peut évidemment y avoir des variations dans le temps.

Si la contribution du Gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'ESA dans ce chiffre d'affaires est stratégique, elle ne représente cependant qu'une fraction de ce montant. Le solde provenant de contrats commerciaux obtenus par les industries et acteurs économiques belges.

Une part significative des moyens financiers mis à disposition par le Gouvernement fédéral est en outre utilisé pour renforcer la position des scientifiques belges dont l'apport au spatial est important et stratégique. Selon mes informations, sur la période 2015-2020, l'utilisation des fonds ESA s'est répartie de la façon suivante : La Wallonie 41,7 %, Bruxelles 9,7 % et la Flandre 48,6 %. Ces chiffres ne corroborent pas ceux que vous mentionnez.

Lors des négociations, le Fédéral tient compte d'un équilibre sur le long terme de façon à satisfaire les intérêts de l'ensemble du secteur belge en fonction des impératifs du moment, comme une décision sur un nouveau lanceur par exemple, ou encore d'autres éléments circonstanciels.

Cependant, dans ce secteur ce sont les appels à projets de l'ESA que les industriels doivent remporter qui définissent au final la répartition entre les Régions.

Comme vous le soulignez, le secteur de l'aérospatial occupe une place de choix dans l'économie wallonne, celui-ci est d'ailleurs au centre des préoccupations de la Déclaration de politique régionale, car il constitue un des atouts pour l'avenir.

En effet, outre les retombées en termes industriels dans le secteur et aux alentours, le spatial est souvent l'origine de transfert de technologies vers d'autres domaines d'application des secteurs industriels et scientifiques. En outre, il génère des retours importants dans les domaines scientifiques et sociétaux.

Je ne peux donc que me montrer satisfait quant aux choix qui ont été posés par le Fédéral lors de la ministérielle de Séville de fin 2019. J'ai eu l'occasion de m'entretenir à de nombreuses reprises avec mes collègues et interlocuteurs fédéraux à l'époque, notamment en ce qui concerne – pour la ministérielle de Séville – l'augmentation de budget de 50 millions d'euros, comme l'ont d'ailleurs souligné l'ensemble des industriels tant wallons que flamands, qui ont unanimement à l'époque marqué leur satisfaction.

Cette augmentation du budget était en effet, me semble-t-il, nécessaire compte tenu de la croissance du secteur aussi bien en Flandre qu'en Wallonie. Je ne vois donc pas de motivation pour saisir le Comité de concertation, mais nul doute que mon collègue M. Dermine, ainsi que les interlocuteurs fédéraux, de même que votre humble serviteur, resterons

particulièrement attentifs à l'ensemble des éléments que vous venez d'évoquer, et à l'avenir du secteur bien sûr.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Merci pour les informations chiffrées. J'irai relire attentivement puisque vous avez cité des proportions qui paraissent correctes, mais quand même où l'effet retour est plus important au niveau flamand, et je n'ai pas eu l'occasion de noter le chiffre d'affaires flamand en comparaison, donc je crois que c'est quand même intéressant que l'on puisse se repencher sur ces chiffres, ce que je ne manquerai pas de faire, mais je comprends qu'au vu des informations que vous avez pour le moment, vous ne saisissez pas le Comité de concertation par rapport à ce sujet.

Le journal *La Libre* parlait d'une clé, je pense qu'il faut être attentif à ce que ce soit lié au retour aussi dans chacune des régions en fonction des travailleurs, du nombre d'entreprises, et de la qualité des projets bien sûr également.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'APPROCHE GENRÉE DANS LE SECTEUR  
DE LA RECHERCHE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'approche genrée dans le secteur de la recherche ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole** (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai rencontré Mme Goldberg qui est professeure à l'Université de Mons et qui est également physicienne et membre du Club de Rome, ce fameux groupe de réflexion qui réunit à la fois des scientifiques, des économistes et des fonctionnaires internationaux. Beau parcours en tout cas de femme et de professionnelle.

En Belgique, elle promeut le projet « Girls leading in science », dont le but est de stimuler l'intérêt des jeunes, en particulier des filles, pour les carrières scientifiques. Ce concours s'adresse à des groupes mixtes d'élèves de 5e et de 6e années secondaires, qui sont invités à créer leur propre projet scientifique. Il permet de visibiliser la place des filles et des femmes, actuellement largement minoritaire, nous le savons

toutes et tous, dans ces secteurs où pourtant elles excellent.

Le secteur de la recherche wallon reste particulièrement investi par les hommes. Cet événement met en lumière les possibilités d'ouvrir le monde des sciences aux étudiantes.

Du coup, cela me donne l'occasion de faire le point avec vous sur l'approche genrée du Gouvernement dans le secteur de la recherche. Pourrait-on imaginer que des initiatives inspirées de ce concours voient le jour en collaboration avec les entreprises wallonnes actives dans ces domaines ? Peut-être qu'elles existent d'ailleurs déjà, je suis sûre que vous allez évoquer des éléments que je ne connais pas.

Est-il envisageable, plus précisément, de mettre sur pied un programme de mentorat entre les élèves et les secteurs de la recherche ou secteurs de l'entreprise en Wallonie afin d'en ouvrir les portes aux étudiantes en tant que potentielles futures leaders ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, quand on analyse la répartition hommes/femmes dans les études supérieures, on constate une grosse disproportion entre les hommes et les femmes dans les filières dites STEM, liées aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques.

On constate notamment un manque d'attrait, d'inclinaison des femmes pour les filières du numérique et de la technologie. Dans les filières dites STEM on ne compte ainsi que 25 % de femmes en général, et seulement 12 % de femmes parmi les ingénieurs diplômés en sciences et technologie de l'information.

Il existe aujourd'hui encore une prédominance des stéréotypes de genre pour ces études ou pour ces filières. Le genre apparaît bien être un des facteurs les plus décisifs ou parmi les plus décisifs pour les choix d'orientation vers les métiers techniques et scientifiques. Une récente étude commandée par le FOREm vient de le confirmer. Je tiens celle-ci à votre disposition.

Force est de constater que, en ce qui concerne la politique de diffusion et de sensibilisation aux sciences et aux techniques pour les élèves, les étudiants et le grand public non-initié, la composition sexospécifique diffère selon que les activités sont organisées dans le cadre scolaire, pour lesquelles on constate une parité de l'ordre de 50/50, ou qu'il s'agit de concours, d'appels à projets ou d'événements avec une thématique scientifique et technique ciblée. En effet, dans ce cadre

de concours, d'appels à projets, d'événements, la proportion alors de femmes ou de filles tourne plutôt autour de 20 %.

Le Gouvernement wallon accorde, vous le savez, une place importante à la dimension du genre en général dans ses politiques, mais notamment dans le secteur de la recherche scientifique, de même que dans tous les autres secteurs qui sont directement impactés par les sciences, les technologies ou encore le numérique.

Afin d'intégrer la dimension du genre dans sa politique, et en particulier dans sa politique d'emploi et de formation, le Gouvernement a d'ailleurs, en sa séance du 10 septembre dernier, marqué son accord sur la mise en place d'une stratégie globale STEM. Celle-ci a pour mission de développer, en collaboration notamment avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, une stratégie globale à mener en la matière pour les 10 prochaines années, dans laquelle est intégrée la dimension genre.

L'ambition consiste notamment à renforcer la mixité des représentations dans tous les secteurs professionnels, à travailler sur les facteurs d'orientation positive vers les métiers STEM ou associés à une composante STEM. Il est essentiel d'ouvrir le champ des possibles des représentations pour les jeunes filles dans le choix d'orientation, dès le départ, au moment des prémisses, des choix d'orientation ou d'emploi, ainsi que de valoriser un certain nombre de carrières et de parcours exemplatifs, de valoriser également les actions de sensibilisation comprenant une dimension du genre.

La Direction de l'accompagnement et de la sensibilisation du SPW Recherche travaille actuellement au développement d'initiatives nouvelles ciblées concernant le genre dans les STEM – événement spécifique sur la thématique « femmes et sciences », critères genrés concrets dans les appels à projets, valeurs d'exemplarité que je viens de mentionner, et cetera.

En outre, des incitants sont déjà en place : en effet, les concours et événements organisés par mon administration, le SPW Recherche, dans le cadre de ses activités de diffusion des sciences, imposent un critère de mixité dans les équipes.

Une parité hommes/femmes existe également dans l'équipe journalistique d'Athena du SPW Recherche. Dans ce magazine dédié aux sciences, on trouve des portraits de femmes scientifiques célèbres, ainsi que des interviews de femmes chercheuses ou métiers scientifiques et techniques, qui sont ainsi mises en avant. Le magazine tente de prendre prioritairement des « contre-pieds » afin d'ouvrir et de démystifier un certain nombre d'éléments de conviction « artificielle ». À l'occasion de la Journée internationale des femmes et filles de sciences, le 11 février, et de celle du droit des

femmes, le 8 mars, un numéro spécial et une action spéciale dédiés aux femmes dans les sciences paraîtra dans le premier trimestre 2021.

Je termine en signalant que le concours CanSat Belgium, organisé en collaboration avec Innoviris, a pour but de sensibiliser les jeunes du secondaire aux sciences via la création d'un microsatellite dans une cannette. Il met l'accent sur l'importance aussi de la dimension du genre.

Le programme de mentorat entre élève et secteur de recherche fait également l'objet actuellement, peut-être sous vos suggestions d'ailleurs, d'un examen dans le cadre de cette stratégie globale STEM, que je mentionnais il y a quelques instants.

Madame la Présidente, qui est une femme et qui est donc très sévère à mon égard dans l'expression trop longue de ma réponse, je voudrais juste aussi mentionner qu'il n'y a pas mal d'expériences inintéressantes à l'étranger. Avec mes collègues en charge de la Recherche, nous avons eu récemment un sommet recherche où la dimension genre était un des éléments. Il y a beaucoup d'idées à aussi aller rechercher dans des expériences, notamment dans un certain nombre de pays.

Désolé d'avoir été trop long, j'essaie de récupérer le temps dans une réponse à une autre question, même si le règlement ne le prévoit pas.

**Mme la Présidente.** – On fera un équilibre.

Une femme, peut-être un peu exigeante, mais comme je disais à Mme Kapompole, je suis diplômée ingénieur civil architecte. J'en fais directement partie, comme quoi, cela est accessible.

La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** – Je suis fière de vous, Madame la Présidente. Franchement, j'apprécie aussi beaucoup votre parcours.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour l'analyse que vous faites, parce que je la trouve à la fois honnête, précise, argumentée. C'est important pour moi.

J'entends bien par rapport à la stratégie globale STEM. Je me pose la question d'évaluation, parce que, à chaque fois que l'on veut mettre en œuvre une stratégie, il est important de l'évaluer, et ce, pas toujours avec des données uniquement chiffrées, mais en regardant sa propagation dans la société, et cetera.

Je pense que je reviendrai sans doute pour creuser cela un peu avec vous. Quand je pense, par exemple, à la brochure Athéna, je la connais très bien. J'avoue que je ne la trouve pas ultra attractive par rapport à la société et le monde dans lequel on vit à l'heure actuelle.

Au niveau du Gouvernement, vous avez par exemple eu recours à des influenceurs/influenceuses, créateurs/créatrices de contenu. Je pense que ce sont des personnes qui permettent d'avoir un contact direct et de proximité avec la jeunesse. Je me demande dans quelle mesure, dans le cadre de la stratégie globale STEM ou de ce qui se fait au niveau du SPW Recherche où vous me dites que le travail est en cours, il ne faudrait pas aller vers des dynamiques qui permettraient de toucher encore plus la jeunesse, et particulièrement les jeunes femmes.

**Mme la Présidente.** – C'était d'autant plus spécifique que j'ai été chercheur pendant 12 ans, aspirante FNRS. Je suis typiquement dans le secteur que vous visez. L'un et l'autre, vous avez des propos très intéressants et très justes. Ce n'est pas moi qui vous apprends la problématique, mais elle est réelle.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI  
DU BREXIT ET L'ÉTUDE DE L'AWEX »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi du Brexit et l'étude de l'AWEx ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je suis désolé, j'ai menti, puisque j'ai encore une question. Je reviens encore vers vous.

Je voulais aborder avec vous la question du Brexit, puisque nous l'avions déjà abordée dans le cadre du débat en séance plénière il y a quelques semaines où vous m'aviez répondu qu'il y avait notamment une série de choses prévues par le Gouvernement, notamment la mise en place d'un package Brexit par l'AWEx.

Vous le rappeliez dans votre réponse : on a des échanges commerciaux importants, puisqu'ils représentent plus de 3 milliards d'exportations.

Suite à l'accord signé en décembre entre les deux parties, le Brexit est désormais devenu une réalité. Il est primordial pour l'économie de notre Région d'accompagner les entreprises dans cette transition, et de leur assurer des garanties, comme vous l'évoquiez aussi dans le débat, à travers notamment de la SOFINEX et de l'AWEx.

Il y a quelques jours, on a vu un article, notamment dans *L'Écho*, qui faisait part des différents problèmes que pouvaient connaître les entreprises européennes à exporter vers le Royaume-Uni, notamment l'importante augmentation des prix d'envoi des colis suite à un achat en ligne, et parfois même des blocages. Certaines entreprises disaient qu'elles arrêtaient d'envoyer en Angleterre, parce que cela leur crée beaucoup trop de soucis ; c'est aussi un manque à gagner et ces gens décident de ne pas exporter vers le Royaume-Uni.

Depuis que le Brexit est officiel, qu'a mis en place le Gouvernement afin d'assurer un accompagnement et des garanties auprès de nos entreprises ?

Par quels moyens le Gouvernement compte-t-il soutenir les entreprises qui ont dû suspendre leurs exportations vers le Royaume-Uni ?

Lors du débat en séance plénière, vous aviez évoqué un monitoring d'impact, comme pour d'autres accords commerciaux, pour fin janvier ou début février. Ce monitoring est-il désormais disponible ? Pourriez-vous nous dire quels sont les points d'attention dans le cadre de ce monitoring d'impact ? Quelles sont ses conclusions à ce stade ?

Enfin, vous aviez également communiqué qu'une étude de l'AWEx serait disponible fin janvier ou début février. Comme nous sommes début février, je reviens vers vous. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de cette étude ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour cette question particulièrement importante. Comme mentionné, vous avez raison de citer les chiffres, puisque le Royaume-Uni est le cinquième marché de la Wallonie, avec un chiffre de 2,9 milliards en 2019, et son septième fournisseur, 1 milliard d'euros, toujours pour la même période.

L'absence de tarifs douaniers prévus dans l'accord est un élément très positif. Néanmoins, des formalités douanières plus complexes et des contrôles inexistantes jusqu'à présent rendent le commerce entre la Belgique et le Royaume-Uni plus complexe et plus coûteux. Il est toutefois encore trop tôt évidemment pour avoir une évaluation globale, mais j'ai déjà un certain nombre d'indications. Elles sont d'ailleurs un peu plus longues que mon temps de réponse. Je les tiens à votre disposition. D'autant plus que la crise sanitaire perturbe déjà et impacte aussi les échanges commerciaux et qu'il s'avère difficile de faire la part dans l'activité impactée par la crise sanitaire, par le Brexit, ou par les deux.

Le Royaume-Uni est considéré, depuis le 1er janvier, comme un pays tiers.

Au 4 février, l'AWEx a enregistré, pour le marché britannique :

- huit demandes de support à l'internationalisation ;
- sept pour le support Communication ;
- un pour le support Bureau de représentation commerciale hors Union européenne.

Depuis le 1er janvier, c'est un total de 16 demandes spécifiques, au 4 février, qui ont été enregistrées à l'AWEx.

En parallèle, 148 entreprises ont sollicité l'octroi d'une aide spécifique, de 10 000 euros pour les entreprises classiques et 15 000 euros pour les starters, pour la relance de leurs activités à l'international dans le cadre de la crise du covid-19, en mentionnant le Royaume-Uni comme pays cible.

L'AWEx renforce également son pool de spécialistes en commerce extérieur labellisés pour accompagner les exportateurs wallons dans leur prospection du marché britannique. Deux consultants se présenteront fin février devant le comité de labellisation pour renforcer ces équipes de spécialistes extérieurs, labellisés « Marché britannique ».

Enfin, comme annoncé en janvier dernier, l'AWEx a proposé un incitant exceptionnel sous forme de package Brexit mettant l'accent, d'une part, sur les possibilités de marketing spécifique offertes par le développement des technologies de communication digitale et, d'autre part, sur la certification et la labellisation de produits.

Ces nouvelles dispositions sont liées au BAR, la Réserve d'ajustement au Brexit. Notons, à ce titre, que le cadre réglementaire du BAR et les conditions d'éligibilité des subventions aux entreprises sont toujours en cours de négociation entre les États membres du Conseil de l'Union européenne.

Concernant le monitoring d'impact, l'accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni fera partie du monitoring annuel de l'ensemble des accords commerciaux dits de nouvelles générations, qui rassemblent le CETA, l'Amérique centrale, la Corée du Sud, mais probablement à la fin d'année afin d'avoir une temporalité suffisante pour mesurer les premiers effets du Brexit, ainsi d'ailleurs que des autres accords commerciaux.

Lors de ses nombreuses communications sur le Brexit destinées aux entreprises wallonnes – site Brexit, séminaires et webinaires, newsletters, j'ai participé à un certain nombre d'entre eux – l'AWEx a insisté sur tous les impacts de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qu'il y ait un accord ou non, à l'époque, et cela en étroite collaboration – vraiment, je les en remercie – avec l'administration générale des douanes

et des accises. Merci à l'AWEx, merci à l'A ils ont fait un travail considérable.

Toutefois, comme il fallait s'y attendre, des problèmes pratiques sont en effet apparus depuis le 1er janvier pour les échanges commerciaux avec le Royaume-Uni.

Aussi, l'AWEx a régulièrement été contactée par nos entreprises pour des questions relatives au Brexit, concernant par ailleurs des éléments techniques, des éléments liés aux documents, des éléments liés au numéro EORI, à l'enregistrement, qui est ce numéro dont on doit bénéficier, à la TVA, tant pour l'exportation que l'importation, avec des questions aussi plus complexes liées à l'aller-retour de pièces avec des services intermédiaires, des prestations de services, des règles d'origine, de la vente via des plateformes internet, et cetera.

Rappelons que les compétences douanes et accises et TVA sont gérées par l'Administration générale des douanes et accises. Interrogée par l'AWEx fin janvier à propos des difficultés rencontrées par les entreprises wallonnes, l'AGDA nous a informés que ces difficultés rencontrées, d'une part, ne sont pas des difficultés de congestion ou d'obstacle dans les flux vers le Royaume-Uni. Par contre, des éléments liés au stockage pré-Brexit, un début d'année traditionnellement un peu chahuté, le ralentissement lié à la crise sanitaire et majoritairement, à l'administration des douanes, deux types d'interlocuteurs : soit des sociétés généralement bien préparées, mais qui s'informent sur des détails très spécifiques, très pointus ou alors, des sociétés qui connaissent très mal les démarches ou le B.A.-BA de l'exportation malgré les campagnes d'informations nombreuses.

L'AGDA nous signale à ce propos avoir reçu un peu moins de 400 appels sur le mois écoulé via son *call center* et qu'un peu moins d'un tiers émanait des entreprises francophones liées au marché britannique.

Depuis le 1er janvier, l'AGDA nous signale traiter plus de 13 000 déclarations d'exportation vers le Royaume-Uni en moyenne par jour. Ce qui tendrait à démontrer que la très grande majorité des flux se poursuivent.

J'ai bien commandé cette étude à la KUL. Elle est pratiquement finalisée. Ce que j'en ai vu est vraiment intéressant et je me propose de la communiquer dès le moment où j'en dispose puisqu'ils ont analysé un scénario moyen et toute une série de mesures. Je pense qu'économiquement, c'est très important, mais rappelons que nous ne sommes encore que la phase 1 du Brexit. Il y a encore des étapes possibles en fonction de possibles futures barrières sanitaires et d'autres éléments. Le dossier va donc évoluer et les indications de cette évolution sont maintenant disponibles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. C'est clair qu'il y a la double peine, c'est-à-dire la crise sanitaire en même temps que le Brexit, ce qui complexifie les gestions pour certaines entreprises.

Vous avez évoqué le nombre d'appels reçus, 400 sur 13 000. Je trouve effectivement que c'est significatif, mais on ne peut pas dire non plus que c'est un gros flux d'une certaine manière. Ce qui compte aussi, ce sont les volumes. Vous savez très bien comme moi que l'on peut avoir un secteur avec quelques acteurs qui sont très importants. On n'a donc pas d'éléments à ce niveau-là. Ce serait peut-être intéressant d'analyser aussi les choses en termes de volume pour voir quel est l'impact réel sur l'économie wallonne. Sinon, je serais intéressé par les éléments supplémentaires de réponse que vous aviez à ma disposition.

Sur le monitoring d'impact, j'entends bien. Sur le délai, je n'ai pas de souci, mais vous ne m'avez pas donné d'éléments sur ce qu'il y aurait dans le monitoring d'impacts. Je trouve que c'est d'une certaine manière, le plus important. Je reviendrai donc probablement en question écrite à ce sujet.

Enfin, sur les négociations BAR, j'entends bien qu'elles sont encore en discussion avec la Commission européenne. Je pense qu'il est nécessaire d'accélérer les choses. Là où l'on a besoin d'une aide, c'est maintenant, car c'est le moment où l'on passe d'un système à un autre qui est le plus compliqué. Peut-être que le système va s'améliorer d'ici quelques mois au moment où l'on aura peut-être moins besoin de ces aides. J'encourage donc vraiment à ce que l'on puisse accélérer les choses à ce niveau-là.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
FERMETURE DE LA REPRÉSENTATION  
COMMERCIALE WALLONNE EN ISRAËL »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fermeture de la représentation commerciale wallonne en Israël ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, la dernière grande attaque israélienne envers le peuple

palestinien remonte à 2014, mais depuis lors, la situation sur place continue à se dégrader.

Israël poursuit sa politique de colonisation.

Le nombre de colons en Cisjordanie s'élève à présent, d'après l'ONG israélienne Peace Now, à 427 800 alors qu'ils étaient 370 700 en 2014.

La bande de Gaza et ses 2 millions d'habitants sont sous blocus depuis juin 2007. Israël contrôle toutes les entrées et sorties de personnes et de marchandises. Les restrictions sont telles que le PIB de Gaza a été réduit de moitié. L'ONU et la Croix rouge estiment qu'il s'agit : « d'une punition collective ».

Depuis le 30 mars 2018, des Marches du retour hebdomadaires pacifiques ont lieu à Gaza. Il s'agit d'une initiative citoyenne lancée par le journaliste palestinien Ahmed Abu Irtema en vue de protester contre les conséquences dramatiques du blocus israélien. Il s'agit de manifestations désarmées et pacifiques.

Israël a cependant réagi par des tirs de snipers à balles réelles sur les manifestants.

La commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a identifié 189 tués côté palestinien, dont 35 mineurs abattus dont deux de 11 ans et deux de 13 ans. Deux journalistes ont été tués, 39 ont été blessés par balle. Deux infirmiers clairement identifiables ont aussi péri et 40 ont été touchés par balle.

Les violations du droit international dans les colonies illégales de Cisjordanie aboutissent régulièrement à la destruction de bâtiments ou infrastructures palestiniens financés par l'aide belge.

Israël mène aussi une politique de déplacement forcée des populations afin d'accaparer des terres pour le développement des colonies. Comme le note le conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement, « les politiques que poursuit l'État d'Israël en tant que puissance occupante des territoires palestiniens de Cisjordanie – y compris le plateau du Golan – et de Gaza aboutissent à annuler les impacts positifs de l'aide au développement que la Belgique fournit à ses territoires ou à considérablement en réduire l'efficacité ».

Dans ce cadre, la Wallonie se doit d'agir concrètement pour l'arrêt de la colonisation par Israël des territoires palestiniens.

Monsieur le Ministre, ma question est la suivante et il n'y en a qu'une seule : la Wallonie ne doit-elle pas fermer sa représentation commerciale à Tel-Aviv tant qu'Israël continue ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci, Monsieur le Député, pour votre question. Malgré un réseau commercial particulièrement vaste dans le monde, la Wallonie ne dispose pas, à ce jour, d'un poste de conseiller économique et commercial en Israël. En effet, seules les Régions flamandes et bruxelloises ont, toutes deux, ouvert un poste dans cette partie extrêmement sensible du monde et plus particulièrement à Tel-Aviv. Ces deux postes sont d'ailleurs compétents à la fois pour Israël et pour les territoires relevant de l'autorité palestinienne.

En ce qui concerne la Wallonie et conformément à l'accord de coopération passé entre les trois Régions, le suivi de toute demande éventuelle d'une entreprise wallonne concernant Israël et/ou les territoires palestiniens est exclusivement assuré par le conseiller économique et commercial de la Région de Bruxelles-Capitale en poste à Tel-Aviv.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Si j'ai bien compris, il n'y a pas de représentation commerciale wallonne à Tel-Aviv, si ce sont bien vos propos. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris, mais si c'est le cas, d'accord. S'il n'y a pas de représentation commerciale wallonne à Tel-Aviv, je suis vraiment étonné que l'on ait accepté ma question orale. On aurait pu me dire « non, la Wallonie n'a rien à voir avec aucune représentation commerciale. » Enfin, soit.

Il est certain que les règles de droit international qui sont violées par Israël entraînent en effet trois types d'obligations pour tous les États de la Communauté internationale : faire respecter les normes de droit international concernées, ne pas reconnaître la situation illégale créée du fait de ces violations et ne pas prêter aide ou assistance au maintien de cette situation.

Dès lors, maintenir une représentation commerciale, qu'elle soit wallonne, flamande ou belge, sur place équivaut à trahir ces préceptes.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'IMPACT ÉCONOMIQUE CUMULÉ DES  
ACCORDS COMMERCIAUX SUR  
L'AGRICULTURE DE L'UNION EUROPÉENNE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact économique cumulé des accords commerciaux sur l'agriculture de l'Union européenne ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'étude de la Commission européenne sur l'impact économique cumulé des accords commerciaux sur l'agriculture de l'Union européenne que vous avez évoquée récemment a été publiée le 26 janvier dernier.

Selon le Centre commun de recherche – le CCR –, l'apport des 12 accords de libre-échange, à savoir, cinq conclus avec le Canada, le Japon, le Vietnam, le Mexique et le Mercosur et sept en négociations ; l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie et la Malaisie. Cet apport serait globalement positif d'ici 2030.

La Commission se réjouit de la balance commerciale positive et des mécanismes de protection mis en place grâce aux contingents tarifaires. Cependant, l'étude ne donne pas de données par pays.

Concernant les filières, l'étude montre des opportunités commerciales à l'exportation pour certains secteurs agricoles : pour les produits laitiers et le fromage en particulier et pour la viande porcine.

Pour le fromage, qui est l'un des produits agroalimentaires phares de l'Union européenne, les exportations totales de l'Union européenne pourraient augmenter de 10 %, ce qui aurait un effet positif sur les prix.

Ainsi, l'étude explique que l'effet combiné de ces changements pourrait ajouter 900 millions d'euros supplémentaires aux recettes du marché des producteurs de lait en 2030.

Quant aux exportations de viande porcine, elles affichent une augmentation allant jusqu'à 9 % dans le scénario ambitieux, ce qui correspond à des exportations supplémentaires de 400 000 tonnes en équivalent de

poids carcasses. Combinée à une hausse des prix de 5 %, la valeur de la production de viande porcine de l'Union européenne prévue en 2030 pourrait augmenter de 2 milliards d'euros.

Voilà quelques chiffres.

Par contre, l'étude met aussi en évidence plusieurs éléments.

Je voulais d'abord savoir comment vous analysez la situation pour la Wallonie à l'aune de ces données puisque, comme je l'ai dit, l'étude ne donne pas de données par pays, vous l'aviez identifié, mais que pouvez-vous en tirer comme enseignements ?

Dans le même temps, la Commission explique mettre en place une protection des agriculteurs par le biais de contingents tarifaires. Quelle est votre analyse de ce type de protection ?

Les critiques ont fusé quant à l'exercice et surtout devant l'absence complète de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux des accords commerciaux, sans tenir compte, par exemple, des stratégies « De la ferme à la table » ou, plus globalement, du Pacte vert, le Green Deal européen.

Cette étude ne prend pas non plus en compte la redéfinition de la politique commerciale, qui est, en principe, en cours, et les leçons à tirer de la crise covid.

Je voulais savoir comment vous avez réagi à cette étude. Entre-temps, évidemment, j'ai eu la possibilité de l'examiner un peu plus. On voit que les données montrent d'abord un point très très important du seul traité MERCOSUR et, là-dedans, du Brésil particulièrement, dans l'ensemble des accords, dans l'ensemble des enjeux agricoles.

La grande vulnérabilité du secteur de la viande bovine suite aux importations depuis les pays et en particulier du MERCOSUR et un grand risque pour le sucre également.

J'aurais voulu avoir votre opinion sur l'étude et les réactions que vous avez eues vis-à-vis de la Commission ou à d'autres niveaux.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question. Effectivement, l'étude actualisée de la Commission européenne analyse les effets cumulatifs de 12 accords de libre-échange sur le secteur agroalimentaire européen dans son ensemble, et ce, d'ici 2030.

Deux scénarios de politique commerciale sont étudiés : un conservateur et un ambitieux. Dans les deux scénarios, les cinq accords de libre-échange déjà conclus sont modélisés en fonction du résultat négocié, y compris les contingents tarifaires. Les sept autres accords de libre-échange non encore conclus sont modélisés avec des réductions tarifaires théoriques.

Les résultats de cette étude sont à prendre, comme vous l'indiquez, avec beaucoup de précautions. Je vais même plus loin, avec beaucoup de circonspection.

En effet, ces résultats sont les résultats agrégés pour les 27 pays de l'Union européenne. Résultats agrégés, si cela ne dit pas quels sont les impacts pour tel ou tel pays, c'est évidemment une approche qui est beaucoup trop hélicoptère, si je puis dire.

Deuxième élément, ces résultats ne sont pas désagrégés par pays et par secteur. L'impact économique cumulé de ces accords pour la Belgique n'est donc pas disponible.

Par ailleurs, l'étude ne prend pas en compte différents éléments importants comme l'impact de la pandémie de la covid-19, comme l'impact de ces accords sur les barrières non tarifaires comme sur un certain nombre d'éléments, comme vous le mentionnez très justement, liés à l'environnement, à d'autres types d'impacts.

Mais surtout, elle ne prend pas en compte l'impact social et environnemental de ces accords et donc, autant je salue dans un certain nombre de domaines, vraiment avec force et conviction, l'action de l'Union européenne, autant ici je ne parviens pas à me convaincre comment l'Europe peut concilier en même temps son ambition intérieure du Green Deal, donc du Pacte vert européen, des stratégies *farm to fork*, de la fourche à la fourchette, des stratégies liées à la biodiversité et d'autres éléments encore avec des accords commerciaux où ces critères n'interviennent pas ou n'interviennent que de façon marginale. Rien à faire, la main droite ne peut ignorer ce que la main gauche fait et inversement. Donc j'insiste vraiment sur cet élément-là.

Revenons à l'étude qui conclut que les accords commerciaux devraient bénéficier au secteur agricole européen dans son ensemble. Grâce à la mise en œuvre de ces accords de libre-échange, le volume d'exportations de produits agroalimentaires de l'Union européenne devrait augmenter dans certains cas de 25 voire 29 % d'ici 2030, créant une balance commerciale agroalimentaire de l'Union européenne positive. Il faut aussi analyser quels sont les résultats dans les pays concernés, me semble-t-il.

Par ailleurs, les principaux secteurs européens bénéficiant de l'augmentation des possibilités d'exportation seraient : les produits laitiers, le secteur porcin, les boissons et le tabac. En revanche, les principaux secteurs européens confrontés à une

augmentation des importations seraient : la viande bovine – déjà sous tension – le mouton, la volaille, la farine, le sucre, les fruits, les légumes, le riz et l'huile.

L'étude met également en lumière la pression supplémentaire que l'accord avec le MERCOSUR sur certains secteurs comme celui de la viande bovine viendrait créer. Les importations de bœuf augmentent de 21 à 26 % selon le scénario, avec entre 69 et 82 % de cette viande importée des pays du MERCOSUR.

J'ai par ailleurs pu prendre connaissance de l'étude du SPF Économie. Plusieurs points ont attiré mon attention. D'une part, le MERCOSUR est le premier fournisseur extérieur de matières premières alimentaires de l'Union européenne. Il représente environ 13,5 % du total des importations européennes des produits d'origine agricole et des industries alimentaires en valeur. Les exportations provenant du MERCOSUR vers l'Union européenne sont largement dominées par les produits agricoles et agro-industriels. En 2018, ces produits représentaient 42 % des importations totales en valeur en provenance des produits du MERCOSUR. L'Union européenne a donc importé en 2018 plus de 8,3 milliards d'euros de soja – à droit d'entrée nul. D'autres produits particuliers venant du MERCOSUR dominant également les importations européennes. Le MERCOSUR est le principal fournisseur extérieur de viande bovine de l'Union européenne. En ce qui concerne la viande congelée, 89 % des importations européennes proviennent du MERCOSUR en 2018.

Les flux commerciaux entre les pays du MERCOSUR et la Belgique sont asymétriques. Les pays du MERCOSUR vendent principalement des produits agricoles, des matières premières ou des produits ayant subi une première transformation. Les exportations de la Belgique sont principalement des produits industriels. Cet accord commercial profitera davantage au secteur industriel belge qu'au secteur agricole belge qui risque lui, d'être confronté à de vraies difficultés à quelques exceptions près.

Vous avez déjà signalé l'état du dossier. Il faut être très vigilant parce que la présidence portugaise souhaite progresser dans ce dossier. Je vois certains pays européens enclins à trouver des voies de compromis et on le sait, au niveau belge, nous devons coordonner notre position avec les collègues des autres parties du pays et avec le Fédéral. Je vais encore, avec beaucoup d'insistance, et de façon argumentée, indiquer à quel point le volet agricole du MERCOSUR était destructeur pour une partie de nos filières. J'ai réexprimé avec tout autant de force et de conviction l'opposition wallonne au volet agricole du MERCOSUR et à un certain nombre de ses aspects.

J'ai un discours différent par rapport à certains des autres accords que vous mentionnez. Je ne les passe pas en revue. Il faut aussi que nous soyons crédibles, lorsqu'il y a des éléments tangibles d'opposition, on

s'oppose et lorsqu'il y a des éléments qui conduisent à accepter des accords commerciaux, on les accepte. C'est en tout cas ma position.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je vous rejoins sur l'analyse et le diagnostic sur la difficulté à travailler avec des résultats agrégés par pays et par secteur et de ne pas avoir de données plus précises. En outre, on dispose là de l'actualisation d'une étude réalisée en novembre 2016 avec des présupposés, notamment une méthodologie discutable qui est basée sur un modèle économique dit « d'équilibre général » qui a montré ses failles lors de l'analyse du CETA. Je ne reviendrai pas là-dessus, montrer comment il avait été mis à mal par les différents scénarios pour le CETA.

En ce qui concerne la cohérence, je vous rejoins tout à fait et je pense que nous devons être particulièrement attentifs. À la fois à exprimer comme vous le faites notre position au MERCOSUR, mais à être attentif à la prise en compte de l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux des différents accords qui sont encore en négociation, parce que c'est là aussi que notre attention doit se porter.

*(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
ACTIONS À METTRE EN PLACE SUITE À LA  
PUBLICATION DU BAROMÈTRE 2020 SUR LES  
PROJETS *SMART CITIES* DANS LES  
COMMUNES WALLONNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les actions à mettre en place suite à la publication du baromètre 2020 sur les projets *smart cities* dans les communes wallonnes ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns (cdH).** – Monsieur le Ministre, le baromètre 2020 sur les *smart cities* en Wallonie vient d'être publié. Il en ressort les éléments suivants :

- seulement 13 % des communes jugent le concept de *smart city* facile à développer dans leur commune ;

- 51 % estiment que ce concept est approprié ;
- 3/10, c'est le niveau d'avancement des communes wallonnes dans leur démarche de *smart city*.

Les communes s'engagent petit à petit dans ces projets de ville intelligente, mais le passage à l'acte reste assez frileux. Or, les autorités publiques ont un rôle à jouer pour dynamiser un écosystème fort autour de la transition *smart city*.

Face aux résultats de ce baromètre qui indiquent que des progrès doivent être accomplis pour mettre en place une réelle dynamique de territoire intelligent, j'avais quelques questions à vous soumettre.

Si le baromètre précité dresse un état des lieux de la perception des communes face au concept de *smart city*, il n'identifie pas les obstacles à la mise en œuvre de cette démarche. Avez-vous identifié les causes de l'appréhension des communes à mettre en place les outils technologiquement appropriés ?

Quelles actions envisagez-vous pour pallier à la mauvaise connaissance des communes sur ce concept ? Quelles mesures préconisez-vous pour remédier au manque d'expertise des communes, notamment une expertise en gestion de projets innovants ? Je ne doute pas qu'il doit y avoir aussi une concertation avec le ministre en charge des Pouvoirs locaux sur tout cet enjeu-là.

Les communes mentionnent en outre la difficulté à mobiliser des budgets pour ce type de projets. Envisagez-vous, dans le cadre de vos compétences du Numérique, un soutien financier en 2021 pour relancer cette dynamique ? Si oui, quelles formes cela pourrait-il prendre ?

Enfin, la stratégie *smart city* peut s'adresser à de nombreux domaines : économique, environnemental, participation des citoyens, mobilité, éducation et télécommunication. À un moment donné, il faut aussi peut-être cibler les priorités que l'on veut définir. Quelles sont ces thématiques prioritaires que vous imaginez soutenir pour les pouvoirs locaux, pour les communes wallonnes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, comme l'indique le dernier baromètre du Smart City Institute, aujourd'hui, les communes wallonnes semblent avoir construit les fondations solides et nécessaires au développement d'une transition *smart city*, ville ou commune intelligente en d'autres termes, notamment grâce à l'impulsion du premier appel à projets Territoire

intelligent/Smart Region. Cet appel à projets, cofinancé par la Wallonie à hauteur de 4 millions d'euros, fut lancé par mon collègue des Pouvoirs locaux et moi-même. La quarantaine de projets lauréats seront pleinement opérationnels d'ici la fin de l'année et seront répliquables sur l'ensemble du territoire wallon. Un financement complémentaire équivalent à 10 % du montant du projet a été accordé aux communes qui déclaraient ne pas avoir en interne les compétences et/ou ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de leur projet *smart* lauréat.

Certaines communes ont ainsi pu recourir aux services d'une consultance privée spécialisée. Cependant, il est rapidement apparu deux choses.

Premièrement, la *smart city* est un concept complexe, faisant appel à des connaissances pointues et transversales – techniques, digitales, numériques, conceptuelles – et à une bonne connaissance des pouvoirs locaux et des nombreuses thématiques qui impactent les relations avec le citoyen, comme vous l'indiquez, que ce soit *smart mobility*, *smart energy & environment*, *smart* commerce, *smart* tourisme, participation citoyenne, et cetera. De plus, les projets *smart cities* utilisent et génèrent des données, nécessitant une autre compétence pas toujours simple à acquérir.

Il fut ainsi constaté que nous avons un déficit sur notre territoire de ces profils de consultance qui brassent des éléments liés à la protection des données, aux relations *smart*, aux participations citoyennes, à la bonne connaissance des pouvoirs locaux.

Concernant le deuxième paramètre, notons que la majorité de nos communes sont plutôt de petite taille et, pour certaines d'entre elles, à caractère rural. Elles n'ont pas nécessairement la capacité de dégager du personnel interne qui peut être formé et que l'on peut charger de gérer des projets de type *smart city*.

Par ailleurs, comme l'indique le baromètre du Smart City Institute, elles perçoivent vraiment la dynamique *smart city* comme une opportunité de transition sociétale profonde et durable. Il n'y a pas seulement la dimension *smart*, il y a aussi la dimension transition qui percole ou qui est le cadre de celle-ci.

Pour pallier à ces difficultés et à ces constats, je pense qu'il est nécessaire de continuer à soutenir, à accompagner et à guider les communes, c'est-à-dire mettre à leur disposition des solutions pour répondre aux besoins de guidance, aux besoins techniques, à la gestion de projet ou encore à l'animation de l'écosystème.

Dans un premier temps, j'ai renforcé l'offre de formations *smart city* via des acteurs liés à la dynamique *smart* Région au travers de missions spécifiques.

Il y a Smart City Institute au sein de HEC-Liège qui, sous l'égide de Digital Wallonia, propose une formation en management de projet *smart cities* pour les acteurs du terrain. Il propose aussi des guides pratiques téléchargeables, des offres de webinaires, de workshops très suivis par les communes.

Outre le baromètre, une étude sur l'impact de la première vague covid sur la transition *smart city* en Wallonie est menée. Cette semaine et pendant cinq semaines seront publiées une série de capsules sur la démarche stratégique *smart city*. Enfin, un modèle de monitoring des projets *smart* est en préparation avec l'Agence du numérique.

Deuxièmement, il y a FuturoCité qui organise des ateliers à destination des communes et administrations publiques afin de les former à une gouvernance de la donnée publique et à les aider à ouvrir des premiers sets de données liés à leurs projets *smart city*.

Cette semaine a par ailleurs lieu le premier hackathon Hack your City, organisé à l'Université de Namur par FuturoCité, afin de dégager des sets d'open data liés à 16 projets *smart city* communaux et d'établir des prototypes de microservices applicatifs *smart* utiles à leurs citoyens.

Au-delà de ces acteurs, et j'en termine par là, j'ai aussi renforcé le dispositif en conventionnant les intercommunales de développement économique en tant que référents opérationnels *smart* Région. Ce conventionnement leur est notifié en ce début d'année. Cela permettra à toutes les communes d'avoir un accompagnement de terrain pour l'établissement de leur stratégie de transformation numérique et leurs projets *smart city*, avec les intercommunales de développement économique qui les connaissent bien.

L'AdN est occupée à constituer un pool d'experts *data&smart* qui sera chargé d'accompagner les communes ayant un projet *smart* structurant où la data est prégnante. Au terme de l'accompagnement, la commune ou l'administration aura un plan d'action qui lui permettra de publier les open data nécessaires à leurs projets *smart*, lesquelles seront alors disponibles sur la plateforme Open Data régionale agrégatrice odwb.be.

Il y a encore d'autres éléments d'actions, mais dans le temps imparti, je m'en arrête là.

Je voudrais aussi mentionner qu'en lien avec la question d'après, c'est-à-dire l'accord ToP, il est prévu de lancer un nouvel appel à projets de concert avec mon collègue en charge des Pouvoirs locaux, Christophe Collignon.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Merci d'avoir annoncé certains accompagnements supplémentaires, parce que je crois qu'il y a tout cet enjeu de l'accompagnement et

de la formation : formation renforcée avec Digital Wallonia et HEC, le conventionnement pour les intercommunales de développement économique. Cela me paraît deux très bonnes pistes pour mieux accompagner et mieux former toutes les personnes qui, dans les communes, peuvent se lancer là-dedans.

Je pense malgré tout, et vous l'avez dit, que certaines communes sont parfois très loin de cette démarche de *smart city* et qu'il sera peut-être nécessaire d'avoir des incitants financiers.

J'ai pu lire dans le plan de relance qu'il y avait des montants spécifiques liés à la digitalisation des pouvoirs locaux. J'imagine qu'autant les enjeux d'urbanisme que vous connaissez bien rentrent peut-être là-dedans, et que les enjeux liés aux *smart-cities* pourront aussi peut-être être pris en compte dans le cadre de ces montants et peut-être des incitants financiers pour rentrer dans des démarches.

Troisièmes points importants, en plus de la formation il me semble qu'il y a un gros travail de communication à faire pour informer les pouvoirs locaux et je pense d'ailleurs qu'il y a des webinaires qui sont prévus dans le cadre des *smart-cities* au niveau des événements qui avant se tenaient au WEX, mais qui se tiennent ici de manière virtuelle.

*(M. Liradelfo, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ACCORD DU 26 JANVIER 2021 TAX ON  
PYLONS (TOP) ENTRE LA RÉGION WALLONNE  
ET LES OPÉRATEURS DE  
TÉLÉCOMMUNICATIONS »**

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
CONCLUSION DE L'ACCORD DU  
26 JANVIER 2021 TAX ON PYLONS (TOP)  
ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LES  
OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD  
AVEC LES OPÉRATEURS DE  
TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERVENUE LE  
26 JANVIER 2021 »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'OFFICIALISATION PAR LA WALLONIE DE  
SON ACCORD-CADRE AVEC LES OPÉRATEURS  
DE TÉLÉCOMMUNICATIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACCÈS  
À INTERNET EN TANT QUE SERVICE  
UNIVERSEL »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Fontaine, sur « l'accord du 26 janvier 2021 Tax on Pylons (ToP) entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications » ;
- Mme Mauel, sur « la conclusion de l'accord du 26 janvier 2021 Tax on Pylons (ToP) entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications » ;
- M. Bastin, sur « la signature du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications intervenue le 26 janvier 2021 » ;
- M. Liradelfo, sur « l'officialisation par la Wallonie de son accord-cadre avec les opérateurs de télécommunications » ;
- M. Liradelfo, sur « l'accès à internet en tant que service universel ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, un nouvel accord-cadre vient d'être signé avec les opérateurs télécoms, l'accord ToP. Malgré les bons résultats du précédent acco-cadre, la connectivité reste un enjeu de développement important pour notre territoire, et vous ne me contredirez certainement pas Monsieur le Ministre.

Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui que certaines zones de notre territoire ne bénéficient que d'un réseau de téléphonie mobile ou d'une connexion internet fixe de moindre qualité, voire, et j'en connais, dans certain cas pas ou pas du tout.

La connectivité du territoire est l'une des priorités de la DPR, Déclaration de politique régionale, en même temps qu'elle est reprise dans une stratégie de numérique digitale Wallonia.

Le 1er décembre dernier, plusieurs collègues et moi-même vous interrogeons au sujet des négociations sur cet accord, et vous affirmiez, à ce moment-là, l'engagement de la Région par votre biais et celui de votre collègue en charge des pouvoirs locaux, Christophe Collignon, à obtenir plus qu'un renouvellement de l'ancien accord-cadre, mais bien à aller plus loin dans les efforts liés à la connectivité du territoire.

Cet accord vise notamment 100 % de foyers connectés dans les prochaines années. Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous préciser quelles sont les échéances prévues et objectifs y étant liés ? Par foyer connecté qu'entendez-vous ou qu'entendons-nous ? Une simple connexion mobile ou un accès à un internet de qualité mobile et terrestre ?

La suppression de la taxe pylône est maintenue en contrepartie d'un engagement des opérateurs à investir 11 millions d'euros supplémentaires pour améliorer la couverture réseau dans la région ainsi que la numérisation des administrations provinciales et communales.

Concernant, plus spécifiquement la couverture réseau, pouvez-vous nous détailler les projets déjà prévus en 2021 ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel (MR).** – Monsieur le Ministre, le 26 janvier dernier vous avez signé avec les représentants des trois principaux opérateurs de télécommunication actifs en Belgique. Un nouvel accord maintenant la suppression des taxes régionales sur les mâts, pylônes et antennes jusqu'en 2022.

Le Gouvernement s'engage à maintenir la suppression des taxes régionales et de recommander aux provinces et communes d'en faire de même pour les années 2021 et 2022. En échange Proximus, Orange et Telenet s'engagent à augmenter leur investissement à hauteur de 11 millions au profit de l'amélioration de la couverture mobile en Wallonie et à soutenir la transformation numérique des pouvoirs locaux.

L'amélioration de la couverture mobile était le fil rouge de l'accord précédent dans lequel les opérateurs étaient invités à investir dans les zones blanches afin d'offrir une meilleure connectivité aux citoyens, aux entreprises, mais aussi aux services publics. Même s'il semble que tous les objectifs de l'accord précédent ont été atteints la connectivité dans certaines localités wallonnes reste plus faible qu'ailleurs.

C'est le cas dans certains villages de mon arrondissement et spécialement chez moi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous augmenter ce nouvel accord ? Pouvez-vous également faire un bilan de l'accord précédent ? Quels seront les financements prioritaires des opérateurs dans le cadre de cet accord ? Quelle sera la place des zones blanches ?

*(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin (cdH).** – Monsieur le Ministre, le 26 janvier était signé le protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications. La signature n'a malheureusement pas fait que des heureux. Le protocole était signé par vous-même et le ministre Collignon. Cet accord a été très critiqué par le député-président Jean-Marc Van Espen, député bien connu dans le Namurois, puisqu'il est président du Collège provincial. Il s'est fendu d'une déclaration au vitriole sur les réseaux

sociaux, le 29 janvier, dont voici un extrait : « Entre chantage et illégalité, le Gouvernement wallon réussit un véritable tour de passe-passe en faisant pression sur les pouvoirs locaux pour suivre son exemple sinon pas d'investissements sur le territoire communal ou provincial de la part des opérateurs ! Gangs of Wallonia. » Je trouve là que les mots sont très durs, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je m'étonne, pour ma part, de l'absence d'un renvoi explicite à la lutte contre les zones blanches. Certes, l'accord mentionne la mise en place de projets favorisant la connectivité des citoyens et du territoire, ainsi que le développement de la connectivité du territoire, mais aucune « zéro zone blanche » ne semble fixée dans cet accord. Lors des débats à propos à propos du précédent accord, cet objectif était pourtant clairement mentionné par le Gouvernement précédent, dont vous étiez le ministre-président.

Pourquoi ne semble-t-on pas retrouver explicitement d'objectif en matière de disparition de zones blanches au sein du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications selon la communication du Gouvernement ? Le protocole contient-il explicitement l'un ou l'autre projet de suppression de zones blanches dans les zones rurales de Wallonie ? Ce sujet est-il encore une priorité du Gouvernement ? Quelle est la position politique du Gouvernement à ce sujet ?

**M. le Président.** – La parole est M. Liradelfo pour poser ses questions.

**M. Liradelfo (PTB).** – Monsieur le Ministre, votre Gouvernement vient d'officialiser la signature de l'accord-cadre avec les opérateurs télécoms, dont Proximus, Orange Belgium et Telenet, ce mardi 26 janvier 2021.

L'accord est salué par l'ensemble des grandes entreprises du secteur, ce qui avait aussi à être plus attentif au contenu.

L'accord prévoit notamment le maintien de la suppression de la taxe Pylônes en échange d'un investissement de 11 millions d'euros supplémentaires pour améliorer la couverture réseau dans la Région ainsi que la digitalisation des administrations communales et provinciales.

Au PTB, nous soutenons évidemment que l'accès à des télécommunications de qualité doit être présent partout dans la Région. En 2021, il ne peut pas y avoir de zones non couvertes par le réseau. Nous voulons également que le coût du numérique soit le plus faible possible pour nos concitoyens.

Cette taxe pylône avait déjà été supprimée temporairement en 2016 et est maintenant à nouveau supprimée. Cette suppression était due, selon le Gouvernement, au fait que les opérateurs télécoms allaient régulièrement en justice pour éviter de payer

cette taxe et que, dans les faits, elle n'était pas ou peu perçue.

Nous constatons que les grandes entreprises de télécommunications arrivent à imposer leurs exigences au Gouvernement. Pouvez-vous nous dire combien cette taxe pylône aurait pu rapporter à la Région wallonne ?

Voyant que, depuis 2016, la taxe pylône était contestée légalement par les opérateurs télécoms, n'était-il pas possible, par vos équipes juridiques, d'aménager les conditions de cette taxe de façon à ce qu'elle soit plus contraignante pour les opérateurs télécoms ?

Monsieur le Ministre, la crise que nous traversons a démontré toute l'importance d'avoir accès à une bonne connexion internet. Dans un monde où de plus en plus de choses se passent exclusivement en ligne, internet devrait être aussi accessible que le trottoir devant notre porte.

Le confinement nous a également montré à quel point un accès à internet est une nécessité, y compris pour les jeunes qui doivent suivre leurs cours en ligne et passer les examens à distance.

Malheureusement, selon le Baromètre de l'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin, en 2019, 29 % des ménages à faibles revenus n'avaient pas de connexion internet ; 75 % d'entre eux sont menacés par l'exclusion numérique. Cela signifie qu'il se retrouverait dans l'incapacité d'avoir une place dans la société en raison de leur manque d'accès à internet.

Il y a des expériences intéressantes, comme au Royaume-Uni, où des familles fragilisées avec des jeunes qui doivent suivre les cours à distance bénéficient d'une connexion internet à haut débit gratuite. Si c'est possible là-bas, cela devrait l'être aussi chez nous. Il y a aussi d'autres exemples comme celui de la Ville de Wilson aux États-Unis, qui a été fortement touchée par le covid. Une entreprise publique d'accès à internet, Greenlight, a pu réagir rapidement à la pandémie et est allée très loin pour soutenir sa communauté.

Lorsque les écoles ont dû organiser l'enseignement à distance au printemps 2020, Greenlight a par exemple installé 900 mètres de fibre optique pour s'assurer qu'une professeure d'histoire locale puisse enseigner depuis chez elle. On voit là toute l'importance d'un service public qui fait passer les intérêts de la population avant le reste.

Encore récemment, on a entendu le président de Solidaris, M. Labille qui disait : « L'accès universel à internet, voilà une belle mission de service public ». Je partage tout à fait son avis.

Que comptez-vous mettre en place pour que l'accès à internet soit disponible pour tous ? Que pensez-vous des

expériences comme celles du Royaume-Uni ? Allez-vous développer un service d'accès gratuit à internet ?

Pour répondre à cette belle mission de service public, estimez-vous que Voo soit une bonne opportunité ? Avez-vous entrepris des démarches vers l'opérateur dans ce sens ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame, Messieurs les Députés, malgré les excellents résultats du précédent protocole d'accord, la connectivité reste un enjeu majeur de compétitivité, d'attractivité et de développement important pour notre territoire. C'est aussi un enjeu de plus en plus évident et nécessaire pour les besoins sociétaux en général ainsi que pour le travail, notamment le télétravail, et d'autres éléments encore d'évolution que la récente pandémie a encore un peu plus mis en exergue.

Un important travail reste cependant à accomplir en termes de connectivité, qu'elle soit fixe ou mobile, et la crise actuelle en démontre toute l'importance.

Le développement de la connectivité du territoire est l'une des priorités de notre Déclaration de politique régionale, en même temps qu'elle constitue l'un des axes transversaux de la stratégie numérique Digital Wallonia. C'est aussi, faut-il le rappeler, l'un des objectifs prioritaires de l'agenda européen ainsi que dans le cadre de la transition digitale reprise dans le Fonds de relance et de résilience européen.

Le protocole d'accord signé entre la Région et les opérateurs de télécommunications s'inscrit pleinement dans la réalité et dans la rencontre de cet objectif de connectivité. Il englobe, bien sûr, la question des zones blanches de Wallonie – j'y reviendrai – en dépit du fait que la notion de zone blanche a largement évolué en conséquence des excellents résultats du premier protocole.

Selon le régulateur fédéral, il est désormais plus juste de parler de zones grises, car, s'il reste encore plusieurs secteurs géographiques présentant un déficit ou une absence de connectivité sur notre territoire, aucune commune wallonne ne répond plus aujourd'hui à la définition de zone blanche. Je parle de communes, bien évidemment.

La granularité des cartographies de l'IBPT a d'ailleurs été adaptée en ce sens de manière à faire apparaître les secteurs géographiques les moins couverts d'une commune dont la couverture globale est de 85 % minimum à l'échelle de la commune. On peut donc avoir 85 % à l'échelle de la commune, mais avoir certains

espaces dans la commune qui ne sont pas ou mal couverts.

Effectivement, ces 85 % minima de couverture d'une commune étaient le critère de définition d'une zone blanche telle qu'elles ont été imaginées et telles qu'elles ont été écrites en 2016.

Que les choses soient claires : il n'existe donc plus de zones blanches en Wallonie, au sens de la définition établie par l'IBPT en 2016, mais il existe encore des espaces, des villages, des lieux, des sites où la couverture est défaillante.

Si les objectifs de l'époque ont été atteints, et même partiellement dépassés, l'objet du nouveau protocole est donc d'arriver à une couverture beaucoup plus complète du territoire en s'attaquant de façon résolue – et en cela je vous rassure tout à fait, Monsieur le Député Bastin – aux secteurs géographiques encore aujourd'hui non ou les moins connectés.

Je souhaite rappeler que la Région par l'intermédiaire de l'Agence du Numérique a mis en place, avec les opérateurs de télécommunications, une plateforme de signalement des problèmes de connectivité.

Cette initiative constitue également une avancée notable dans la collaboration entre la Région, les pouvoirs locaux et les opérateurs.

Digital Wallonia Connect est ainsi à la disposition des mandataires communaux, par exemple, afin d'aider la Région à identifier, si ce n'est encore fait bien sûr, les secteurs concernés et à trouver au cas par cas des solutions avec les opérateurs.

En ce qui concerne les éléments spécifiques d'action dans tel ou tel lieu que vous souhaitez voir mentionnés, n'hésitez pas évidemment à utiliser ce moyen de contact de manière à ce que des réponses, qui peuvent être de natures technique ou technologique différentes, puissent être adaptées et aussi mises en œuvre en ce qui concerne les secteurs géographiques qui sont aujourd'hui encore défaillants.

Au-delà encore de ces résultats, on tire comme enseignement du premier accord que le maintien de cette relation de collaboration et de confiance entre la Région et les opérateurs est un atout, me semble-t-il, qui a permis de progresser en ce qui concerne la couverture du territoire.

Par ailleurs, nous retenons que la collaboration active des pouvoirs locaux est également indispensable. Elle est d'ailleurs disponible, cette collaboration, pour mettre en place les solutions les plus efficaces en fonction de telle ou telle situation.

J'ai en tête une série d'exemples où le village n'était pas connecté ou une bonne partie du territoire. J'ai cité

Rendeux lors de ma dernière intervention, mais il y en a d'autres, où des solutions ont pu être trouvées.

Il est bien clair que notre intention et mon intention personnelle sont avec vous, les villes et communes et les mandataires, de continuer à progresser dans la couverture du territoire.

Évidemment, l'accord que nous venons de signer va donc très logiquement bien au-delà de la continuité du protocole de 2016.

Non seulement le protocole prévoit la poursuite des investissements des opérateurs dans les zones géographiques les moins couvertes malgré leur nouvelle disposition comme zone grise, mais il prévoit aussi, cet accord, de concourir à la transition numérique des pouvoirs locaux au travers d'un nouveau mécanisme.

Concrètement, les opérateurs de télécommunications et la Région vont investir ensemble dans la mise en œuvre de projets développés par les pouvoirs locaux au bénéfice de leur transition numérique.

Ce n'est pas tout. La conclusion de cet accord servira également de base à la poursuite des discussions devant mener à un accord futur plus ambitieux encore entre la Région et les opérateurs de télécommunications pour la prochaine période concernée en termes de temps.

Pour la question de savoir quels sont les investissements prioritaires des opérateurs, en fait, les opérateurs à cet égard vont agir avec une autonomie partielle. Pourquoi une autonomie partielle ? Parce qu'un comité de suivi est mis en place afin de veiller et de suivre la bonne exécution des investissements.

Concrètement, il y a une démarche de la part des pouvoirs locaux, d'autres interlocuteurs, d'identification ou de confirmation dans certains cas, évidemment, des problèmes. Ce dialogue est organisé entre la Région wallonne et les différents opérateurs pour apporter des solutions.

Par ailleurs, les opérateurs eux-mêmes continuent à déployer leur couverture en termes de connectivité.

D'autre part, quatrième volet, un comité de suivi examine la bonne exécution et le suivi des investissements. Si besoin, ce comité joue un rôle de facilitateur dans le but d'aider à optimiser les effets de ces déploiements au bénéfice, bien sûr, de nos concitoyens, de vos communes et aussi des entreprises.

La première réunion de ce comité se tiendra au début du mois de mars avec et à l'initiative de votre serviteur.

La définition de la connectivité telle qu'elle est décrite dans le protocole est donc identique. Par contre, le déploiement tel qu'on l'ambitionne désormais dépasse

ces 85 % de la surface d'une commune qui était le curseur de l'accord de 2016.

Par ailleurs, à la question de savoir, Monsieur Liradelfo, quel montant aurait pu être apporté par les taxes de la Région, je dois vous dire que la réponse est zéro ou presque. Pourquoi ? Parce que la Région, vous l'avez souligné, a abandonné son régime de taxation des mâts et des pylônes. Ensuite, parce que, dans les faits, les taxes locales, qu'elles soient d'ailleurs provinciales ou communales, ne sont perçues que dans un nombre très minoritaire de cas. En fait, il y a un contentieux très abondant à tous les étages des différentes juridictions belges ou à peu près, qui a été porté par les différents intervenants, les pouvoirs locaux, par les opérateurs, avec une jurisprudence qui est encore loin d'être stable. Par ailleurs, nous avons fait le choix effectivement de soutenir les pouvoirs locaux à travers des projets numériques, de soutenir la couverture du territoire, de soutenir l'investissement et, par ailleurs, de nous inscrire dans une démarche où l'on souhaite décourager les taxations au niveau local.

Pour terminer la composante fixe de la connectivité, il ne nous a évidemment pas échappé puisque la poursuite du déploiement de la fibre optique est également à l'agenda et est prévue en dehors de cet accord. Vous savez aussi que nous avons alors, avec la SOFICO et aussi avec le ministre Henry, un plan très précis et, me semble-t-il, très dynamique, visant à couvrir notamment l'ensemble des zones d'activité économique qui seront alors connectées à la fibre haut débit.

Je dois aussi vous indiquer que, en accord et dans le cadre tel que fixé par la Déclaration de politique régionale, avec les nuances d'usage, nous nous sommes aussi engagés à ce que le cadre soit favorisant du déploiement des nouvelles technologies. Ceci concerne notamment la 5G, à propos de laquelle les experts à haut niveau auront bientôt terminé leurs travaux. Le Parlement lui-même va faire des auditions dans une autre commission. Nous allons ainsi, avec toutes les nuances que prévoit la DPR, avancer concernant la 5G, de sorte que les dossiers connectivité, que ce soit à travers la 5G, à travers la couverture des zones grises, à travers le déploiement filaire, progresse parce que rien à faire, la société en a besoin, un certain nombre de techniques médicales, économiques, industrielles, sont évidemment conditionnées à cela. Puis, les besoins vont aller croissant à cet égard. La Wallonie ne peut pas rester sur le quai du futur et des nouvelles technologies, parce que si l'on reste sur le quai, cela voudra dire aussi que l'on reste sur le quai en termes d'activités, d'emploi et de service à nos concitoyens. Je ne parle même pas des connexions de temps en temps dont nous faisons usage dans nos assemblées, dans nos commissions hybrides ou organisées pour la circonstance en mode distanciel.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, il y avait deux questions de M. Liradelfo. De façon honteuse, je ne me prononçais pas sur la deuxième, ce qui serait une faute impardonnable.

Si vous m'y autorisez, j'ajouterai la réponse à la question.

**M. le Président.** – Je vous en prie.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, effectivement, vous avez mentionné un certain nombre de chiffres dans votre question, qui était d'ailleurs la même que celle de Mme Lekane, si je ne m'abuse. Je suis étonné par les chiffres qui sont mentionnés dans votre double question.

En effet, le Baromètre de maturité numérique des citoyens 2019 Digital Wallonia montre que 90 %, c'est-à-dire +9 des ménages, soit 89 % des citoyens, +7, ont accès à internet à leur domicile dans notre Région. Par ailleurs, internet était devenu une ressource à usage quotidien, 82 %, +9 des Wallons l'utilisent journalièrement. Seulement 11 % des citoyens restent non connectés et 9 % n'ont jamais utilisé internet.

Quoi qu'il en soit, même si ces pourcentages évoluent favorablement, je ne peux que vous donner raison quant à l'importance que revêt aujourd'hui l'accès à une connectivité de qualité, voire à haut débit, comme la crise sanitaire actuelle et les confinements auxquels l'ont imposé à suffisance et d'abondance démontré.

Avec l'Agence du Numérique, nous travaillons donc à l'amélioration de la connectivité de notre territoire, je viens de le rappeler en ce qui concerne l'accord ToP, et par ailleurs les actions concernant la connectivité, les réseaux de fibre optique menés par ailleurs l'illustrent également.

D'autre part, le cadre réglementaire des communications électroniques est défini au niveau européen, et celui-ci est fondé sur une concurrence entre les opérateurs autorisés. Le périmètre des services qui entre dans la définition européenne des obligations de service universel relève donc davantage de mesures de nature corrective afin de couvrir spécifiquement des services dont la rentabilité ne peut pas être assurée par la concurrence.

Il n'entre dès lors pas dans mes compétences de décider de la mise en place d'un service internet gratuit ni de faire de l'accès au réseau de télécommunication un service universel, compétence qui aujourd'hui est pour l'essentiel à cet égard d'ordre fédéral. Autre chose, sont les efforts faits pour réduire la fracture numérique pour déployer nos espaces publics numériques, pour avoir dans les villes des espaces accès wifi gratuits comme

nous en déployons un certain nombre, ou encore le soutien aux initiatives locales telles que je les ai abondamment explicitées durant cette commission.

Cela est à vrai le *scope* d'action de la Région, et il est important pour réduire la fracture numérique. Avec mes collègues notamment Mme la Ministre Morreale en l'espèce, vraiment nous investissons fortement dans un certain nombre de mesures de soutien, de budget, pour soutenir les initiatives que viens de mentionner, mais l'aspect alors décrété, puisque l'on serait en Région wallonne un service universel en matière de télécom, cela n'est pas de ma compétence.

*(M. Liradelfo, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète. Si je pouvais disposer de cette réponse, cela me ferait vraiment plaisir, et de l'analyser en détail. L'accord est un atout. Je peux simplement aller dans votre sens puisque je viens d'un autre cénacle qui était la province et je peux confirmer vos dires que les taxes pylônes au niveau provincial c'était une galère, et la plupart du temps, on ne les percevait absolument pas. Donc cela est pour étayer les propos de mon collègue M. Bastin.

Une démarche collaborative, c'est comme cela que je l'appellerais, la démarche entre la Région wallonne et les opérateurs. C'est des démarches win-win, je pense que c'est très bien d'agir ainsi plutôt que de partir sur des taxes. Quant au service internet service universel, c'est quelque chose que j'ai évoqué aussi dans mes nombreuses questions que je vous ai posées et qui avaient été relayées par un article de presse et donc, vous nous dites que cela dépend du Fédéral, nous interviendrons au niveau fédéral pour peut-être insister là-dessus.

J'en terminerai en disant simplement que de zones blanches, on est passés en zones grises, tout à fait d'accord, mais dans les zones grises, il reste encore des zones blanches, et nous ne manquerons pas de signaler cela via la plateforme ad hoc.

*(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** – Je remercie M. le Ministre pour les réponses détaillées comme toujours. Je suis contente que l'accord n'ait pas été mis en place et taxer les trois opérateurs sur les antennes et les pylônes reviendrait à pénaliser naturellement ce développement qui ne contribuerait pas au bien-être des citoyens, mais aussi des entreprises. Inciter à créer un cadre est, comme vous le proposez, la meilleure solution possible. Je suis ravie que cette option ait de nouveau été retenue.

Reste à convaincre les communes et les provinces à en faire de même et pour ce qui concerne les zones blanches, en fait grises comme vous dites, je vais prendre connaissance de votre réponse plus en détail pour poursuivre ce problème qui persiste toujours aujourd'hui.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin (cdH).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse détaillée. Vous avez explicité en longueur, vous avez bien expliqué que c'était une connectivité qui était un enjeu majeur, donc cela, j'en suis bien conscient et tant mieux, là je suis d'accord avec vous.

Sur le fond, je regrette un peu que les zones blanches – qu'elles soient blanches ou grises – ne représentent plus une priorité absolue – absolue ! – comme au sein du précédent accord.

Le Parlement et notamment le groupe cdH avaient sous la législature précédente opéré une grande pression à ce sujet. Nous continuerons à défendre les zones rurales. Nous n'arrêterons pas. Je pense que ce Gouvernement doit se soucier, Monsieur le Ministre, des zones rurales et donc notamment de supprimer là où c'est possible les zones blanches, parce qu'il en reste encore. Qu'elles soient grises ou blanches, peu importe. Ce qui est important, c'est que tous les Wallons aient accès à une connectivité importante, que ce soit pour le travail, pour l'économie, que ce soit pour les étudiants, les enseignants. Parce que vous dites très justement l'objectif 85 %, mais l'objectif doit être 100 % et cela doit être une priorité absolue. Le prix de l'abonnement, Monsieur le Ministre, que vous soyez sur une 5G ou sur un espace 2G, le prix de l'abonnement est exactement le même. Vous pouvez peut-être dire aux opérateurs qu'à partir du moment où l'on n'arrive pas aux 100 % partout, c'est qu'ils diminuent proportionnellement le coût de l'abonnement. Ce serait peut-être déjà une première avancée.

**M. le Président.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** – Concernant la taxe pylône, j'entends que les provinces ont eu des problèmes pour la percevoir, qu'il y a un imbroglio. Je trouve que c'était assez justement un problème que l'on en arrive là. Je ne pense pas que la solution soit de la supprimer, mais bien de la clarifier et de bétonner. Je pense que ce sont de grands groupes qui ont des ressources et j'avoue que j'ai un problème quand j'entends de CEO de Proximus dire que, s'il y a une taxe sur chaque antenne, c'est difficile d'avoir la couverture la plus large possible. Cela veut dire aussi qu'il met finalement en contradiction la taxe qu'il devrait payer et la qualité de son travail, la qualité du travail qu'on leur demande.

Concernant les chiffres, c'était les chiffres de la Fondation Roi Baudouin sur la fracture numérique et

qui reprend aussi la qualité de l'internet, mais aussi la qualité des ordinateurs. C'est un tout.

Concernant l'accès universel, c'est une belle mission de service public. L'exemple de l'Angleterre, c'était au niveau national. Vous avez parlé du niveau fédéral. Nous interviendrons au niveau fédéral dans ce sens, mais au niveau régional nous avons aussi des opérateurs comme vous. On voit que ce serait une bonne base pour avoir une entreprise publique qui a pour but l'accessibilité, parce que le problème est que l'on voit que de plus en plus de jeunes ont du mal à avoir une bonne connexion internet. Malheureusement, je pense que l'on se dirige de plus en plus vers les enseignements à distance. La question est loin d'être finie.

Vous, comme service public, comme base pour l'internet gratuit accessible, ce serait une bonne base. Vous, dans le giron régional, donc les recommandations de la commission d'enquête Publifin proposaient que les activités qui dépassent le périmètre communal s'associent à la société publique régionale. Je pense que cela aurait dû être étudié ou cela devrait être étudié.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Desquesnes, sur « le soutien aux ASBL suite à la covid-19 » ;

- Mme Kelleter, sur « la présence de la perte de biodiversité dans les bilans des entreprises » ;
- M. Liradelfo, sur « la menace de fermeture planant sur les cinémas indépendants »,
- Mme Lekane, sur « la fracture numérique » à M. Borsus, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – La question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides de crise aux PME et aux intermittents » est retirée.

Je clôture les travaux ici et remercie les services qui sont toujours disponibles pour nous, même à des heures tardives. Merci, Monsieur le Ministre. Merci à votre collaborateur.

Bon retour à tous et soyez prudents.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 18 heures 12 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo  
M. André Antoine, cdH  
M. Christophe Bastin, cdH  
M. John Beugnies, PTB  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Hervé Cornillie, MR  
Mme Veronica Cremasco, Présidente  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Laurent Devin, PS  
M. Manu Disabato, Ecolo  
M. Eddy Fontaine, PS  
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
Mme Joëlle Kapompole, PS  
M. Julien Liradelfo, PTB  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Germain Mugesangango, PTB  
M. Samuel Nemes, PTB  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Marie-Martine Schyns, cdH  
Mme Anouk Vandevoorde, PTB

## ABRÉVIATIONS COURANTES

2G	deuxième génération des standards pour la téléphonie mobile
5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ADESA	Action et défense de l'environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents
AdN	Agence du numérique
AEI	Agence pour l'entreprise et l'innovation
AGC	Asahi Glass Company
AGDA	Administration générale des douanes et accises
APERe	Association pour la promotion des énergies renouvelables
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
Aves	pôle ornithologique de Natagora
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (B to B)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (B to C)
BAR	Brexit Adjustment Reserve (réserve d'ajustement du Brexit)
Belspo	Service public de programmation de la politique scientifique fédérale
CA	conseil d'administration
CBTC	China-Belgium Technology Center (Centre technologique Chine-Belgique)
CCATM	commission(s) consultative(s) communale(s) d'aménagement du territoire et de mobilité
CCP	point critique de contrôle
CCR	Centre communautaire de référence pour le dépistage du cancer
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CO2	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
CONCERE	Groupe de travail qui réunit des experts au sujet d'un thème tel l'énergie renouvelable ou l'efficacité énergétique
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CRM	capacity remuneration mechanism (mécanisme de rémunération de la capacité)
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DAR	décret d'autorisation régionale
DAR	Direction de l'aménagement régional
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EDF	European Development Fund (Fonds européen de développement)
Edora	Fédération des producteurs d'énergie renouvelable
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
EORI	Economic Operator Registration and Identification (numéro d'identification et d'enregistrement des opérateurs économiques)
ERMG	exigences réglementaires en matière de gestion
ESA	Economic Stabilization Agency (Agence de stabilisation économique)
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
EU	European Union (Union européenne)
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
Febelauto	Organisme belge de gestion des véhicules hors d'usage et des batteries industrielles
FedEx	entreprise et compagnie aérienne spécialisée dans le transport international de fret
FNRS	Fonds national de la recherche scientifique

FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FP7	Septième programme-cadre (2007-2013) de l'Union européenne pour la recherche et le développement technologique
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
HEC	Haute école commerciale
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IBA	Ion Beam Applications (applications de faisceaux d'ions)
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IDETA	Intercommunale de développement des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes (SCRL)
IEW	Inter-Environnement Wallonie
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (SCRL)
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
Ipalle	Intercommunale de propreté publique de Wallonie picarde
IPCEI	Important Project of Commun European Interest (Projet important d'intérêt européen commun)
IRIS	Réseau communautaire de projets de démonstration pour la formation professionnelle des femmes
IRIS	Initiative de recherche en matière d'informatique appliquée dans le domaine social
IT	information technology (technologies de l'information)
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
NRB	Network Research Belgium
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONU	Organisation des Nations unies
PACO	Port autonome du Centre et de l'Ouest (SCRL)
PDG	président-directeur général
PET	polyéthylène téréphtalate
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRJ	procédure de réorganisation judiciaire
PRU	périmètre de remembrement urbain
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RER	Réseau express régional
RIP	réunion d'information préalable
RTL	Radio Télé Luxembourg
RUE	rapport urbanistique et environnemental
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SA	société anonyme
SAACE	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAR	site à réaménager
SDT	Schéma de développement territorial
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures

SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOFIPOLE	Société wallonne pour le financement des infrastructures des pôles de compétitivité
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOL	schéma d'orientation local
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
STEM	sciences, technologie, ingénierie, mathématiques
TER	Transport express régional
Tibi	Intercommunale de gestion intégrée des déchets dans la région de Charleroi
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain
UCM	Union des classes moyennes
UMons	Université de Mons
Voo	marque commerciale belge de câblo-distribution (internet, télévision numérique et téléphone)
Wapi	Wallonie picarde
WBI	Wallonie-Bruxelles International
ZAD	Zone d'aménagement différé
ZAEI	zone d'activité économique industrielle